

## Bulletin officiel n° 12 du 22 mars 2012

### Sommaire

#### Enseignements primaire et secondaire

##### Enseignement au collège

Dispositifs d'alternance personnalisés durant les deux derniers niveaux de l'enseignement au collège  
décret n° 2012-222 du 15-2-2012 - J.O. du 17-2-2012 (NOR : MENE1135438D)

##### Baccalauréat général et technologique

Dispense des épreuves de langues vivantes pour les candidats présentant une déficience auditive : modification  
décret n° 2012-223 du 15-2-2012 - J.O. du 17-2-2012 (NOR : MENE1135585D)

##### Baccalauréat général, technologique ou professionnel

Dispense et adaptation de certaines épreuves ou parties d'épreuves obligatoires de langue vivante pour les candidats présentant une déficience auditive, du langage écrit, du langage oral, de la parole, de l'automatisation du langage écrit ou une déficience visuelle  
arrêté du 15-2-2012 - J.O. du 17-2-2012 (NOR : MENE1135596A)

##### Baccalauréat technologique

Définition de l'épreuve de chimie-biochimie et sciences du vivant et enseignement spécifique à la spécialité dans la série sciences et technologies  
note de service n° 2012-033 du 5-3-2012 (NOR : MENE1205941N)

##### Baccalauréat technologique

Épreuve de projet en enseignement spécifique à la spécialité et épreuve d'enseignement technologique en langue vivante 1 dans la série STL, applicables à compter de la session 2013  
note de service n° 2012-034 du 6-3-2012 (NOR : MENE1205943N)

##### Baccalauréat technologique

Définition de l'épreuve d'évaluation des compétences expérimentales dans la série sciences et technologies de laboratoire (STL), applicable à compter de la session 2013  
note de service n° 2012-035 du 6-3-2012 (NOR : MENE1205939N)

##### Baccalauréat technologique

Définition des épreuves d'analyse méthodique en design et arts appliqués, de projet en design et arts appliqués et de design et arts appliqués en langue vivante 1 dans la série sciences et technologies du design et des arts appliqués (STD2A), applicable à compter de la session 2013  
note de service n° 2012-036 du 6-3-2012 (NOR : MENE1205945N)

### **Baccalauréat technologique**

Épreuve relative aux enseignements technologiques transversaux, épreuve de projet en enseignement spécifique à la spécialité et épreuve d'enseignement technologique en langue vivante 1 en série STI2D, applicables à compter de la session 2013

note de service n° 2012-037 du 5-3-2012 (NOR : MENE1205947N)

### **Série STMG**

Programme de l'enseignement de sciences de gestion en classe de première et programmes des enseignements spécifiques des spécialités de la classe terminale : gestion et finance, mercatique (marketing), ressources humaines et communication, systèmes d'information de gestion

arrêté du 28-12-2011 - J.O. du 15-3-2012 (NOR : MENE1135637A)

### **Série STMG**

Programme de management des organisations du cycle terminal

arrêté du 28-12-2011 - J.O. du 15-2-2012 (NOR : MENE1135676A)

## **Personnels**

### **Mouvement**

Dépôt et instruction des candidatures à un poste dans les établissements d'enseignement secondaire de la Principauté de Monaco - rentrée scolaire 2012-2013

note de service n° 2012-031 du 29-2-2012 (NOR : MENH1205913N)

### **Mouvement**

Dépôt et instruction des candidatures à un poste dans les écoles européennes - rentrée scolaire 2012-2013

note de service n° 2012-032 du 29-2-2012 (NOR : MENH1205919N)

### **Mouvement**

Détachements sur des emplois d'IA-IPR

note de service n° 2012-044 du 2-3-2012 (NOR : MENH1203374N)

## **Mouvement du personnel**

### **Admission à la retraite**

Inspection générale de l'éducation nationale

arrêté du 1-2-2012 - J.O. du 15-2-2012 (NOR : MENI1201669A)

### **Admission à la retraite**

Inspection générale de l'éducation nationale

arrêté du 1-2-2012 - J.O. du 15-2-2012 (NOR : MENI1201936A)

### **Admission à la retraite**

Inspection générale de l'éducation nationale

arrêté du 1-2-2012 - J.O. du 15-2-2012 (NOR : MENI1201937A)

### **Admission à la retraite**

Inspection générale de l'éducation nationale

arrêté du 1-2-2012 - J.O. du 15-2-2012 (NOR : MENI1202672A)

## **Nominations**

Inspection générale de l'administration de l'éducation nationale et de la recherche

décret du 10-2-2012 - J.O. du 12-2-2012 (NOR : MENI1134395D)

**Nominations**

Inspection générale de l'administration de l'éducation nationale et de la recherche

décret du 10-2-2012 - J.O. du 12-2-2012 (NOR : MENI1134396D)

**Nominations**

Inspection générale de l'éducation nationale

décret du 10-2-2012 - J.O. 12-2-2012 (NOR : MENI1134397D)

**Tableau d'avancement**

Nomination à la hors-classe du corps des inspecteurs d'académie-inspecteurs pédagogiques régionaux au titre de l'année 2012

arrêté du 21-2-2012 (NOR : MENH1200069A)

Enseignements primaire et secondaire

## Enseignement au collège

---

### Dispositifs d'alternance personnalisés durant les deux derniers niveaux de l'enseignement au collège

NOR : MENE1135438D

décret n° 2012-222 du 15-2-2012 - J.O. du 17-2-2012

MEN - DGESCO A1-2

---

Vu code de l'éducation, notamment articles L. 332-4 et D. 332-6 ; code du travail, notamment article L. 4153-1 ; avis du CSE du 8-12-2011

---

**Article 1** - Le quatrième alinéa de l'article D. 332-6 du code de l'éducation est remplacé par les dispositions suivantes :

« 2° Des dispositifs spécifiques à vocation transitoire comportant, le cas échéant, des aménagements d'horaires et de programmes, proposés à l'élève avec l'accord de ses parents ou de son représentant légal, parmi lesquels, durant les deux derniers niveaux de l'enseignement des collèges, des dispositifs d'alternance personnalisés permettant une découverte approfondie des métiers et des formations et comprenant notamment le suivi de stages dans les conditions définies à l'article L. 332-3 ainsi que de stages dans des centres de formation d'apprentis et des sections d'apprentissage ; ».

**Article 2** - Le ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au Journal officiel de la République française.

Fait le 15 février 2012

François Fillon

Par le Premier ministre,

Le ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative,

Luc Chatel

Enseignements primaire et secondaire

## Baccalauréat général et technologique

---

### Dispense des épreuves de langues vivantes pour les candidats présentant une déficience auditive : modification

NOR : MENE1135585D

décret n° 2012-223 du 15-2-2012 - J.O. du 17-2-2012

MEN - DEGESCO A2-1

---

Vu code de l'éducation ; avis du Conseil national consultatif des personnes handicapées du 12-10-2011 ; avis du CSE du 8-12-2011

---

**Article 1** - Le dernier alinéa de l'article D. 334-6 du code de l'éducation et le dernier alinéa de l'article D. 336-6 du même code sont supprimés.

**Article 2** - Les dispositions du présent décret sont applicables à compter de la session d'examen 2013.

**Article 3** - Le ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au Journal officiel de la République française.

Fait le 15 février 2012

François Fillon

Par le Premier ministre,

Le ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative,

Luc Chatel

## Enseignements primaire et secondaire

### Baccalauréat général, technologique ou professionnel

---

#### **Dispense et adaptation de certaines épreuves ou parties d'épreuves obligatoires de langue vivante pour les candidats présentant une déficience auditive, du langage écrit, du langage oral, de la parole, de l'automatisation du langage écrit ou une déficience visuelle**

NOR : MENE1135596A

arrêté du 15-2-2012 - J.O. du 17-2-2012

MEN - DGESCO A2-1

---

Vu code de l'éducation, notamment articles D. 337-51 à D. 337-94, D. 351-27 et D. 351-28 ; arrêtés du 15-9-1993 modifiés ; arrêté du 10-2-2009 ; arrêté du 8-4-2010 ; avis du Conseil national consultatif des personnes handicapées du 12-10-2011 ; avis du CSE du 8-12-2011 ; avis du comité interprofessionnel consultatif du 12-12-2011

---

**Article 1** - En application du 5° de l'article D. 351-27 du code de l'éducation, les candidats à l'examen du baccalauréat général ou technologique présentant une déficience auditive, une déficience du langage écrit, une déficience du langage oral, une déficience de la parole, une déficience de l'automatisation du langage écrit peuvent être dispensés par décision du recteur d'académie, à leur demande et sur proposition du médecin désigné par la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées :

- soit de la « partie orale » de l'épreuve obligatoire de langue vivante 1 ;
- soit de la « partie écrite » de l'épreuve obligatoire de langue vivante 1.

**Article 2** - En application du 5° de l'article D. 351-27 du code de l'éducation, les candidats à l'examen du baccalauréat général ou technologique présentant une déficience auditive, une déficience du langage écrit, une déficience du langage oral, une déficience de la parole, une déficience de l'automatisation du langage écrit peuvent être dispensés par décision du recteur d'académie, à leur demande et sur proposition du médecin désigné par la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées :

- soit de la « partie orale » de l'épreuve obligatoire de langue vivante 2 ;
- soit de la « partie écrite » de l'épreuve obligatoire de langue vivante 2 ;
- soit de la totalité de l'épreuve obligatoire de langue vivante 2.

**Article 3** - En application du 5° de l'article D. 351-27 du code de l'éducation, les candidats à l'examen du baccalauréat général de la série littéraire présentant une déficience auditive, une déficience du langage écrit, une déficience du langage oral, une déficience de la parole peuvent bénéficier par décision du recteur d'académie, à leur demande et sur proposition du médecin désigné par la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées, de l'adaptation de l'épreuve orale de littérature étrangère en langue étrangère selon les modalités définies en annexes 1 et 2 du présent arrêté.

**Article 4** - En application du 5° de l'article D. 351-27 du code de l'éducation, les candidats à l'examen du baccalauréat général ou technologique présentant une déficience visuelle peuvent être dispensés par décision du recteur d'académie, à leur demande et sur proposition du médecin désigné par la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées, de la « partie écrite » des épreuves obligatoires de langues vivantes 1 et 2, lorsque la langue est le chinois ou le japonais.

**Article 5** - En application du 5° de l'article D. 351-27 du code de l'éducation, les candidats à l'examen du baccalauréat professionnel présentant une déficience auditive, une déficience du langage écrit, une déficience du langage oral, une déficience de la parole peuvent, par décision du recteur d'académie, à leur demande et sur proposition du médecin désigné par la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées :

- bénéficier de l'adaptation de l'épreuve obligatoire de langue vivante 1 et, le cas échéant, de l'épreuve obligatoire de langue vivante 2, selon les modalités définies en annexes 3 et 4 du présent arrêté ;
- être dispensés de l'épreuve obligatoire de langue vivante 2.

**Article 6** - L'arrêté du 21 janvier 2008 modifié relatif à la dispense de certaines épreuves de langue vivante du baccalauréat général ou technologique pour les candidats qui présentent une déficience du langage et de la parole ou handicapés auditifs est abrogé.

L'article 6 de l'arrêté du 8 avril 2010 relatif aux épreuves obligatoires de langues vivantes dans les spécialités de baccalauréat professionnel est abrogé.

**Article 7** - Les dispositions du présent arrêté sont applicables à compter de la session 2013 de l'examen, à l'exception de l'article 5 et du deuxième alinéa de l'article 6 qui prennent effet à compter de la session 2012 de l'examen.

**Article 8** - Le directeur général de l'enseignement scolaire est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Journal officiel de la République française.

Fait le 15 février 2012

Pour le ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative  
et par délégation,  
Le directeur général de l'enseignement scolaire,  
Jean-Michel Blanquer

## **Annexe I**

### **Évaluation de littérature étrangère en langue étrangère - Baccalauréat général - Série littéraire**

La situation d'évaluation se compose de deux parties : d'une durée de 15 minutes maximum pour la première et de 15 minutes pour la seconde, sans préparation.

Le candidat a choisi deux des thématiques du programme de littérature étrangère en langue étrangère et a constitué pour chacune d'elles un dossier composé de trois textes extraits d'une ou plusieurs œuvres étudiées (roman, théâtre, poésie). Il y a ajouté tout document qui lui semble pertinent pour analyser la réception de la ou des œuvre(s) (extrait de critique, adaptation, illustration iconographique, etc.). L'examineur choisit l'une de ces thématiques.

Les candidats fournissent deux exemplaires des documents qui ne sont pas pris dans un manuel scolaire. Si les candidats ne présentent aucun document, l'examineur le mentionne au procès-verbal et propose aux candidats plusieurs documents entre lesquels il leur demande de choisir. Ces documents sont mis à la disposition du candidat par l'examineur sur support papier ou sur support numérique.

#### **Partie 1 - Présentation d'une thématique**

Durée : 15 minutes.

Cette partie vise à évaluer la capacité du candidat à s'exprimer en continu par écrit en langue étrangère à propos d'une thématique littéraire.

Le candidat dispose de 15 minutes pour présenter par écrit le dossier portant sur la thématique choisie par l'examineur et pour justifier son choix de documents, en saisissant sur support numérique ou en inscrivant

lisiblement sur une feuille de papier son exposé dans la langue choisie pour l'épreuve de littérature étrangère en langue étrangère.

## Partie 2 - Échange avec l'examineur sur la thématique choisie

Durée : 15 minutes.

Cette seconde partie vise à évaluer la capacité du candidat à s'exprimer à l'écrit en interaction.

En la saisissant sur ordinateur ou en l'inscrivant lisiblement sur une feuille de papier, l'examineur pose ensuite au candidat une première question dans la langue choisie pour l'épreuve de littérature étrangère en langue étrangère. Le candidat dispose du temps nécessaire pour en prendre connaissance et y répondre par écrit, en langue étrangère (réponse manuscrite ou saisie sur support numérique). L'examineur procède de la même manière pour les questions suivantes.

Pour l'ensemble de l'épreuve, il est attendu du candidat qu'il s'exprime clairement dans une gamme de langue suffisamment étendue pour pouvoir décrire, donner brièvement des justifications ou des explications et développer une argumentation. On valorisera la capacité à varier la formulation. Le candidat devra pouvoir communiquer avec une aisance raisonnable dans une langue simple. Il devra s'exprimer dans une langue grammaticalement acceptable. À l'issue de l'épreuve, l'examineur établit son évaluation à partir de la fiche d'évaluation et de notation figurant en annexe.

## Annexe II

### Fiche d'évaluation et de notation pour l'épreuve de littérature étrangère en langue étrangère - Baccalauréat général - Série littéraire

Série :

Langue :

Session :

Académie :

Nom de l'élève :

Nom de l'établissement :

Ville :

Pour chacune des quatre colonnes, situer la prestation du candidat à l'un des quatre degrés de réussite et attribuer à cette prestation le nombre de points indiqué (sans le fractionner en décimales) de 0 à 5.

Points	Présentation du dossier	Niveau de lecture des documents	Culture littéraire	Expression écrite
<b>0 ou 1 pt</b>	Description sommaire de l'ensemble du dossier, ajout d'un ou plusieurs documents plus ou moins pertinents, pas de lien explicité avec la thématique du dossier.	Explication partielle ou confuse de la nature et de l'intérêt des documents.	Aucune référence à l'environnement littéraire des documents (genre, courant, figures emblématiques, etc.).	Production lacunaire, vocabulaire pauvre, syntaxe erronée. Interaction difficile.
<b>2 pts</b>	Description correcte de	Explication acceptable du	Références	Production claire mais



	l'ensemble du dossier, ajout d'un ou plusieurs documents plutôt pertinents, thématique du dossier explicitée mais difficulté à justifier le choix des documents ajoutés.	sens et de l'intérêt des documents.	sommaires à l'environnement littéraire des documents.	vocabulaire simple, syntaxe élémentaire. Comprend les questions simples et peut répondre.
<b>4 pts</b>	Description rigoureuse de l'ensemble du dossier, exposition claire de la thématique, ajout d'un ou plusieurs documents pertinents, début d'argumentation du choix autour de la thématique.	Explication nuancée du sens et de l'intérêt des documents, avec recours à des outils méthodologiques pertinents.	Essai de mise en perspective des documents dans leur(s) environnement(s) littéraire(s).	Production claire, vocabulaire précis, syntaxe courante maîtrisée. Bonne interaction.
<b>5 pts</b>	Description riche et précise de la thématique et de l'ensemble des documents, ajout d'un ou plusieurs documents pertinents, justification claire et argumentée du choix autour de la thématique, expression d'une appréciation esthétique et/ou d'un jugement critique personnels.	Explication nuancée du sens et de l'intérêt des documents, avec recours à des outils méthodologiques pertinents ; perception de l'implicite.	Mise en perspective pertinente des documents dans leur(s) environnement(s) littéraire(s).	Production très claire, vocabulaire précis, étendu et varié, syntaxe complexe. Interaction riche.
<b>Note</b>				

**Appréciation :**

**Note totale de l'élève : = ...../20**

### **Annexe III**

#### **Épreuves obligatoires de langue vivante 1 et de langue vivante 2 de l'examen du baccalauréat professionnel pour les candidats présentant une déficience du langage écrit, une déficience du langage oral, une déficience de la parole ainsi que les candidats présentant une déficience auditive**

#### **Évaluation en CCF ou épreuve ponctuelle**

La situation d'évaluation (CCF) ou l'épreuve se compose de deux parties d'une durée de 15 minutes maximum chacune, sans préparation.

##### **Partie 1**

Cette première partie vise à évaluer la capacité du candidat à comprendre un document écrit rédigé en langue étrangère. Elle prend appui sur un document inconnu ne comportant pas plus de 15 lignes (ligne s'entend au sens de 70 signes environ, y compris les blancs et signes de ponctuation) mis à la disposition du candidat par le professeur ou examinateur sur support papier ou sur écran d'ordinateur. Ce document peut relever de genres différents (publicité, extrait d'article de presse ou d'œuvre littéraire, courrier de nature professionnelle, notice, mode d'emploi, etc.). Il peut être informatif, descriptif, narratif ou argumentatif ; il peut comporter du dialogue. Il est authentique (au sens technique du terme), c'est-à-dire non élaboré ou adapté à des fins d'enseignement. Son degré de difficulté correspond au niveau du CECRL attendu pour les candidats concernés. Il peut comporter des éléments iconographiques (textes illustrés par des photographies, articles de presse accompagnés de dessins, textes publicitaires, bandes dessinées, etc.). On évitera toute spécialisation excessive dans le cas d'un document lié à un secteur professionnel.

Le professeur ou examinateur laisse au candidat le temps nécessaire pour prendre connaissance du support. Durant cette prise de connaissance, le candidat n'est pas autorisé à annoter le document ni à prendre des notes (sur papier ou sur ordinateur).

En la saisissant sur ordinateur ou en l'inscrivant lisiblement sur une feuille de papier, le professeur ou examinateur pose ensuite au candidat une première question (en français, ainsi que les suivantes). Le candidat dispose du temps nécessaire pour en prendre connaissance et y répondre par écrit, en français également (réponse manuscrite ou saisie sur ordinateur). Le professeur ou examinateur procède de la même manière pour les questions suivantes. En fonction des réponses successivement apportées par le candidat, le nombre total de questions qui lui sont posées se situe entre quatre (minimum) et six (maximum). Ces questions sont graduées (du général au particulier).

##### **Partie 2**

Cette seconde partie vise à évaluer la capacité du candidat à s'exprimer en continu par écrit en langue étrangère. Elle prend appui sur un document inconnu remis au candidat par le professeur ou examinateur.

Ce document peut relever de genres différents : image publicitaire, dessin humoristique, photographie, reproduction d'une œuvre plastique, citation, proverbe, aphorisme, histoire drôle, question invitant le candidat à prendre position sur une question d'actualité ou un phénomène de société, slogan, titre d'article de presse, etc.

Le candidat dispose de 15 minutes pour prendre connaissance du document et pour s'exprimer, à l'écrit et en langue étrangère, à propos du support. Le document n'a pas pour finalité de donner lieu à un commentaire formel de la part du candidat mais de permettre à ce dernier de s'exprimer librement à l'écrit, en rédigeant (sur papier ou sur ordinateur) un texte personnel d'une dizaine de lignes, soit de 80 à 100 mots environ.

À l'issue de l'épreuve, le professeur établit son évaluation à partir de la fiche d'évaluation et de notation figurant en annexe II.

### **Annexe IV**

#### **Fiche d'évaluation et de notation**

**(Candidats présentant une déficience du langage écrit, une déficience du langage oral, une déficience de la**

parole ainsi que les candidats déficients auditifs)

**Contrôle en cours de formation**

Épreuve finale ponctuelle orale (candidats hors statut scolaire) - Baccalauréat professionnel - Langue vivante 1 et langue vivante 2

Session :

Académie :

Langue vivante :

Nom de l'élève/du candidat :

Établissement :

Ville :

Pour **chacune des deux colonnes**, situer la prestation du candidat à l'un des quatre degrés de réussite et attribuer à cette prestation le nombre de points indiqué (sans le fractionner en décimales) de 0 (absence totale de compréhension ou de production) à 10.

<b>A - Comprendre un document écrit</b>		<b>B - S'exprimer (en continu) à l'écrit</b>	
<b>Degré 1</b>		<b>Degré 1</b>	
Comprend des mots, des signes ou des éléments isolés.	1 ou 2 pts	Produit un texte très court (dont le nombre total de mots est nettement inférieur à 80). S'exprime dans une langue partiellement compréhensible.	1 ou 2 pts
<b>Degré 2</b>		<b>Degré 2</b>	
Comprend partiellement les informations principales.	3 ou 4 pts	Produit un texte simple et bref à partir du document. S'exprime dans une langue compréhensible malgré un vocabulaire limité et des erreurs.	3 ou 4 pts
<b>Degré 3</b>		<b>Degré 3</b>	
Comprend les éléments significatifs ainsi que les liens entre les informations.	5 ou 6 ou 7 pts	Produit un texte pertinent par rapport à la dimension culturelle ou professionnelle du document. S'exprime dans une langue globalement correcte pour la morphosyntaxe comme pour la grammaire et utilise un vocabulaire approprié.	5 ou 6 ou 7 pts

Degré 4		Degré 4	
Comprend le détail des informations et peut les synthétiser. Identifie et comprend le point de vue de l'auteur.	8 ou 9 ou 10 pts	Produit un texte nuancé, informé, et exprime un point de vue pertinent. S'exprime dans une langue correcte.	8 ou 9 ou 10 pts
<b>Note A, sur 10</b> <b>Comprendre un document écrit.</b>	/10	<b>Note B, sur 10</b> <b>S'exprimer (en continu) à l'écrit.</b>	/10

**Appréciation :**

**Note finale /20 :**

## Enseignements primaire et secondaire

### Baccalauréat technologique

---

#### Définition de l'épreuve de chimie-biochimie et sciences du vivant et enseignement spécifique à la spécialité dans la série sciences et technologies

NOR : MENE1205941N

note de service n° 2012-033 du 5-3-2012

MEN - DGESCO A2-1

---

Texte adressé aux rectrices et recteurs d'académie ; au directeur du service interacadémique des examens et concours (SIEC) ; aux chefs d'établissement ; aux professeur(e)s

---

La présente note de service définit l'épreuve de chimie-biochimie et sciences du vivant et enseignement spécifique à la spécialité dans la série STL du baccalauréat technologique à compter de la session 2013 de l'examen.

#### Rappel de la réglementation

Épreuve écrite

Durée : 4 heures

Coefficient : 8

L'épreuve comporte deux sous-épreuves indépendantes. Chacune de ces sous-épreuves est notée sur 20 points et est affectée d'un coefficient 4.

#### Nombre de sujets et organisation de l'épreuve

Chaque sous-épreuve fait l'objet d'un sujet indépendant. Le sujet de chimie-biochimie-sciences du vivant et le sujet de spécialité (sciences physiques et chimiques en laboratoire ou biotechnologies) sont remis simultanément au candidat au début de l'épreuve. Le candidat traite les deux sujets sur deux copies distinctes et indépendantes, qu'il remet simultanément aux surveillants lorsqu'il quitte la salle d'examen.

Les sujets de chimie-biochimie-sciences du vivant et de spécialité sont prévus pour être traités en deux heures chacun. Sur la page de garde de chacun des sujets, la mention suivante est portée : « Ce sujet est prévu pour être traité en deux heures ». Toutefois, le candidat est laissé libre de la gestion de son temps.

#### 1. Sous-épreuve de chimie-biochimie-sciences du vivant

La sous-épreuve de chimie-biochimie-sciences du vivant est commune aux candidats des deux spécialités biotechnologies et sciences physiques et chimiques en laboratoire de la série STL.

Elle porte sur le programme des classes de première et terminales de l'enseignement de chimie-biochimie-sciences du vivant. Les notions et capacités mobilisées dans le programme d'enseignement de la classe de première ne constituent pas le ressort principal du sujet.

Elle permet d'évaluer les connaissances acquises, la capacité à les mobiliser, à extraire et organiser l'information utile, ainsi que l'aptitude à argumenter et analyser.

Cette sous-épreuve comprend deux parties indépendantes.

##### Première partie

Cette partie est notée sur 8 points.

Elle consiste en une mise en situation à partir d'un support documentaire. L'élève est questionné sur une ou plusieurs problématiques explicitement abordées dans le programme et est conduit à :

- restituer des connaissances ;
- communiquer avec un langage scientifique rigoureux et des outils adaptés (graphes, schémas, organigrammes, etc.).

### Deuxième partie (12 points)

Cette partie consiste, à partir d'un ensemble de ressources documentaires, à résoudre un problème scientifique ou émettre des hypothèses conduisant à une résolution plausible.

L'élève peut être conduit à :

- exploiter des documents pour extraire et organiser l'information utile ;
- mobiliser des connaissances en relation avec le problème ;
- émettre des hypothèses et proposer un protocole expérimental permettant de les valider ;
- argumenter scientifiquement et faire preuve d'esprit critique
- exploiter des résultats expérimentaux pour valider un modèle.

### 2. Sous-épreuve de la spécialité sciences physiques et chimiques en laboratoire

La sous-épreuve de la spécialité sciences physiques et chimiques en laboratoire permet d'évaluer la capacité des candidats à mobiliser leurs connaissances en situation, leur capacité à raisonner, démontrer, argumenter et exercer leur esprit d'analyse, ainsi qu'à extraire et organiser l'information utile.

Cette sous-épreuve procède d'une approche thématique, fondée sur les applications scientifiques et technologiques contemporaines, permettant d'articuler les connaissances et capacités citées dans le programme de l'enseignement spécifique à la spécialité sciences physiques et chimiques en laboratoire en les contextualisant.

À ce titre, elle s'appuie sur l'utilisation de documents.

Le sujet, composé de deux ou trois parties indépendantes, porte de manière équilibrée sur différents domaines du programme de l'enseignement spécifique à la spécialité sciences physiques et chimiques en laboratoire des classes de première et terminales. Les notions et capacités mobilisées dans le programme d'enseignement de la classe de première ne constituent pas le ressort principal du sujet.

L'usage des calculatrices peut être interdit ou autorisé dans les conditions de la réglementation en vigueur. Cette précision est portée sur le sujet de l'épreuve.

### 3. Sous-épreuve de la spécialité biotechnologies

La sous-épreuve de la spécialité biotechnologies permet d'évaluer la capacité des candidats à mobiliser leurs savoirs technologiques ainsi que les savoirs et savoir-faire scientifiques fondamentaux acquis dans l'enseignement spécifique à la spécialité biotechnologies.

À partir de documents présentant des informations scientifiques et techniques relatives aux domaines du programme de l'enseignement spécifique à la spécialité biotechnologies des classes de première et terminales, le candidat est amené à répondre à des questions permettant de valider les compétences transversales et technologiques du programme. Les notions et capacités mobilisées dans le programme d'enseignement de la classe de première ne constituent pas le ressort principal du sujet.

L'usage des calculatrices peut être interdit ou autorisé dans les conditions de la réglementation en vigueur. Cette précision est portée sur le sujet de l'épreuve.

### 4. Épreuve orale de contrôle

Épreuve orale

Durée : 20 minutes

Temps de préparation : 20 minutes

L'épreuve porte sur l'enseignement spécifique à la spécialité suivi par le candidat.

Le candidat tire au sort un sujet composé de deux questions portant sur deux domaines différents du programme de l'enseignement de spécialité. Dans l'esprit défini par les programmes, les questions permettent d'évaluer sa capacité à mobiliser ses connaissances en situation, sa capacité à raisonner, à démontrer, à argumenter et à exercer son esprit d'analyse et à extraire et organiser l'information utile. Les questions s'appuient sur des documents du type de

ceux utilisés en situation d'apprentissage.

L'épreuve débute par un exposé du candidat d'une durée de dix minutes maximum. Cet exposé est suivi d'un entretien avec l'examineur.

L'usage des calculatrices est interdit.

Pour le ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative  
et par délégation,

Le directeur général de l'enseignement scolaire,

Jean-Michel Blanquer

## Enseignements primaire et secondaire

### Baccalauréat technologique

---

#### **Épreuve de projet en enseignement spécifique à la spécialité et épreuve d'enseignement technologique en langue vivante 1 dans la série STL, applicables à compter de la session 2013**

NOR : MENE1205943N

note de service n° 2012-034 du 6-3-2012

MEN - DGESCO A2-1

---

Texte adressé aux rectrices et recteurs d'académie ; au directeur du service interacadémique des examens et concours ; aux chefs d'établissement ; aux professeur(e)s

---

La présente note de service définit l'épreuve de projet en enseignement spécifique à la spécialité (biotechnologies ou sciences physiques et chimiques en laboratoire) et l'épreuve d'enseignement technologique en langue vivante 1 dans la série STL du baccalauréat technologique. Elle entre en vigueur à compter de la session 2013 de l'examen. Ces épreuves portent sur le programme de l'enseignement de biotechnologies ou de sciences physiques et chimiques en laboratoire en classes de première et terminale dans la série STL.

L'épreuve de technologie en langue vivante 1 porte également sur le programme de langue vivante 1 en classe terminale.

#### **1. Épreuve de projet en enseignement spécifique à la spécialité**

##### Rappel du règlement d'examen

Épreuve orale, évaluée en cours d'année, en deux parties (conduite du projet et présentation du projet)

Durée : 15 min pour la seconde partie (présentation du projet)

Coefficient : 6

##### Objectifs de l'épreuve

Le projet, de sa conception jusqu'à sa réalisation concrète, est caractérisé par un travail qui est en partie collectif. Le candidat est évalué sur les compétences suivantes :

- s'approprier une problématique ;
- proposer une ou plusieurs démarches visant à valider la ou les hypothèses formulées ;
- mettre en œuvre une procédure de résolution incluant une activité expérimentale ou les activités techniques nécessaires ;
- produire un document présentant la démarche, les solutions techniques et les résultats obtenus, ce document pouvant faire appel à différents formats, numériques ou non ;
- préparer et soutenir une présentation orale sur le sujet traité.

##### Structure de l'épreuve

###### Première partie : conduite du projet

Cette partie est notée sur 10 points. Elle fait l'objet d'une fiche individuelle d'évaluation établie selon le modèle en annexe 1 de la présente note de service.

Une note est attribuée à chaque candidat par les professeurs qui ont suivi le déroulement du projet au cours de l'année. Cette note est accompagnée d'appréciations détaillées pour chacune des compétences évaluées.

Une fois dans l'année, au cours de l'évaluation de la conduite de projet, la première partie de l'épreuve



d'enseignement de technologie en langue vivante 1, définie par la présente note de service, et la première partie de l'épreuve de projet en biotechnologies ou en sciences physiques et chimiques en laboratoire sont successivement évaluées.

### Deuxième partie : présentation du projet

Cette partie est notée sur 10 points.

La présentation du projet consiste en la réalisation d'un rapport de projet et une soutenance orale.

Cette présentation est évaluée par une commission d'évaluation composée de deux professeurs qui n'ont pas encadré le projet du candidat. Au moins un de ces deux professeurs enseigne dans un autre établissement que celui du candidat. La commission d'évaluation évalue distinctement le rapport et sa présentation.

#### Rapport de projet

Le rapport de projet est réalisé par le groupe d'élèves qui a conduit le projet. Il comporte quinze pages au maximum, annexes comprises. Il est remis à la commission d'évaluation deux semaines avant l'épreuve.

Le rapport de projet est noté sur 4 points. Il fait l'objet d'une fiche individuelle d'évaluation établie selon le modèle en annexe 2 de la présente note de service. La note est accompagnée d'appréciations détaillées sur la qualité scientifique et rédactionnelle du rapport.

#### Soutenance orale du projet

La présentation orale du projet est notée sur 6 points. Elle fait l'objet d'une fiche individuelle d'évaluation établie selon le modèle en annexe 3 de la présente note de service. La note est accompagnée d'appréciations détaillées sur les qualités de communication et d'argumentation du candidat, ainsi que sur sa maîtrise scientifique du projet.

Outre le rapport de projet, les candidats s'appuient sur un document support, élaboré par le groupe, pour la présentation orale du projet.

La soutenance orale du projet a lieu en deux parties :

- une présentation collective, qui peut comprendre la présentation d'une expérience, pendant laquelle chaque candidat du groupe expose une partie du projet, selon un déroulement librement choisi ; chaque candidat dispose d'une durée de 5 minutes ;
- un entretien individuel d'une durée de 10 minutes par candidat. Cet entretien porte sur l'ensemble du projet.

### Notation

L'évaluation est individuelle.

L'épreuve est notée sur 20 points. Cette note est la somme des notes obtenues aux évaluations de la conduite de projet, du rapport de projet et de la présentation orale du projet.

Les trois fiches d'évaluation établies pour chaque candidat, conformément aux modèles définis en annexe de la présente note, ont le statut de copies d'examen.

### Organisation de l'épreuve

L'épreuve, organisée sous l'autorité du recteur, se déroule dans le courant du troisième trimestre au sein de l'établissement. Le chef d'établissement arrête, en liaison avec les équipes pédagogiques, ses modalités concrètes d'organisation et contrôle son bon déroulement.

### Candidats des établissements privés hors contrat et candidats individuels

Les candidats scolarisés dans les établissements privés hors contrat et les candidats individuels déposent, à une date fixée par le recteur, leur rapport de projet, ainsi qu'un descriptif de la conduite du projet. Ils effectuent une présentation orale selon les mêmes modalités que celles décrites ci-dessus.

Seule la présentation orale est évaluée et conduit à une note sur 20 points. Cette note est prise en compte au titre de l'épreuve de projet.

L'absence de rapport ou de descriptif de la conduite du projet est pénalisée.

### Session de remplacement

Les candidats déposent, à une date fixée par le recteur, leur rapport de projet, ainsi qu'un descriptif de la conduite du projet. Ils effectuent une présentation orale et sont évalués selon les mêmes modalités que celles de l'épreuve du

premier groupe, décrite ci-dessus.

Si le candidat n'a pas pu être évalué en cours d'année, seule la présentation est évaluée et conduit à une note sur 20 points. Cette note est prise en compte au titre de l'épreuve de projet.

L'absence de rapport ou de descriptif de la conduite du projet est pénalisée.

## 2. Épreuve d'enseignement technologique en langue vivante 1

### Rappel du règlement d'examen

Épreuve orale, évaluée en cours d'année.

Seuls sont pris en compte pour l'examen du baccalauréat les points supérieurs à la moyenne de 10 sur 20. Ces points sont multipliés par deux.

### Objectifs de l'épreuve

L'épreuve porte sur les compétences de communication en langue vivante 1 dans le contexte de la réalisation du projet en biotechnologies ou en sciences physiques et chimiques en laboratoire.

Elle permet d'évaluer les capacités du candidat à présenter en langue vivante 1 les différentes problématiques scientifiques et techniques auxquelles il est confronté et à expliquer en langue vivante 1 les choix effectués.

Sont notamment évalués le lexique fonctionnel utilisé ainsi que les compétences sociolinguistiques et pragmatiques mises en œuvre en vue d'une communication efficace.

### Structure de l'épreuve

Cette épreuve se déroule en deux parties. La première est conduite dans le cadre de la première partie de l'épreuve de projet, définie par la présente note de service. En revanche, l'organisation de la seconde partie est indépendante de l'épreuve de projet ; elle est ponctuelle et se tient au cours du troisième trimestre.

#### - Présentation orale en langue vivante 1 de la conduite de projet

Une fois dans l'année, les compétences de communication du candidat en langue vivante 1 sont évaluées dans le contexte de la conduite de projet. La conduite de projet elle-même fait l'objet de l'épreuve de projet définie par la présente note de service.

Cette partie est notée sur 10 points.

L'évaluation est individuelle.

#### - Présentation orale en langue vivante 1 du projet

Cette partie est notée sur 10 points.

Elle est organisée par le chef d'établissement au cours du troisième trimestre.

En vue de la présentation orale en langue vivante 1, le candidat élabore un dossier scientifique et technique, sous forme numérique, en langue vivante 1. Ce dossier comporte 1 à 5 pages, tableaux et graphiques inclus. Ce dossier est un support de présentation, il n'est pas évalué.

La présentation débute par un exposé du candidat, qui dispose d'une durée maximale de 5 min. Elle est suivie d'un entretien en langue vivante 1 avec les examinateurs. L'ensemble de l'épreuve a une durée totale de 10 min.

### Notation

Les enseignants de langue vivante 1 et les enseignants de la spécialité participant au suivi du projet évaluent le candidat. A cette fin, ils établissent, pour chaque candidat, deux fiches d'évaluation, une pour chaque partie de l'épreuve, selon les modèles publiés par le ministre chargé de l'éducation nationale. Ces fiches d'évaluation ont le statut de copies d'examen.

L'épreuve est notée sur 20 points.

### Langue de l'évaluation

Cette épreuve est évaluée dans la langue de l'enseignement technologique en langue vivante 1 dispensé en classe terminale. En effet, le candidat ne peut pas choisir une autre langue au moment de l'inscription à l'examen, contrairement à ce qu'il peut faire pour les épreuves de langue vivante. Un candidat qui le souhaite peut donc subir les épreuves de langue vivante 1 et d'enseignement technologique en langue vivante 1 dans deux langues distinctes.

### Candidats individuels et candidats issus des établissements scolaires hors-contrat

Les candidats scolarisés dans les établissements privés hors contrat et les candidats individuels ne subissent que la deuxième partie de l'épreuve, qui est, dans ce cas, notée sur 20 points.

Ils passent cette partie de l'épreuve dans les mêmes conditions que les candidats scolaires.

### Session de remplacement

Les candidats subissent la deuxième partie de l'épreuve selon les mêmes modalités que celles de l'épreuve du premier groupe, décrite ci-dessus.

Si un candidat n'a pas pu être évalué dans le cadre de la conduite de projet, seule la deuxième partie de l'épreuve est évaluée, selon les mêmes modalités que celles de l'épreuve du premier groupe, décrite ci-dessus, et conduit à une note sur 20 points.

Pour le ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative  
et par délégation,

Le directeur général de l'enseignement scolaire,  
Jean-Michel Blanquer

### Annexes

↳ Épreuves de projet - Fiches d'évaluation

**Annexe 1****Baccalauréat technologique - série STL - Épreuve de projet****Fiche d'évaluation de la conduite de projet**

<b>Session :</b>	
<b>Nom du candidat :</b>	<b>Établissement :</b>
<b>Prénom du candidat :</b>	<b>Ville :</b>
	<b>Académie :</b>

	<b>Très insuffisant</b>	<b>Insuffisant</b>	<b>Satisfaisant</b>	<b>Très satisfaisant</b>
Appropriation de la problématique				
Planification des phases du projet et gestion du temps				
Recherche et traitement d'informations autour de la problématique				
Pertinence et réalisation des activités pour répondre à la problématique : expériences, activités en entreprise ou en laboratoire...				
Autonomie, esprit d'initiative et prise de responsabilités				
Participation au travail d'équipe				

**NOTE : / 10****Commentaires**

--	--

<b>Noms et prénoms des professeurs ayant suivi le projet</b>	<b>Date et signatures</b>

**Annexe 2****Baccalauréat technologique - série STL - Épreuve de projet****Fiche d'évaluation du rapport de projet**

<b>Session :</b>	
<b>Nom du candidat :</b>	<b>Établissement :</b>
<b>Prénom du candidat :</b>	<b>Ville :</b>
	<b>Académie :</b>

	<b>Très insuffisant</b>	<b>Insuffisant</b>	<b>Satisfaisant</b>	<b>Très satisfaisant</b>
Présentation générale du document : plan, organisation, soin apporté, présence d'une synthèse				
Qualité de la rédaction : clarté de l'expression, rigueur du vocabulaire, présentation des résultats				
Contenu scientifique : mise en évidence de la démarche, justification des choix effectués, résultats des investigations conduites, pertinence et analyse de la ou des réponse(s) apportée(s) à la problématique				
Qualité de la synthèse				

<b>NOTE :</b> / 4
-------------------

<b>Commentaires</b>	
Noms et prénoms des professeurs ayant suivi le projet	Date et signatures

**Annexe 3****Baccalauréat technologique - série STL - Épreuve de projet****Fiche d'évaluation de la soutenance orale de projet**

<b>Session :</b>	
<b>Nom du candidat :</b>	<b>Établissement :</b>
<b>Prénom du candidat :</b>	<b>Ville :</b>
	<b>Académie :</b>

	<b>Très insuffisant</b>	<b>Insuffisant</b>	<b>Satisfaisant</b>	<b>Très satisfaisant</b>
Présentation et pertinence du document support utilisé pour l'oral				
Construction de l'exposé: pertinence de la construction par rapport à la problématique, présence d'un plan, gestion du temps				
Expression claire et rigoureuse, distance par rapport aux documents				
Contenu scientifique de l'exposé : compréhension de la problématique, argumentation, justification des choix effectués, rigueur dans les termes utilisés				
Pertinence des réponses du candidat aux questions posées				
Raisonnement(s) développé(s) à partir des questions posées				

<b>NOTE :</b>	<b>/ 6</b>
---------------	------------

<b>Commentaires</b>	
Noms et prénoms des professeurs ayant suivi le projet	Date et signatures

## Enseignements primaire et secondaire

### Baccalauréat technologique

---

#### Définition de l'épreuve d'évaluation des compétences expérimentales dans la série sciences et technologies de laboratoire (STL), applicable à compter de la session 2013

NOR : MENE1205939N

note de service n° 2012-035 du 6-3-2012

MEN- DGESCO A2-1

---

Texte adressé aux rectrices et recteurs d'académie ; au directeur du service interacadémique des examens et concours (SIEC) ; aux chefs d'établissement ; aux professeur(e)s

---

La présente note de service définit l'épreuve d'évaluation des compétences expérimentales dans la série STL du baccalauréat technologique à compter de la session 2013 de l'examen.

L'épreuve porte sur les programmes de l'enseignement spécifique à la spécialité (sciences physiques et chimiques en laboratoire ou biotechnologies) en classes de première et terminales et de l'enseignement de mesure et instrumentation en classe de première dans la série STL.

#### Rappel du règlement d'examen

Épreuve pratique

Durée : 3 heures

Coefficient : 6

##### 1. Spécialité sciences physiques et chimiques en laboratoire

L'épreuve a pour objectif d'évaluer le candidat dans le cadre d'une démarche scientifique menée au laboratoire de physique-chimie.

Le candidat est évalué sur les six compétences suivantes :

- **s'approprier** : le candidat s'approprie la problématique du travail à effectuer et l'environnement matériel à l'aide d'une documentation ;
- **analyser** : le candidat justifie ou propose un protocole, propose un modèle ou justifie sa validité, choisit et justifie les modalités d'acquisition et de traitement des mesures ;
- **réaliser** : le candidat met en œuvre un protocole expérimental en respectant les règles de sécurité ;
- **valider** : le candidat identifie des sources d'erreur, estime l'incertitude sur les mesures à partir d'outils fournis et analyse de manière critique la cohérence des résultats ;
- **communiquer** : le candidat explique ses choix et rend compte de ses résultats sous forme écrite et orale ;
- **être autonome et faire preuve d'initiative** : le candidat exerce son autonomie et prend des initiatives avec discernement et responsabilité.

#### Organisation de l'épreuve

Une banque nationale de sujets est constituée. Pour chaque session, un ensemble de sujets est tiré au sort au niveau national et communiqué aux établissements au début du troisième trimestre.

Chaque sujet décrit la situation expérimentale dans laquelle le candidat est évalué et est accompagné d'un modèle de fiche d'évaluation individuelle adapté à la situation d'évaluation. Les établissements choisissent dans cet ensemble les situations d'évaluation qu'ils mettent en œuvre, en veillant à offrir un juste équilibre entre les différentes composantes de l'enseignement de spécialité.

Au début de l'épreuve, le candidat tire au sort la situation dans laquelle il est évalué.

Un examinateur évalue simultanément quatre candidats au maximum.

Les possibilités d'accueil et d'encadrement des candidats nécessitent que l'épreuve se déroule à une période distincte de celle des épreuves écrites. Pour les candidats scolarisés dans les établissements publics ou privés sous contrat, l'épreuve de la session normale a lieu dans le courant du troisième trimestre, dans le cadre habituel de formation du candidat.

### Évaluation

Les professeurs examinateurs disposent d'une fiche d'évaluation, correspondant à la situation d'évaluation, au nom de chaque candidat. Cette fiche sert de support à l'évaluation du candidat ; elle porte la note qui lui est attribuée avec, éventuellement, un commentaire qualitatif. Ce document ainsi que la feuille réponse rédigée par le candidat ont le statut de copie d'examen.

L'épreuve est notée sur 20 points.

## 2. Spécialité biotechnologies

L'épreuve a pour objectif d'évaluer des compétences transversales et biotechnologiques dans le cadre d'une démarche expérimentale menée au laboratoire.

Le candidat est évalué sur les six compétences suivantes :

- **s'approprier** : le candidat s'approprié la problématique du travail à effectuer et l'environnement matériel à l'aide d'un protocole et d'une documentation ;
- **analyser** : le candidat identifie les étapes clés d'un protocole en s'appuyant sur l'analyse du principe de la méthode, justifie ou propose un protocole ;
- **réaliser** : le candidat met en œuvre un protocole expérimental en respectant les bonnes pratiques de laboratoire avec un degré de technicité permettant d'obtenir des résultats exploitables ;
- **valider** : le candidat assure la qualité des résultats obtenus ; il identifie des sources d'erreur, estime l'incertitude sur les mesures à partir d'outils fournis et analyse de manière critique la cohérence des résultats ;
- **communiquer** : le candidat explique ses choix et rend compte de ses résultats sous forme écrite et orale ;
- **être autonome et faire preuve d'initiative** : le candidat exerce son autonomie et prend des initiatives avec discernement et responsabilité. Il met en œuvre la démarche de prévention et contribue au développement durable et à la gestion des déchets.

### Organisation

Une banque nationale de sujets est constituée. Pour chaque session, un ensemble de sujets est tiré au sort au niveau national et communiqué aux établissements au début du troisième trimestre.

Chaque sujet décrit la situation expérimentale dans laquelle le candidat est évalué et est accompagné d'un modèle de fiche d'évaluation individuelle adapté à la situation d'évaluation. Les établissements choisissent dans cet ensemble les situations d'évaluation qu'ils mettent en œuvre, en veillant à offrir un juste équilibre entre les différentes composantes de l'enseignement de spécialité.

Chaque établissement établit un calendrier d'examen en fixant la ou les situations d'évaluation qui sont mises en place pour chaque demi-journée. Le candidat tire au sort son jour et son heure de passage. Dans le cas où plusieurs situations d'évaluation sont mises en place simultanément, le candidat tire au sort au début de l'épreuve la situation dans laquelle il est évalué. Les situations d'évaluation sont différentes d'une demi-journée à l'autre.

Un examinateur évalue simultanément quatre candidats au maximum.

Les possibilités d'accueil et d'encadrement des candidats nécessitent que l'épreuve se déroule à une période distincte de celle des épreuves écrites. Pour les candidats scolarisés dans les établissements publics ou privés sous contrat, l'épreuve de la session normale a lieu dans le courant du troisième trimestre, dans le cadre habituel de formation du candidat.

### Évaluation

Les professeurs examinateurs disposent d'une fiche d'évaluation, correspondant à la situation d'évaluation, au nom



de chaque candidat. Cette fiche sert de support à l'évaluation du candidat ; elle porte la note qui lui est attribuée avec, éventuellement, un commentaire qualitatif. Ce document ainsi que la feuille réponse rédigée par le candidat ont le statut de copies d'examens.

L'épreuve est notée sur 20 points.

### 3. Candidats individuels et candidats des établissements privés hors contrat

Les candidats individuels et ceux des établissements privés hors contrat passent l'épreuve d'évaluation des compétences expérimentales dans un établissement public ou privé sous contrat à une date fixée par le recteur de l'académie, sur les sujets retenus au niveau national.

### 4. Session de remplacement

La session de remplacement peut être organisée au niveau académique ou interacadémique.

### 5. Aménagement de l'épreuve à l'attention des candidats présentant un handicap

En application des articles D. 351-27 et D. 351-28 du code de l'éducation, le recteur d'académie peut accorder aux candidats présentant un handicap, sur proposition du médecin désigné par la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées, un aménagement de l'épreuve.

Les adaptations accordées par le recteur peuvent porter sur le choix des types de situations d'évaluation dans la banque nationale de sujets, sur l'aménagement du poste de travail, sur la présentation du sujet lui-même. Dans ce dernier cas, on veillera à ce que le sujet de l'épreuve permette que des capacités expérimentales soient mises en œuvre par le candidat lui-même, afin qu'elles puissent être évaluées. L'objectif est que le maximum de candidats en situation de handicap puissent passer l'épreuve, sans toutefois que soient dénaturées les capacités expérimentales évaluées.

Pour le ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative  
et par délégation,

Le directeur général de l'enseignement scolaire,  
Jean-Michel Blanquer

## Enseignements primaire et secondaire

### Baccalauréat technologique

---

#### Définition des épreuves d'analyse méthodique en design et arts appliqués, de projet en design et arts appliqués et de design et arts appliqués en langue vivante 1 dans la série sciences et technologies du design et des arts appliqués (STD2A), applicable à compter de la session 2013

NOR : MENE1205945N

note de service n° 2012-036 du 6-3-2012

MEN - DGESCO A2-1

---

Texte adressé aux rectrices et aux recteurs d'académie ; au directeur du service interacadémique des examens et concours (SIEC) ; aux chefs d'établissement ; aux professeur(e)s

---

La présente note de service définit les épreuves d'analyse méthodique en design et arts appliqués, de projet en design et arts appliqués et de design et arts appliqués en langue vivante 1 dans la série STD2A du baccalauréat technologique à compter de la session 2013 de l'examen

Ces épreuves portent sur le programme de l'enseignement de design et arts appliqués du cycle terminal de la série STD2A. L'épreuve de design et arts appliqués en langue vivante 1 porte également sur le programme de langue vivante 1 en classe terminale.

#### 1. Épreuve d'analyse méthodique en design et arts appliqués

##### Rappel du règlement d'examen

Épreuve écrite

Durée : 4 heures

Coefficient : 6

##### Notation

Cette épreuve est notée sur 20 points.

##### Objectifs de l'épreuve

En s'appuyant sur plusieurs documents relatifs aux questions historiques, esthétiques et technologiques qui sont traitées dans l'enseignement transversal des pôles, l'épreuve permet d'évaluer les compétences suivantes :

- analyser des ressources iconographiques, textuelles et graphiques à des fins de compréhension et d'appropriation ;
- situer les repères historiques et contemporains de la création artistique ;
- reconnaître les principales étapes de l'histoire des techniques et des évolutions technologiques (prise en compte des contraintes environnementales et économiques d'un contexte donné) ;
- articuler des savoirs généraux, scientifiques, artistiques et techniques.

##### Sujet

L'épreuve consiste en une analyse méthodique de documents concomitants et articulés entre eux. Ces investigations sont induites par un croisement d'œuvres et de productions puisées dans les différents champs du design et des arts appliqués. Le sujet est élaboré de telle sorte que le candidat puisse conduire une analyse des contextes historique, esthétique et technologique. Il donne lieu à une appropriation raisonnée et synthétique.

Ces documents peuvent être de toute nature : iconographique, technique, textuelle, etc. Leur nombre est limité à quatre.

## Épreuve orale de contrôle

Durée : 20 minutes

Préparation : 20 minutes

Il s'agit d'une épreuve d'analyse de documents.

L'épreuve s'appuie sur des documents issus d'un dossier fourni au candidat et présentant un objet, un espace aménagé ou un produit graphique. Ces documents sont des visuels de toute nature, permettant d'identifier au mieux le cas à étudier.

Quelques questions accompagnent les documents. Elles permettent de structurer l'analyse et d'aider à hiérarchiser les réponses, sans pour autant les induire, afin d'évaluer des compétences associées du programme d'enseignement.

Pendant l'interrogation, le candidat dispose de 10 minutes pour exposer les conclusions de sa préparation avant de répondre aux questions de l'examineur, qui sont relatives à l'étude de documents proposée.

## 2. Épreuve de projet en design et arts appliqués

### Rappel du règlement d'examen

Épreuve orale en deux parties (évaluation en cours d'année et oral terminal d'une durée de 20 min)

Coefficient : 16

Chacune des deux parties de l'épreuve est affectée d'un coefficient 8 et notée sur 20.

### Objectifs de l'épreuve

L'évaluation des compétences du candidat porte sur la dimension pluridisciplinaire et transversale du programme d'enseignement de design et arts appliqués.

L'épreuve permet d'évaluer les compétences suivantes :

- mettre en œuvre des méthodes d'investigation ;
- repérer les étapes qui constituent les démarches de conception et de réalisation d'un produit ou d'une création ;
- exploiter ces démarches et en justifier les logiques ;
- identifier et distinguer un problème de design : situer un besoin, analyser une demande, synthétiser des informations de différentes natures, explorer des modes d'intervention ;
- identifier, expérimenter et exploiter diverses méthodes de créativité adaptées aux problèmes posés ;
- proposer des solutions, prévoir une mise en œuvre ;
- identifier les particularités d'un objet fonctionnel, d'un espace de vie, d'une communication et la complexité de leurs systèmes ;
- formuler, sélectionner, expliciter, contextualiser, mettre en situation, communiquer des hypothèses et des démarches de création ;
- utiliser un ensemble de modes de représentation qui font appel tant aux techniques traditionnelles qu'aux outils informatiques de communication impliquant l'ensemble des médias ;
- expérimenter tout moyen plastique, tout médium, tout matériau, tout support nécessaire à l'expression d'intentions de création.

### 2.1 Première partie

Deux situations d'évaluation sont organisées au cours de la réalisation du projet pluridisciplinaire. Dans chacune de ces deux situations d'évaluation, une note sur 20 est attribuée au candidat. La note obtenue par le candidat à la première partie de l'épreuve est la moyenne de ces deux notes.

La première situation d'évaluation permet d'évaluer la phase préparatoire et de recherches du projet et de valider l'appropriation de la problématique par l'élève.

La seconde situation d'évaluation a lieu au terme du temps imparti pour la réalisation du projet. Elle permet d'évaluer les propositions formulées par l'élève.

Les deux évaluations sont conduites par les enseignants de design et arts appliqués qui ont suivi les travaux des

élèves.

L'évaluation de la première partie de l'épreuve fait l'objet de deux fiches individuelles d'évaluation établies selon les modèles en annexes 1 et 2 de la présente note de service.

Au cours de l'une de ces deux situations d'évaluation, la première partie de l'épreuve d'enseignement de design et arts appliqués en langue vivante 1, définie par la présente note de service, et la première partie de l'épreuve de projet en design et arts appliqués sont successivement évaluées.

## 2.2 Deuxième partie

La deuxième partie de l'épreuve consiste en la soutenance orale individuelle d'un rapport de synthèse.

Ce rapport est constitué par le candidat et rend compte de sa démarche de projet pluridisciplinaire. Il est rédigé sous un format papier d'un maximum de 10 pages recto, format A4. Ce rapport est traduit en format numérique en vue de la présentation orale.

Le rapport est noté sur 5 points et la présentation orale sur 15 points. La note attribuée au candidat pour la deuxième partie de l'épreuve est la somme de ces deux notes.

L'évaluation est assurée par deux enseignants de design et arts appliqués qui n'ont pas accompagné le projet du candidat. Elle porte d'une part sur le rapport de synthèse, et d'autre part sur la présentation orale.

L'évaluation de la deuxième partie de l'épreuve fait l'objet d'une fiche individuelle d'évaluation établie selon le modèle en annexe 3 de la présente note de service.

Le rapport de synthèse est transmis au centre d'examen où se déroule l'épreuve huit jours au plus tard avant la date de l'épreuve. Le chef de l'établissement de scolarisation du candidat vise le rapport avant son envoi. Chaque page du rapport porte le cachet de l'établissement.

## 3. Épreuve de design et arts appliqués en langue vivante 1

### Rappel du règlement d'examen

Épreuve orale, évaluée en cours d'année.

Seuls sont pris en compte pour l'examen du baccalauréat les points supérieurs à la moyenne de 10 sur 20. Ces points sont multipliés par deux.

### Objectifs de l'épreuve

L'épreuve porte sur les compétences de communication en langue vivante 1 dans le contexte du projet en design et arts appliqués.

Elle permet d'évaluer les capacités du candidat à présenter en langue vivante 1 les différentes problématiques auxquelles il est confronté et à expliquer en langue vivante 1 les choix effectués.

Sont notamment évalués le lexique spécifique au domaine du design et des arts appliqués utilisé ainsi que les compétences sociolinguistiques et pragmatiques mises en œuvre en vue d'une communication efficace.

### Structure de l'épreuve

Cette épreuve se déroule en deux parties. La première est conduite dans le cadre de la première partie de l'épreuve de projet, également définie par la présente note de service, au cours de l'une des deux situations d'évaluation. En revanche, l'organisation de la seconde partie est indépendante de l'épreuve de projet ; elle est ponctuelle et se tient au cours du troisième trimestre.

#### - Présentation orale en langue vivante 1 au cours de la réalisation du projet pluridisciplinaire

Une fois dans l'année, les compétences de communication du candidat en langue vivante 1 sont évaluées dans le contexte de l'une des deux situations d'évaluation prévues par la première partie de l'épreuve de projet, définie par la présente note de service.

Cette partie est notée sur 10 points.

L'évaluation est individuelle.

#### - Présentation orale en langue vivante 1 du projet

Cette partie est notée sur 10 points.

Elle est organisée par le chef d'établissement au cours du troisième trimestre.

En vue de la présentation orale en langue vivante 1, le candidat rédige, en langue vivante 1, une note de synthèse d'une page recto, format A4. Elle a pour objectif de présenter les ressources utilisées, la problématique dégagée, les axes créatifs sélectionnés et les choix opérés par le candidat dans le cadre du projet. Cette note est un support de présentation, elle n'est pas évaluée.

La présentation consiste en un entretien, d'une durée de 10 min, entre le candidat et les examinateurs.

### Notation

Les enseignants de langue vivante 1 et de design et arts appliqués participant au suivi du projet évaluent le candidat. À cette fin, ils établissent, pour chaque candidat, deux fiches d'évaluation, une pour chaque partie de l'épreuve, selon les modèles publiés par le ministre chargé de l'éducation nationale. Ces fiches d'évaluation ont le statut de copies d'examen.

L'épreuve est notée sur 20 points.

### Langue de l'évaluation

Cette épreuve est évaluée dans la langue de l'enseignement de design et arts appliqués en langue vivante 1 dispensé en classe terminale. En effet, le candidat ne peut pas choisir une autre langue au moment de l'inscription à l'examen, contrairement à ce qu'il peut faire pour les épreuves de langue vivante. Un candidat qui le souhaite peut donc subir les épreuves de langue vivante 1 et de design et arts appliqués en langue vivante 1 dans deux langues distinctes.

### Candidats individuels et candidats issus des établissements scolaires hors-contrat

Les candidats scolarisés dans les établissements privés hors contrat et les candidats individuels ne subissent que la deuxième partie de l'épreuve, qui, dans ce cas, est notée sur 20 points.

Ils passent cette partie de l'épreuve dans les mêmes conditions que les candidats scolaires.

### Session de remplacement

Les candidats subissent la deuxième partie de l'épreuve selon les mêmes modalités que celles de l'épreuve du premier groupe, décrite ci-dessus.

Si un candidat n'a pas pu être évalué dans le cadre de la conduite de projet, seule la deuxième partie de l'épreuve est évaluée, selon les mêmes modalités que celles de l'épreuve du premier groupe, décrite ci-dessus, et conduit à une note sur 20 points.

Pour le ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative  
et par délégation,

Le directeur général de l'enseignement scolaire,  
Jean-Michel Blanquer

### Annexes

 [Épreuves de projet en design et arts appliqués - Fiches d'évaluation](#)

**Annexe 1****Baccalauréat technologique - série STD2A - Épreuve de projet en design et arts appliqués****Première fiche d'évaluation de la première partie de l'épreuve : phase préparatoire et de recherches**

<b>Session :</b>	
<b>Nom du candidat :</b> <b>Prénom du candidat :</b>	<b>Établissement :</b> <b>Ville :</b> <b>Académie :</b>

<b>Thème du projet :</b>
--------------------------

<b>Critères d'évaluation</b>	<b>Très insuffisant</b>	<b>Insuffisant</b>	<b>Satisfaisant</b>	<b>Très satisfaisant</b>
Les méthodes d'investigation mises en œuvre sont pertinentes				
Un problème de design ou de métiers d'art est formulé. Il permet de situer un besoin, d'analyser une demande, de synthétiser des informations de différentes natures, explorer des modes d'intervention				
Les méthodes de créativité identifiées, expérimentées et exploitées sont adaptées aux problèmes formulés				
Les particularités d'un objet fonctionnel, d'un espace de vie, d'une communication et la complexité de leurs systèmes sont identifiées				
Les expérimentations plastiques sont menées en adéquation avec les intentions de création				

<b>NOTE :</b> / 20
--------------------

<b>Commentaires</b>	
<b>Noms et prénoms des professeurs ayant suivi le projet</b>	<b>Date et signatures</b>

**Annexe 2****Baccalauréat technologique - série STD2A - Épreuve de projet en design et arts appliqués****Deuxième fiche d'évaluation de la première partie de l'épreuve : propositions formulées par l'élève**

<b>Session :</b>	
<b>Nom du candidat :</b> <b>Prénom du candidat :</b>	<b>Établissement :</b> <b>Ville :</b> <b>Académie :</b>

<b>Thème du projet :</b>
--------------------------

<b>Critères d'évaluation</b>	<b>Très insuffisant</b>	<b>Insuffisant</b>	<b>Satisfaisant</b>	<b>Très satisfaisant</b>
Les étapes qui constituent les démarches de conception et de réalisation d'un produit ou d'une création sont judicieusement repérées				
Ces démarches de conception et de réalisation d'un produit ou d'une création sont exploitées et leurs logiques sont justifiées				
Les solutions et les mises en œuvre proposées sont pertinentes au regard des problèmes posés				
Les modes de représentation traditionnels et informatiques sont maîtrisés et mis en œuvre de manière appropriée				

<b>NOTE :</b>	<b>/ 20</b>
---------------	-------------

<b>Commentaires</b>	
<b>Noms et prénoms des professeurs ayant suivi le projet</b>	<b>Date et signatures</b>

**Annexe 3****Baccalauréat technologique - série STD2A - Épreuve de projet en design et arts appliqués****Fiche d'évaluation de la deuxième partie de l'épreuve : soutenance orale**

<b>Session :</b>	
<b>Nom du candidat :</b>	<b>Établissement :</b>
<b>Prénom du candidat :</b>	<b>Ville :</b>
	<b>Académie :</b>

<b>Thème du projet :</b>
--------------------------

<b>Critères d'évaluation</b>	<b>Très insuffisant</b>	<b>Insuffisant</b>	<b>Satisfaisant</b>	<b>Très satisfaisant</b>
<b>Rapport de synthèse</b>				
Les hypothèses et les démarches de création sont présentées de manière organisée et hiérarchisée				
<b>Présentation orale</b>				
Les mises en situation sont formulées de manière synthétique, elles éclairent la contextualisation des problèmes posés				
Le candidat fait preuve d'une aptitude au dialogue et s'exprime dans un vocabulaire spécifique au domaine des arts appliqués				
Le candidat démontre sa capacité à prendre de la distance et à interroger sa proposition				

**Notes intermédiaires :****Rapport de synthèse :** / 5**Présentation orale :** / 15

<b>NOTE :</b> / 20
--------------------

<b>Commentaires</b>	
Noms et prénoms des professeurs ayant suivi le projet	Date et signatures



## Enseignements primaire et secondaire

### Baccalauréat technologique

---

#### **Épreuve relative aux enseignements technologiques transversaux, épreuve de projet en enseignement spécifique à la spécialité et épreuve d'enseignement technologique en langue vivante 1 en série STI2D, applicables à compter de la session 2013**

NOR : MENE1205947N

note de service n° 2012-037 du 5-3-2012

MEN - DGESCO A2-1

---

Texte adressé aux rectrices et recteurs d'académie ; au directeur du service interacadémique des examens et concours (SIEC) ; aux chefs d'établissement ; aux professeur(e)s

---

La présente note de service définit l'épreuve relative aux enseignements technologiques transversaux, l'épreuve de projet en enseignement spécifique à la spécialité et l'épreuve d'enseignement technologique en langue vivante 1 dans la série STI2D à compter de la session 2013 de l'examen du baccalauréat technologique.

Les épreuves portent sur le programme des enseignements technologiques (communs et spécifiques aux spécialités architecture et construction, énergies et environnement, innovation technologique et éco-conception, systèmes d'information et numérique) des classes de première et terminales de la série STI2D. L'épreuve de technologie en langue vivante 1 porte également sur le programme de langue vivante 1 en classe terminale.

#### **1. Épreuve relative aux enseignements technologiques transversaux**

##### Rappel du règlement d'examen

Épreuve écrite

Durée : 4 heures

Coefficient : 8

##### Objectifs de l'épreuve

L'épreuve porte sur l'évaluation des compétences, et connaissances associées, indiquées dans la partie relative aux enseignements technologiques communs du programme des enseignements technologiques de la série STI2D.

##### Nature de l'épreuve

Le candidat est évalué dans une démarche d'analyse, de modélisation et de synthèse.

Au cours de l'épreuve, le candidat est conduit à :

- exploiter des graphes, tableaux de données, chronogrammes et simulations numériques ;
- valider des modèles, et analyser des écarts à la réalité ;
- argumenter ses choix ;
- réaliser des schémas, croquis et algorigrammes ;
- rédiger des commentaires et des propositions en utilisant un vocabulaire technique précis et un langage adapté.

L'épreuve se décompose en deux parties indépendantes :

- un exercice relevant d'une approche ciblée sur une problématique particulière ;
- une analyse de système pluritechnique.

##### Exercice

L'exercice s'appuie sur tout ou partie d'un système simple à aborder, à analyser et porte sur une problématique unique, relative à un point précis du programme. Cette problématique et ce point de programme ne sont pas repris

dans l'analyse de système pluritechnique.

### Analyse de système pluritechnique

L'analyse de système pluritechnique s'appuie sur un support plus complexe, permettant plusieurs analyses, relevant de différents points du programme des enseignements technologiques transversaux.

### Sujet

L'analyse d'un ou deux systèmes pluritechniques permet d'aborder la totalité des champs techniques (matière, énergie, information) traités dans l'enseignement transversal :

- un unique système permettant d'aborder tous les champs peut servir de support aux deux parties de l'épreuve ;
- si deux systèmes différents sont utilisés, ils sont choisis afin d'être complémentaires du point de vue des champs techniques.

Le sujet comporte des documents techniques qui mettent en situation le ou les systèmes dans leur environnement d'utilisation et indiquent leurs principales performances ainsi que les éléments déterminants de leurs cahiers des charges en vue de la résolution des problèmes posés. Il comporte également, en tant que de besoin, des documents réponses.

### Notation

L'épreuve est notée sur 20.

Épreuve orale de contrôle

Durée : 20 minutes

Préparation : 1 heure

L'épreuve s'appuie sur une étude de cas issue d'un dossier fourni au candidat par l'examineur et présentant un système pluritechnique.

Un questionnaire est remis au candidat avec le dossier au début de la préparation de l'épreuve. Il permet de résoudre un problème technique précis (sans entraîner le développement de calculs mathématiques importants) afin d'évaluer des compétences, et les connaissances associées, de la partie relative aux enseignements technologiques communs du programme d'enseignement.

Pendant l'interrogation, le candidat dispose de 10 minutes pour exposer les conclusions de sa préparation avant de répondre aux questions de l'examineur, relatives à la résolution du problème posé.

## 2. Épreuve de projet en enseignement spécifique à la spécialité

### Rappel du règlement d'examen

Épreuve orale, en deux parties (évaluation en cours d'année et oral terminal)

Coefficient : 12

Chacune des deux parties de l'épreuve est affectée d'un coefficient 6.

#### 2.1 Première partie : revues de projet

Les revues de projet sont les situations d'évaluation organisées en cours d'année en vue d'évaluer la conduite du projet.

Cette partie de l'épreuve permet d'évaluer le travail individuel de chaque candidat pendant le déroulement du projet technologique. Elle est conduite par le ou les enseignants de technologie responsables du suivi du projet, qui évaluent le travail individuel du candidat au sein du groupe de projet.

L'évaluation se déroule au cours de la formation et s'appuie sur les revues de projet ponctuant le déroulement du projet, en prenant en compte les travaux individuels menés par chaque élève.

Cette partie de l'épreuve est notée sur 20. Elle fait l'objet d'une fiche individuelle d'évaluation, établie selon le modèle en annexe 1, 2, 3 ou 4, en fonction de la spécialité choisie par le candidat, de la présente note de service. Cette fiche d'évaluation a le statut de copie d'examen.

L'évaluation porte sur le programme de l'enseignement spécifique à la spécialité.

Au cours de l'une des revues de projet, la première partie de l'épreuve d'enseignement de technologie en langue

vivante 1, définie par la présente note de service, et la première partie de l'épreuve de projet en enseignement spécifique à la spécialité sont successivement évaluées.

## 2.2 Deuxième partie : présentation du projet

Oral terminal

Durée : 20 minutes

Cette partie de l'épreuve est notée sur 20. Elle fait l'objet d'une fiche individuelle d'évaluation, établie selon le modèle en annexe 5 de la présente note de service. Cette fiche d'évaluation a le statut de copie d'examen.

Cette partie permet l'évaluation individuelle du dossier relatif au projet préparé par le candidat, ainsi que sa soutenance orale. Elle est menée par deux enseignants de technologie qui n'ont pas suivi le projet du candidat. Le dossier proposé par le candidat comporte un maximum de 10 pages pour sa version papier. Il présente les différentes tâches effectuées par le candidat durant le projet.

L'épreuve débute par une présentation orale du dossier sous sa forme numérique, qui peut inclure des cartes heuristiques, diaporamas, sites internet, etc., pendant une durée maximale de 10 minutes. Cette présentation est suivie d'un dialogue avec les interrogateurs d'une durée de 10 min.

## 2.3 Candidats individuels et candidats issus des établissements privés hors contrat

Épreuve orale

Durée 25 minutes

L'épreuve porte sur une étude de dossier technique qui est remis au candidat quatre semaines avant la date de l'épreuve. Le candidat dispose de ces quatre semaines pour réaliser un dossier numérique d'un maximum de dix pages pour sa version papier.

L'épreuve est évaluée par deux enseignants de technologie.

L'épreuve consiste en un entretien avec les examinateurs. Le candidat dispose de dix minutes pour présenter le dossier qu'il a réalisé. Cette présentation est suivie d'un dialogue avec les interrogateurs d'une durée de 15 minutes.

## 3. Épreuve d'enseignement technologique en langue vivante 1

### Rappel du règlement d'examen

Épreuve orale, évaluée en cours d'année.

Seuls sont pris en compte pour l'examen du baccalauréat les points supérieurs à la moyenne de 10 sur 20. Ces points sont multipliés par deux.

### Objectifs de l'épreuve

L'épreuve porte sur les compétences de communication en langue vivante 1 dans le contexte de la réalisation du projet technologique.

Elle permet d'évaluer les capacités du candidat à présenter en langue vivante 1 différents problèmes techniques auxquels il a été confronté au cours du déroulement du projet et à expliquer en langue vivante 1 les choix effectués. Les problèmes exposés sont choisis par le candidat.

Sont notamment évalués le lexique fonctionnel utilisé ainsi que les compétences sociolinguistiques et pragmatiques mises en œuvre en vue d'une communication efficace.

### Structure de l'épreuve

Cette épreuve se déroule en deux parties. La première prend place au cours de l'une des revues de projet, qui sont prévues par l'épreuve de projet. En revanche, l'organisation de la seconde partie est indépendante de l'épreuve de projet : elle est ponctuelle et se tient au cours du troisième trimestre.

#### - Présentation orale en langue vivante 1 de la conduite de projet

Une fois dans l'année, les compétences de communication du candidat en langue vivante 1 sont évaluées dans le contexte de la conduite de projet. La conduite de projet elle-même fait l'objet de l'épreuve de projet définie par la présente note de service.

Cette partie est notée sur 10 points.

L'évaluation est individuelle.

#### **- Présentation orale en langue vivante 1 du projet**

Cette partie est notée sur 10 points.

Elle est organisée par le chef d'établissement au cours du troisième trimestre.

En vue de la présentation orale en langue vivante 1, le candidat élabore un dossier technique numérique, en langue vivante 1. Ce dossier peut prendre différentes formes de présentation et comporte 1 à 5 pages, en fonction de la forme retenue : carte heuristique, diaporama, site internet, etc. Ce dossier est un support de présentation, il n'est pas évalué. La présentation débute par un exposé du candidat, qui dispose d'une durée maximale de 5 min. Elle est suivie d'un entretien en langue vivante 1 avec les examinateurs. L'ensemble de l'épreuve a une durée de 10 minutes.

#### **Notation**

Les enseignants de langue vivante 1 et de technologie participant au suivi du projet évaluent le candidat.

À cette fin, ils établissent, pour chaque candidat, deux fiches d'évaluation, une pour chaque partie de l'épreuve, selon les modèles publiés par le ministre chargé de l'éducation nationale. Ces fiches d'évaluation ont le statut de copies d'examen.

L'épreuve est notée sur 20 points.

#### **Langue de l'évaluation**

Cette épreuve est évaluée dans la langue de l'enseignement de technologie en langue vivante 1 dispensé en classe terminale. En effet, pour cette épreuve, le candidat ne peut pas choisir une autre langue au moment de l'inscription à l'examen, contrairement à ce qu'il peut faire pour les épreuves de langue vivante. Un candidat qui le souhaite peut donc subir les épreuves de langue vivante 1 et de technologie en langue vivante 1 dans deux langues distinctes.

#### **Candidats individuels et candidats issus des établissements scolaires hors-contrat**

Les candidats scolarisés dans les établissements privés hors contrat et les candidats individuels ne subissent que la deuxième partie de l'épreuve, qui, dans ce cas, est notée sur 20 points.

Ils passent cette partie de l'épreuve dans les mêmes conditions que les candidats scolaires.

#### **Session de remplacement**

Les candidats subissent la deuxième partie de l'épreuve selon les mêmes modalités que celles de l'épreuve du premier groupe, décrite ci-dessus.

Si un candidat n'a pas pu être évalué dans le cadre de la conduite de projet, seule la deuxième partie de l'épreuve est évaluée, selon les mêmes modalités que celles de l'épreuve du premier groupe, décrite ci-dessus, et elle conduit à une note sur 20 points.

Pour le ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative  
et par délégation,

Le directeur général de l'enseignement scolaire,  
Jean-Michel Blanquer

#### **Annexes**

 [Épreuves de projet - Fiches d'évaluation](#)

**Annexe 1****Baccalauréat technologique - série STI2D spécialité Architecture et construction - Épreuve de projet****Fiche d'évaluation****Nom du candidat :****Établissement :****Prénom du candidat :****Session :****Titre et description sommaire du projet :****Travail demandé au candidat :****Données fournies au candidat :****Résultats obtenus :**

Compétences évaluées		Indicateurs d'évaluation	Évaluation *				
			non	0	1/3	2/3	1
<b>O7 - Imaginer une solution, répondre à un besoin</b>							
<b>CO7-1</b>	Participer à une étude architecturale dans une démarche de développement durable	Le besoin relatif au projet est identifié					
		Les fonctions principales du projet sont identifiées					
		Les critères du cahier des charges du projet sont décodés					
		Une démarche d'analyse du problème est mise en œuvre					
		Les principaux points de vigilance (économiques, développement durable, intégration en site) relatifs au projet sont identifiés					
<b>CO7-2</b>	Proposer et choisir des solutions techniques répondant aux contraintes et attentes d'une construction	Des pratiques de travail collaboratives sont mises en œuvre					
		Les moyens conventionnels de représentation des solutions sont correctement utilisés (croquis, schémas, etc.)					
		Les contraintes de normes, propriété industrielle et brevets sont identifiées					
		Les solutions techniques proposées sont pertinentes des points de vue développement durable et économique					
		Les caractéristiques comportementales des solutions retenues répondent au cahier des charges					
		Les choix sont explicités dans une démarche d'analyse globale de réponse au cahier des charges					
		Une recherche systématique de produit innovant est effectuée					
<b>CO7-3</b>	Concevoir une organisation de réalisation	Le phasage des opérations de réalisation est réaliste, le chemin critique est identifié					
		Les procédés de mise en œuvre sont choisis et justifiés					
		La logistique de réalisation répond aux contraintes techniques et de site du chantier					
		Les impacts environnementaux sont identifiés, des solutions de limitation sont proposées					
<b>O8 - Valider des solutions techniques</b>							
<b>CO8-1</b>	Simuler un comportement structurel, thermique et acoustique de tout ou partie d'une construction	Les variables des modèles sont identifiées					
		Leurs influences respectives sont décrites					
		Les scénarios de simulation sont appliqués					
		Les conditions de l'essai sont identifiées et justifiées					
<b>CO8.2</b>	Analyser les résultats issus de simulations ou d'essais de laboratoire	Les observations et mesures sont méthodiquement menées					
		Les incertitudes sont estimées					
		L'interprétation des résultats est cohérente					
		Les résultats de la simulation et les mesures sont corrélés (validation des modèles)					
<b>CO8.3</b>	Analyser et valider les choix structurels et de confort	Une démarche d'analyse de la structure est mise en œuvre					
		Les écarts entre les performances attendues et celles consécutives aux choix effectués sont établis					
		Les contraintes de normes, propriété industrielle et brevets sont identifiées					
		Les impacts environnementaux sont identifiés, des solutions de limitation sont proposées					
<b>O9 - Gérer la vie du produit</b>							
<b>CO9.1</b>	Améliorer les performances d'une construction des points de vue énergétique, domotique et informationnel	Un bilan des performances de la construction existante est établi					
		Les besoins de l'utilisateur sont traduits en solutions technologiques					
		Le contexte normatif est précisé					
		Une réalisation permet de constater les améliorations attendues					
		L'adaptabilité de la construction rénovée est prise en compte					
<b>CO9.2</b>	Identifier les causes de désordres dans une construction	Une investigation est réalisée					
		Les désordres et leurs causes sont identifiés					
		Des solutions de remédiation sont envisagées					
<b>CO9.3</b>	Valoriser la fin de vie du produit : déconstruction, gestion des déchets, valorisation des produits	Une analyse de cycle de vie de tout ou partie d'une construction est menée					
		Les contraintes normatives (au sens du développement durable) sont répertoriées					
		Une procédure de valorisation des produits est proposée					

Note \*\* : /20

**Appréciations :**

**Noms et prénoms des examinateurs, signatures et date :**

\* La moitié des indicateurs au moins sont évalués. Si un indicateur n'est pas utilisé, la case « non » est cochée.  
\*\* La note attribuée à l'épreuve par les examinateurs est déduite des points attribués aux indicateurs évalués (0, 1/3, 2/3 ou 1). Certains indicateurs peuvent se voir accorder un peu plus d'importance que d'autres, si les raisonnements développés par le candidat le justifient. La note est arrondie au demi-point.

**Annexe 2****Baccalauréat technologique - série STI2D spécialité Énergies et environnement - Épreuve de projet****Fiche d'évaluation****Nom du candidat :****Établissement :****Prénom du candidat :****Session :****Titre et description sommaire du projet :****Travail demandé au candidat :****Données fournies au candidat :****Résultats obtenus :**



Compétences évaluées		Indicateurs d'évaluation	Évaluation *				
			non	0	1/3	2/3	1
<b>O7 - Imaginer une solution, répondre à un besoin</b>							
<b>C07.1</b>	Participer à une démarche de conception dans le but de proposer plusieurs solutions possibles à un problème technique identifié, en lien avec un enjeu énergétique	Le besoin relatif au projet est identifié et justifié					
		Les fonctions principales du projet sont identifiées					
		Les critères du cahier des charges du projet sont décodés					
		Les contraintes de normes, propriété industrielle et brevets sont identifiées					
		La démarche d'analyse du problème est pertinente					
		Les principaux points de vigilance relatifs au projet sont identifiés					
<b>C07.2</b>	Justifier une solution retenue en intégrant les conséquences des choix sur le triptyque « matériau - énergie - information »	Les solutions techniques proposées sont pertinentes					
		Les caractéristiques comportementales de la solution retenue répondent au cahier des charges					
		Les choix sont explicités et la solution justifiée en intégrant les conséquences sur le triptyque « matériau - énergie - information »					
		Les moyens conventionnels de représentation des solutions sont correctement utilisés (croquis, schémas, etc.)					
		Les moyens informatiques de représentation sont correctement utilisés					
		La structure est correctement définie					
<b>C07.3</b>	Définir la structure, la constitution d'un système en fonction des caractéristiques technico-économiques et environnementales attendues	La solution choisie pour la gestion de l'énergie est adaptée à l'évolution du cahier des charges					
		Les modifications proposées répondent à l'évolution du cahier des charges					
		La procédure de modification est rationnelle					
		Le choix des constituants et l'organisation de la chaîne d'énergie est pertinent					
<b>C07.4</b>	Définir les modifications de la structure, les choix de constituants et du type de système de gestion d'une chaîne d'énergie afin de répondre à une évolution d'un cahier des charges	Le type de système de gestion de l'énergie choisi est adapté à la demande					
		Les modifications respectent les contraintes du cahier des charges					
		La procédure de modification est rationnelle					
		Le choix des constituants est pertinent					
<b>O8 - Valider des solutions techniques</b>							
<b>C08.1</b>	Renseigner un logiciel de simulation du comportement énergétique avec les caractéristiques du système et les paramètres externes pour un point de fonctionnement donné	Les variables du modèle sont identifiées					
		Leurs influences respectives sont identifiées					
		Les paramètres saisis sont réalistes					
<b>C08.2</b>	Interpréter les résultats d'une simulation afin de valider une solution ou l'optimiser	Les scénarios de simulation sont identifiés					
		Les paramètres influents sont identifiés					
		Les conséquences sur le système sont identifiées					
		Les modifications proposées sont pertinentes					
<b>C08.3</b>	Comparer et interpréter le résultat d'une simulation d'un comportement d'un système avec un comportement réel	Les résultats de la simulation et les mesures sont corrélés					
		L'analyse des écarts est méthodique					
		L'interprétation des résultats est cohérente et pertinente					
<b>C08.4</b>	Mettre en œuvre un protocole d'essais et de mesures sur le prototype d'une chaîne d'énergie, interpréter les résultats	Les conditions de l'essai sont identifiées et justifiées					
		Le protocole est adapté à l'objectif					
		Les observations et mesures sont méthodiquement menées					
		Les incertitudes sont estimées					
<b>O9 - Gérer la vie du produit</b>							
<b>C09.1</b>	Expérimenter des procédés de stockage, de production, de transport, de transformation, d'énergie pour aider à la conception d'une chaîne d'énergie	Les paramètres significatifs à observer sont identifiés					
		Le protocole est adapté à l'objectif					
		Des caractéristiques pertinentes et leurs conséquences constructives sont identifiées					
<b>C09.2</b>	Réaliser et valider un prototype obtenu en réponse à tout ou partie du	Un type de prototype est choisi en regard de la partie de cahier des charges à respecter					
		La réalisation du prototype est conforme à une procédure valide					

	cahier des charges initial	Les caractéristiques à valider sont identifiées					
		La valeur des caractéristiques mesurées permet de valider le prototype par rapport au cahier des charges					
<b>CO9.3</b>	Intégrer un prototype dans un système à modifier pour valider son comportement et ses performances	Le prototype s'insère dans le système					
		Une procédure d'essai pertinente est définie					
		L'essai est méthodiquement réalisé et le comportement du système est relevé					
		L'interprétation des résultats est cohérente					

**Note \*\* :** /20**Appréciations :****Noms et prénoms des examinateurs, signatures et date :**

\* La moitié des indicateurs au moins sont évalués. Si un indicateur n'est pas utilisé, la case « non » est cochée.

\*\* La note attribuée à l'épreuve par les examinateurs est déduite des points attribués aux indicateurs évalués (0, 1/3, 2/3 ou 1). Certains indicateurs peuvent se voir accorder un peu plus d'importance que d'autres, si les raisonnements développés par le candidat le justifient. La note est arrondie au demi-point.

**Annexe 3****Baccalauréat technologique - série STI2D spécialité Innovation technologique et éco-conception - Épreuve de projet****Fiche d'évaluation****Nom du candidat :****Établissement :****Prénom du candidat :****Session :****Titre et description sommaire du projet :****Travail demandé au candidat :****Données fournies au candidat :****Résultats obtenus :**

Compétences évaluées		Indicateurs d'évaluation	Évaluation *				
			non	0	1/3	2/3	1
<b>O7 - Imaginer une solution, répondre à un besoin</b>							
<b>C07.1</b>	Identifier et justifier un problème technique à partir de l'analyse globale d'un système (approche « matière - énergie - information »)	Le besoin relatif au projet est identifié et justifié					
		Les fonctions principales du projet sont identifiées					
		Les critères du cahier des charges du projet sont décodés					
		La démarche d'analyse du problème est pertinente					
		Les principaux points de vigilance relatifs au projet sont identifiés					
<b>C07.2</b>	Proposer des solutions à un problème technique identifié en participant à des démarches de créativité ; choisir et justifier la solution retenue	Les grandes étapes d'une démarche de créativité sont franchies de manière cohérente					
		Les moyens conventionnels de représentation des solutions sont correctement utilisés (croquis, schémas, etc.)					
		Les contraintes de normes, propriété industrielle et brevets sont identifiées					
		Les solutions techniques proposées sont pertinentes					
		Les caractéristiques comportementales de la solution retenue répondent au cahier des charges					
		Les choix sont explicités et la solution justifiée en regard des paramètres choisis					
<b>C07.3</b>	Définir, à l'aide d'un modèleur numérique, les formes et dimensions d'une pièce d'un mécanisme à partir des contraintes fonctionnelles, de son principe de réalisation et de son matériau	La démarche de création est rationnelle					
		Les contraintes fonctionnelles sont traduites de manière complète					
		Les formes et dimensions sont compatibles avec le principe de réalisation, le matériau choisi et les contraintes subies					
<b>C07.4</b>	Définir, à l'aide d'un modèleur numérique, les modifications d'un mécanisme à partir des contraintes fonctionnelles	Les modifications respectent les contraintes fonctionnelles					
		La procédure de modification est rationnelle					
<b>O8 - Valider des solutions techniques</b>							
<b>C08.1</b>	Paramétrer un logiciel de simulation mécanique pour obtenir les caractéristiques d'une loi d'entrée/sortie d'un mécanisme simple	Les variables du modèle sont identifiées					
		Leurs influences respectives sont identifiées					
		Les paramètres saisis sont réalistes					
<b>C08.2</b>	Interpréter les résultats d'une simulation mécanique pour valider une solution ou modifier une pièce ou un mécanisme	Les scénarios de simulation sont identifiés					
		Les paramètres influents sont identifiés					
		Les conséquences sur le mécanisme sont identifiées					
		Les modifications proposées sont pertinentes					
<b>C08.3</b>	Mettre en œuvre un protocole d'essais et de mesures, interpréter les résultats	Les conditions de l'essai sont identifiées et justifiées					
		Le protocole est adapté à l'objectif					
		Les observations et mesures sont méthodiquement menées					
		Les incertitudes sont estimées					
		L'interprétation des résultats est cohérente					
<b>C08.4</b>	Comparer et interpréter le résultat d'une simulation d'un comportement mécanique avec un comportement réel	Les résultats de la simulation et les mesures sont corrélés					
		L'analyse des écarts est méthodique					
		L'interprétation des résultats est cohérente					
<b>O9 - Gérer la vie du produit</b>							
<b>C09.1</b>	Expérimenter des procédés pour caractériser les paramètres de transformation de la matière et leurs conséquences sur la définition et l'obtention de pièces	Les paramètres significatifs à observer sont identifiés					
		Le protocole est adapté à l'objectif					
		Des conséquences pertinentes sont identifiées					
<b>C09.2</b>	Réaliser et valider un prototype obtenu par rapport à tout ou partie du cahier des charges initial	Un moyen de prototypage réaliste est choisi en regard de la partie de cahier des charges à respecter					
		La réalisation du prototype est conforme à une procédure valide					
		Les caractéristiques à valider sont identifiées					
		La corrélation des caractéristiques permet de valider le prototype par rapport au cahier des charges					
<b>C09.3</b>	Intégrer les pièces prototypes dans le système à modifier pour valider son comportement et ses performances	Les pièces prototypes s'insèrent dans le mécanisme					
		Une procédure d'essai pertinente est définie					
		L'essai est méthodiquement réalisé et le comportement du mécanisme relevé					
		L'interprétation des résultats est cohérente					

Note \*\* : /20

**Appréciations :**

**Noms et prénoms des examinateurs, signatures et date :**

- \* La moitié des indicateurs au moins sont évalués. Si un indicateur n'est pas utilisé, la case « non » est cochée.  
\*\* La note attribuée à l'épreuve par les examinateurs est déduite des points attribués aux indicateurs évalués (0, 1/3, 2/3 ou 1). Certains indicateurs peuvent se voir accorder un peu plus d'importance que d'autres, si les raisonnements développés par le candidat le justifient. La note est arrondie au demi-point.

**Annexe 4****Baccalauréat technologique - série STI2D spécialité Systèmes informatiques et numérique - Épreuve de projet****Fiche d'évaluation****Nom du candidat :****Établissement :****Prénom du candidat :****Session :****Titre et description sommaire du projet :****Travail demandé au candidat :****Données fournies au candidat :****Résultats obtenus :**

		Évaluation *					
Compétences évaluées		Indicateurs d'évaluation	non	0	1/3	2/3	1
<b>O7 - Imaginer une solution, répondre à un besoin</b>							
<b>C07.1</b>	Décoder la notice technique d'un système, vérifier la conformité du fonctionnement	La traduction de la notice du système permet de décrire une procédure					
		Le système est installé et paramétré					
		Les mesures sont effectuées et comparées aux caractéristiques de la notice technique					
		Un rapport de mise en œuvre et d'essais est rédigé					
<b>C07.2</b>	Décoder le cahier des charges fonctionnel décrivant le besoin exprimé, identifier la fonction définie par un besoin exprimé, faire des mesures pour caractériser cette fonction et conclure sur sa conformité	Le besoin est identifié					
		La fonction est identifiée					
		Une procédure pertinente est proposée et mise en œuvre					
		La fonction est caractérisée					
<b>C07.3</b>	Exprimer le principe de fonctionnement d'un système à partir des diagrammes SysML pertinents. Repérer les constituants de la chaîne d'énergie et d'information.	Le système est modélisé à l'aide de diagrammes conformes					
		Les diagrammes permettant d'exprimer le principe de fonctionnement sont utilisés					
		Les interactions avec la chaîne d'énergie sont identifiées					
		Les constituants sont identifiés					
<b>O8 - Valider des solutions techniques</b>							
<b>C08.1</b>	Rechercher et choisir une solution logicielle ou matérielle au regard de la définition d'un système	La définition du système est exprimée correctement					
		Une liste non exhaustive de solutions pertinentes est établie					
		Le choix de la solution est argumenté					
<b>C08.2</b>	Établir pour une fonction précédemment identifiée un modèle de comportement à partir de mesures faites sur le système	Les mesures nécessaires sont effectuées					
		Un modèle de comportement pertinent est établi					
		Les paramètres du modèle sont renseignés pour limiter les écarts avec les mesures					
		Le modèle de comportement est complété si nécessaire					
<b>C08.3</b>	Traduire sous forme graphique l'architecture de la chaîne d'information identifiée pour un système et définir les paramètres d'utilisation du simulateur	La chaîne d'information est modélisée par des diagrammes adaptés (SysML)					
		Le diagramme « états/transitions » est programmé					
		Le diagramme paramétrique est renseigné					
<b>C08.4</b>	Identifier les variables simulées et mesurées sur un système pour valider le choix d'une solution	Les grandeurs caractéristiques du système simulé sont identifiées					
		Les variables caractéristiques du système mesuré sont identifiées					
		Les paramètres du système simulé sont affinés pour réduire les écarts avec le système réel					
		Les conditions de simulation sont argumentées pour valider le choix d'une solution					
<b>O9 - Gérer la vie du produit</b>							
<b>C09.1</b>	Utiliser les outils adaptés pour planifier un projet (diagramme de Gantt, chemin critique, données économiques, réunions de projet)	Le cahier des charges fonctionnel est analysé et reformulé					
		Les données économiques sont identifiées					
		Les chemins critiques sont mis en évidence et les dates de réunions de projet sont fixées					
<b>C09.2</b>	Installer, configurer et instrumenter un système réel. Mettre en œuvre la chaîne d'acquisition puis acquérir, traiter, transmettre et restituer l'information	La notice du système est décodée					
		Le système est installé et paramétré					
		Les grandeurs caractéristiques sont identifiées et le système est instrumenté de manière adaptée					
		Les grandeurs sont acquises, traitées et transmises					
		Les contraintes temporelles et fréquentielles sont respectées, l'information est restituée					
<b>C09.3</b>	Rechercher des évolutions de constituants dans le cadre d'une démarche de veille technologique, analyser la structure d'un système pour intervenir sur les constituants dans le cadre d'une opération de maintenance	Une veille technologique est effectuée et une liste non exhaustive de l'évolution des constituants est établie					
		Les procédures adaptées d'intervention sur les constituants sont proposées					
		L'intervention de maintenance sur le système est planifiée et la continuité de service assurée					
		Le rapport de maintenance est établi					
<b>C09.4</b>	Rechercher et choisir de nouveaux constituants d'un système (ou d'un projet finalisé) au regard d'évolutions technologiques, socio-économiques spécifiées dans un cahier des charges	Le nouveau cahier des charges fonctionnel est décodé et traduit en proposition d'action					
		Les contraintes socio-économiques sont identifiées					
		Des constituants sont choisis et justifiés					
		Un diagramme de Gantt est établi					
		Le prototypage rapide de la solution est organisé					

	Organiser le projet permettant d'élaborer une maquette de la solution choisie						
--	---	--	--	--	--	--	--

**Note \*\* :** /20**Appréciations :****Noms et prénoms des examinateurs, signatures et date :**

\* La moitié des indicateurs au moins sont évalués. Si un indicateur n'est pas utilisé, la case « non » est cochée.  
\*\* La note attribuée à l'épreuve par les examinateurs est déduite des points attribués aux indicateurs évalués (0, 1/3, 2/3 ou 1). Certains indicateurs peuvent se voir accorder un peu plus d'importance que d'autres, si les raisonnements développés par le candidat le justifient. La note est arrondie au demi-point.



**Annexe 5****Baccalauréat technologique - série STI2D toutes spécialités - Épreuve de projet****Fiche d'évaluation****Nom du candidat :****Établissement :****Prénom du candidat :****Session :****Titre et description sommaire du projet :****Travail demandé au candidat :****Données fournies au candidat :****Résultats obtenus :**

Compétences évaluées		Indicateurs d'évaluation	Évaluation *				
			non	0	1/3	2/3	1
<b>O1 - Caractériser des systèmes privilégiant un usage raisonné du point de vue développement durable</b>							
<b>CO 1.1</b>	Justifier les choix des matériaux, des structures du système et les énergies mises en œuvre dans une approche de développement durable	La justification des propriétés physico-chimiques, mécaniques ou thermiques des matériaux est claire et concise					
		Les coûts relatifs, la disponibilité et les impacts environnementaux des matériaux sont évoqués					
		La relation entre la morphologie des structures et les moyens de réalisation est explicitée de manière claire et concise					
		La morphologie des structures est justifiée par l'usage et le comportement mécanique					
		Le choix des énergies mises en œuvre est justifié, l'efficacité énergétique est évoquée					
<b>CO 1.2</b>	Justifier le choix d'une solution selon des contraintes d'ergonomie et d'effets sur la santé de l'homme et du vivant	La justification des paramètres de confort et la réponse apportée par le système est abordée					
		Les contraintes de sécurité sont signalées					
		La prévention des conséquences prévisibles sur la santé est expliquée					
<b>O2 - Identifier les éléments permettant la limitation de l'impact environnemental d'un système et de ses constituants</b>							
<b>CO 2.1</b>	Identifier les flux et la forme de l'énergie, caractériser ses transformations et/ou modulations et estimer l'efficacité énergétique globale d'un système	Les flux d'énergie sont décrits					
		La forme de l'énergie est précisée					
		Les caractéristiques des transformations ou modulations sont précisées					
		La quantification de l'efficacité énergétique globale est précisée					
<b>CO 2.2</b>	Justifier les solutions constructives d'un système au regard des impacts environnementaux et économiques engendrés tout au long de son cycle de vie	Les solutions constructives sont identifiées					
		Le cycle de vie du système et de ses composants est identifié					
		La relation « Fonction/Impact » environnemental est précisée aux étapes essentielles					
		La relation « Fonction/Coût/Besoin » est justifiée					
		Le compromis technico-économique est expliqué					
<b>O6 - Communiquer une idée, un principe ou une solution technique, un projet</b>							
<b>CO 6.1</b>	Décrire une idée, un principe, une solution, un projet en utilisant des outils de représentation adaptés	L'(les) outil(s) de représentation est (sont) correctement utilisé(s) pour la description					
		Les outils de représentation sont correctement décodés					
		La description est compréhensible					
<b>CO 6.2</b>	Décrire le fonctionnement et/ou l'exploitation d'un système en utilisant l'outil de description le plus pertinent	L'(les) outil(s) de description utilisé(s) est (sont) adapté(s) au propos					
		L'(les) outil(s) de description est (sont) correctement utilisé(s)					
		La description du fonctionnement est concise et correcte					
<b>CO 6.3</b>	Présenter et argumenter des démarches, des résultats	La présentation est claire et concise					
		La démarche est argumentée					
		Les résultats sont présentés et commentés de manière claire et concise					
		L'expression est claire et rigoureuse					
		Le vocabulaire nécessaire est maîtrisé					
<b>O8 - Valider des solutions techniques</b>							
<b>CO 8</b>	Justifier des éléments d'une simulation relative au comportement de tout ou partie d'un système et les écarts par rapport au réel	Les paramètres du modèle sont justifiés					
		Leurs influences respectives sont explicitées					
		La limite d'utilisation du modèle est justifiée					
		Les variables mesurées sont pertinentes					
		Les écarts sont expliqués de manière cohérente pour valider une solution technique					

Note \*\*: /20

## Appréciations

## Noms et prénoms des examinateurs, signatures et date :

\* La moitié des indicateurs au moins sont évalués. Si un indicateur n'est pas utilisé, la case « non » est cochée.  
 \*\* La note attribuée à l'épreuve par les examinateurs est déduite des points attribués aux indicateurs évalués (0, 1/3, 2/3 ou 1). Certains indicateurs peuvent se voir accorder un peu plus d'importance que d'autres, si les raisonnements développés par le candidat le justifient. La note est arrondie au demi-point.

## Enseignements primaire et secondaire

### Série STMG

---

#### **Programme de l'enseignement de sciences de gestion en classe de première et programmes des enseignements spécifiques des spécialités de la classe terminale : gestion et finance, mercatique (marketing), ressources humaines et communication, systèmes d'information de gestion**

NOR : MENE1135637A

arrêté du 28-12-2011 - J.O. du 15-3-2012

MEN - DGESCO A3-1

---

Vu code de l'éducation ; arrêté du 29-9-2011 ; avis du comité interprofessionnel consultatif du 12-12-2011 ; avis du CSE du 8-12-2011

---

**Article 1** - Le programme de l'enseignement de sciences de gestion en classe de première et le programme des enseignements spécifiques des spécialités de la classe terminale de la série sciences et technologies du management et de la gestion - gestion et finance, mercatique (marketing), ressources humaines et communication, systèmes d'information de gestion - sont fixés conformément à l'annexe du présent arrêté.

**Article 2** - Les dispositions du présent arrêté entrent en application à la rentrée de l'année scolaire 2012-2013 pour la classe de première et à la rentrée de l'année scolaire 2013-2014 pour la classe terminale.

**Article 3** - Le directeur général de l'enseignement scolaire est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Journal officiel de la République française.

Fait le 28 décembre 2011

Pour le ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative  
et par délégation,  
Le directeur général de l'enseignement scolaire,  
Jean-Michel Blanquer

### Annexes

#### **INTRODUCTION COMMUNE**

Appliquées aux organisations dans toute leur diversité, qu'elles soient issues du secteur marchand ou de l'économie sociale et solidaire (entreprise, association, administration), les sciences de gestion visent leur étude mais aussi l'amélioration de leurs performances, de leur efficacité à atteindre leurs objectifs. Elles sont donc des sciences de l'action.

Elles s'intéressent aux comportements et aux actions des acteurs au sein de ces organisations, à la signification des situations et des conduites que l'on peut y observer. En cela, elles appartiennent également aux sciences sociales. Leurs champs sont très ouverts : analyse des processus de décision et de leur impact au sein des organisations, conception d'outils et d'indicateurs de gestion, structuration et maîtrise de l'information et de la communication, mesure de l'influence des technologies, représentation de la réalité pour l'étudier, analyse des relations avec

l'environnement, etc. Leur spécificité tient, notamment, au souci de prendre en compte les dispositifs étudiés ou conçus et la mesure de leurs effets sur l'organisation, ses acteurs et son environnement. Par les démarches et les méthodes qu'elles mobilisent, elles proposent une approche spécifique de la réalité de la vie des organisations, basée sur la modélisation, la simulation, la prévision, l'évaluation et le contrôle.

Les sciences de gestion ne se réfèrent plus seulement aux normes et procédures appliquées dans les organisations. Elles abordent aujourd'hui les questions liées à la portée des décisions managériales et à leurs effets sur les hommes et la société.

L'enseignement des sciences de gestion en première comme en terminale apporte des clés de compréhension des différentes fonctions de l'organisation : administration, ressources humaines, comptabilité financière, contrôle de gestion, marketing, organisation de la production, systèmes d'information et de communication, etc. Première étape d'un parcours qui conduira nécessairement à l'acquisition d'un diplôme de l'enseignement supérieur de niveau BTS ou DUT au minimum, il a également pour objectif de préparer les élèves à leur vie professionnelle ultérieure, quel qu'en soit le domaine d'exercice. Il s'inscrit donc explicitement dans une perspective ambitieuse de poursuites d'études dans l'enseignement supérieur et non dans celle d'une insertion professionnelle immédiate.

Dans les parcours scolaires au sein de la série sciences et technologies du management et de la gestion, cet enseignement participe à une meilleure information des élèves sur les opportunités professionnelles, la richesse et la diversité des métiers auxquels conduisent les formations relevant des sciences de gestion.

En première comme en terminale, l'enseignement des sciences de gestion et l'enseignement du management sont étroitement liés. Toute décision de gestion ne trouve en effet son sens qu'en référence à une pratique managériale bien identifiée, dans un contexte organisationnel qu'il est nécessaire de comprendre. C'est pourquoi les progressions respectives de ces enseignements devront être mises en cohérence, dans le cadre d'une réflexion didactique commune et intégrée.

## **Une présentation dynamique des programmes**

La présentation de chacun des programmes en grandes thématiques argumentées par une série de questions de gestion se distingue d'une présentation académique traditionnelle.

L'intitulé de chaque thème est une indication sur le cadre global de la réflexion proposée aux élèves. Chaque question de gestion vient préciser l'orientation à donner à l'enseignement et fournit une indication sur le sens et la portée des travaux attendus. Cette approche permet de sélectionner dans l'univers scientifique de référence les principales notions ou concepts à travailler, en raison de leur contribution à la construction d'une réponse cohérente aux questions posées. Chaque notion étudiée, en première comme en terminale, est également à considérer en fonction de sa contribution à la réussite de la poursuite d'études.

Cette présentation permet notamment de distinguer l'approche technologique, centrée sur le sens et la portée, d'une approche professionnelle, centrée sur une mise en œuvre immédiate en situation de travail.

Au travers de la déclinaison des « notions » et des précisions apportées par « le contexte et les finalités » dans les programmes de sciences de gestion de première et de terminale, sont dévoilés les objectifs, non seulement d'acquisition de connaissances, mais également de maîtrise de capacités et d'attitudes, constitutives des compétences nécessaires à la poursuite d'études.

Leur acquisition par chacun des élèves alimente et oriente la conception et la mise en œuvre de l'accompagnement personnalisé pour un suivi des apprentissages et une orientation éclairée, garants d'une sécurisation accrue de la réussite de leur parcours scolaire.

## **Une démarche technologique privilégiée**

La démarche technologique basée sur l'observation, l'analyse et l'interprétation de situations empruntées à des organisations, à partir desquelles sont mises en place des expérimentations et des actions finalisées avant la

conceptualisation, est privilégiée.

Elle prend appui sur des situations réelles ou simulées, parfois simplifiées pour des raisons didactiques ou pédagogiques, et mobilise les outils et ressources d'environnements technologiques adaptés. En classe de première, les situations choisies sont issues d'organisations de différente nature, tandis qu'en terminale, elles concernent davantage les entreprises.

La démarche technologique donne l'occasion d'aborder la complexité de problèmes réels, les phénomènes de contingence, de dépendance, au travers de situations concrètes, de scénarios différenciés dans lesquels l'élève intervient dans un cadre individuel ou collectif. Elle lui permet de confronter principes et pratiques, possibilités et limites et d'analyser les enjeux. Cette inflexion de la démarche vers le sens ne doit pas être interprétée comme le renoncement au passage par le « faire », mais comme l'incitation à la recherche de contextes et de problèmes dans lesquels la signification et la portée de l'action peuvent être effectivement appréhendés. Au fur et à mesure de l'exploration des thèmes, le lycéen doit développer des capacités à argumenter et à convaincre par la mise en place d'une démarche raisonnée respectueuse du contexte proposé. Il acquiert ainsi progressivement une autonomie de pensée, d'expression et d'organisation qui lui seront indispensables pour réussir son baccalauréat et plus encore ses études supérieures.

Par la distance critique introduite systématiquement dans l'approche de chaque thème, dans une logique de formation citoyenne, il renforcera sa capacité d'adaptation à la diversité des poursuites d'études et des situations professionnelles qu'il pourra rencontrer.

Les travaux demandés aux élèves devront intégrer cet objectif en laissant de véritables marges de manœuvre dans le choix de la démarche, de la sélection des données utiles, des outils et techniques de résolution.

### **Des technologies de l'information et de la communication systématiquement mobilisées**

L'enseignement des sciences de gestion requiert la mise en œuvre permanente des technologies de l'information et de la communication comme moyens et supports de l'action, mais aussi comme objets d'étude de leur potentiel et de leurs usages. À ce titre, il s'appuie nécessairement sur les acquis des élèves caractérisés par l'obtention du B2I « collègue » et s'inscrit dans la démarche d'acquisition du B2I « lycée ».

Les recherches documentaires seront systématiquement intégrées aux démarches d'apprentissage, tout comme les usages collectifs et individuels des espaces de communication et d'échange, notamment les espaces numériques de travail (ENT). Le recours aux progiciels de gestion intégrés, aux jeux sérieux de gestion, aux fonctions de calcul et de simulation des tableurs sera généralisé dans les démarches d'apprentissage, en découverte comme en application.

## **Annexe I**

### **SCIENCES DE GESTION - CLASSE DE PREMIÈRE**

#### **Introduction**

En classe de première, une approche transversale des sciences de gestion est indispensable pour construire les bases d'un enseignement qui s'applique à leur objet d'étude commun que sont les organisations et dont elles cherchent à décrire, à comprendre et à maîtriser le fonctionnement.

Conduit en lien étroit avec celui du management, cet enseignement est destiné à apporter aux élèves les principaux repères d'une compréhension des principes généraux de gestion qui animent les organisations quelle que soit leur nature, avant tout approfondissement des notions propres à chaque spécialité représentative : ressources humaines et communication, gestion et finance, marketing, systèmes d'information.

Le choix d'une approche transversale à partir de cinq thèmes d'étude déclinés en questions de gestion vise à construire des grilles d'analyse du fonctionnement des organisations et à les situer dans un environnement

économique et social. Elle permet d'appréhender des modes d'intervention sur une réalité marquée par l'incertitude, les divergences d'intérêts, l'existence d'opportunités et de contraintes et ainsi de décrypter événements et décisions dans leurs différentes dimensions, économiques ou sociales.

Cette initiation aux sciences de gestion est un socle commun qui, dans sa globalité, constitue un pré-requis pour chacune des spécialités de terminale. En maîtrisant les concepts et mécanismes de base spécifiques aux sciences de gestion, le lycéen pourra ainsi envisager de les découvrir ou approfondir dans toute leur complexité et technicité et en toute connaissance de cause, en terminale puis dans les diverses études supérieures en sciences de gestion (STS, IUT, classe préparatoire ECT, DCG, licence d'économie gestion, etc.).

La présentation thématique facilite l'exercice de la liberté pédagogique des enseignants. Cette liberté porte sur les choix didactiques, la mise en relation des thèmes, l'ordre dans lequel seront étudiées les questions, le choix des outils et des supports, le choix et la mobilisation des situations utilisées.

Chaque thème puise, en proportions variables dans les différents champs des sciences de gestion, des contenus susceptibles d'apporter une réponse aux questions de gestion. En ce sens, l'objectif est bien de montrer la cohérence interne des sciences de gestion, leurs interrelations permanentes au regard des objets à étudier. Aucun des thèmes ne vise spécifiquement à préparer à l'une ou l'autre des quatre spécialités de terminale. Cependant, ils ont chacun pour ambition d'en montrer la contribution à la gestion des organisations et au-delà l'intérêt d'un approfondissement tant en terminale que dans les études supérieures.

Chacun des thèmes nécessite un temps de travail sensiblement équivalent.

L'objet de chaque thème renvoie aux principales questions à évoquer pour rendre une organisation efficace : le facteur humain, l'information, la création de richesses, l'évaluation et la performance, l'intégration du temps et du risque.

## Programme

### Thème : De l'individu à l'acteur

L'individu est un « être social » qui, par son travail et sa relation aux autres, contribue à ce que l'organisation devienne un collectif humain, construit culturellement autour de son objet social et mobilisé vers la recherche de la performance.

L'étude du thème vise à identifier les principaux phénomènes relationnels qui permettent de comprendre le fonctionnement d'une organisation. Elle permet d'expliquer comment la gestion appréhende l'activité humaine en tant que ressource pour l'organisation, à préserver et à rétribuer.

Questions de gestion	Notions	Contexte et finalités
<b>Comment un individu devient-il acteur dans une organisation ?</b>	Individu : personnalité, émotion, perception, attitude, comportement  Communication interpersonnelle  Interactions individu-groupe : caractéristiques des groupes	<b>L'individu, qui possède des caractéristiques propres, devient un acteur au sein de l'organisation par les relations formelles et informelles qu'il établit dans son activité de travail.</b>  <b>Il communique et interagit donc en permanence, en cherchant à la fois à affirmer son individualité tout en s'inscrivant dans l'action collective. C'est en partie de cette tension que naissent les phénomènes</b>

	<p>Caractéristiques des groupes, identité et statut dans les groupes, référence et appartenance aux groupes</p> <p>Interactions individu-organisation : cultures, normes, codes, rituels, attribution, représentations, stéréotypes</p> <p>Phénomènes relationnels : relations formelles et informelles, argumentation et influence, relation d'autorité</p>	<p><b>relationnels au sein des organisations.</b></p> <p>À partir de scénarii, de vidéos, de jeux de rôles, de l'observation de situations de communication, de simulations orales, de l'analyse de pratiques technologiques, de l'exploitation de récits, d'articles ou de témoignages, l'élève est en mesure de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- caractériser les comportements individuels au sein des groupes ;</li> <li>- repérer ce qui, dans les relations, révèle la culture et les valeurs de l'organisation ;</li> <li>- décrire, caractériser et analyser les situations de communication à partir de leurs composantes et des phénomènes relationnels qu'elles contribuent à développer.</li> </ul>
<p><b>L'activité humaine constitue-t-elle une charge ou une ressource pour l'organisation ?</b></p>	<p>Activité de travail : conditions de travail, compétence et qualification</p> <p>Évaluation et rétribution de l'activité humaine dans les organisations : indicateurs d'activité et de productivité, rémunération et coût du travail</p>	<p><b>L'individu, par son activité de travail, produit de la valeur et constitue ainsi une véritable ressource pour l'organisation. La gestion de cette ressource nécessite de la préserver, de l'évaluer et de la rétribuer en relation avec ses contributions, dans une recherche de performance.</b></p> <p>À partir de données sociales et comptables simplifiées, de curriculum vitae, de documentation professionnelle l'élève est capable de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- distinguer l'approche par la qualification de l'approche par compétence ;</li> <li>- mesurer l'activité de travail à l'aide d'indicateurs pertinents ;</li> <li>- évaluer le coût du travail ;</li> <li>- établir un lien entre les conditions de travail et le comportement des membres de l'organisation.</li> </ul>

### Thème : Information et intelligence collective

Pour l'organisation, l'information est le vecteur de la communication, de la coordination et de la connaissance, tant dans ses relations internes que dans ses relations avec ses clients, usagers et partenaires. Le système d'information structure l'organisation et prend en charge la diffusion et le partage des informations entre les acteurs.

L'environnement de travail numérique offre des opportunités nouvelles de collaboration par l'intégration des compétences, la production d'informations et de connaissances, constitutives d'une véritable « intelligence collective ».

L'étude du thème vise à appréhender le rôle majeur de l'information dans les processus de gestion, les opportunités et les risques que génèrent les formes et modalités de communication et de collaboration avec le numérique, l'impact de l'informatisation des processus de gestion.

Questions de gestion	Notions	Contexte et finalités
<p><b>En quoi les technologies transforment-elles l'information en ressource ?</b></p>	<p>Donnée, information et connaissance</p> <p>Rôles, accessibilité et valeur de l'information</p> <p>Information et communication interne et externe</p> <p>Système d'information (SI) dans l'organisation :</p> <p>acteurs et rôles, SI des métiers (ressources humaines, comptabilité, marketing), applications et services</p>	<p><b>Dans les activités de gestion, l'information est à la fois source et résultante de l'action individuelle et collective. Les systèmes d'information (SI) concourent à en faire une ressource stratégique pour toute organisation.</b></p> <p>À partir de l'utilisation effective d'un environnement numérique, en particulier dans le cadre de l'étude des thèmes du programme, l'élève est capable de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- repérer l'origine d'une information et les étapes de sa transformation (de la donnée à l'information, de l'information à la connaissance et à sa transmission) ;</li> <li>- mesurer le rapport information /communication dans le contenu d'un message ;</li> <li>- décrire les services rendus par le SI aux divers métiers de l'organisation ;</li> <li>- comparer les fonctionnalités des outils et services disponibles ;</li> <li>- situer le rôle des acteurs et des applications du SI dans un processus de gestion donné.</li> </ul>
<p><b>Comment le partage de l'information contribue-t-il à l'émergence d'une « intelligence collective » ?</b></p>	<p>Applications et usages des Tic dans les organisations : e-communication, partage de l'information, collaboration, communautés en ligne et réseaux sociaux</p>	<p><b>À l'échelle de l'organisation, comme à celle de la société, les Tic offrent de nouvelles formes de collaboration et de coopération. La maîtrise des conditions d'élaboration et d'utilisation de l'information collective est un enjeu pour les organisations.</b></p> <p>Dans le cadre d'activités au sein d'une organisation, réelle ou simulée, et à partir de l'utilisation effective d'un environnement de travail collaboratif, l'élève est capable de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- se situer dans un environnement numérique (rôles, droits, responsabilités) ;</li> <li>- appréhender la variété des usages et des impacts ;</li> <li>- évaluer sa contribution personnelle à la construction de l'information collective.</li> </ul>
<p><b>Les systèmes d'information façonnent-ils l'organisation du travail au sein des organisations ou s'y</b></p>	<p>Processus : nature et représentation</p> <p>Progiciels de gestion dans les métiers de l'organisation : approche fonctionnelle,</p>	<p><b>Par leur rôle structurant, les systèmes d'information contribuent à modeler l'organisation et peuvent déterminer des modes de fonctionnement rigides et contraignants.</b></p> <p>À partir d'exemples réels et à partir d'une mise en situation qui exploite un outil logiciel, l'élève est capable de :</p>



<b>adaptent-ils?</b>	gestion de processus et flux de travail (workflow)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- identifier les différentes étapes d'un processus de gestion et d'en schématiser l'enchaînement ;</li> <li>- repérer les effets de l'automatisation des activités de gestion sur la circulation de l'information, l'organisation du travail et le rôle des acteurs.</li> </ul>
	e-commerce	
	Travail à distance	

**Thème : Gestion et création de valeur**

L'organisation, que ce soit une association, une administration ou une entreprise, ne peut pas fonctionner sans la mise en œuvre de processus de gestion assurant la coordination de l'action des acteurs, son contrôle et son évaluation, en vue d'atteindre les objectifs poursuivis.

L'étude du thème vise à appréhender en quoi et comment la gestion permet, dans un environnement source de contraintes et d'opportunités, la réalisation de l'objet social de l'organisation (sa finalité) en créant de la valeur de différentes natures à partir de la mobilisation et de l'allocation de ressources rares.

Questions de gestion	Notions	Contexte et finalités
<p><b>Une association, une organisation publique, une entreprise peuvent-elles être gérées de façon identique ?</b></p>	<p>Objet social</p> <p>Environnement</p> <p>Production de l'organisation : biens, services, services associés</p> <p>Marchés, échanges marchands et non marchands</p> <p>Processus de gestion : acteurs internes et externes, activités, flux, stocks</p> <p>Mobilisation et allocation des ressources</p> <p>Clients, usagers</p> <p>Fournisseurs, prescripteurs</p>	<p><b>Chaque organisation se caractérise par un objet social et un environnement que la gestion appréhende à travers des processus. Certains sont communs aux différents types d'organisation alors que d'autres nécessitent d'être adaptés.</b></p> <p>À partir de l'étude de situations d'organisations concrètes et variées, l'élève est capable de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- représenter l'activité d'une organisation à l'aide d'un schéma simple caractérisant les acteurs, leur activité et les flux ;</li> <li>- distinguer les types de ressources et leurs emplois dans l'organisation ;</li> <li>- mettre en relation des choix de gestion d'une organisation (sociaux, commerciaux ou financiers) au regard des caractéristiques de son environnement et de son objet social.</li> </ul>
<p><b>Comment la gestion d'une organisation contribue-t-elle à la</b></p>	<p>Valeur sociale, création et répartition de la valeur ajoutée, taxe sur la valeur</p>	<p><b>Les processus de gestion concourent à la création de différentes formes de valeur : valeur fondée sur le revenu (approche en termes de flux), valeur fondée sur</b></p>

<p><b>création de différentes formes de valeur ?</b></p>	<p>ajoutée</p> <p>Valeur financière :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- fondée sur le revenu (à partir du compte de résultat)</li> <li>- fondée sur le patrimoine (à partir du bilan financier)</li> </ul> <p>Valeur perçue : image de marque, notoriété, satisfaction, qualité</p>	<p><b>un patrimoine (approche en termes de stocks), valeur perçue, valeur sociale.</b></p> <p>À partir de l'étude comparative de différentes situations d'organisations concrètes, l'élève est capable de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- caractériser les différents types de valeur et de les mettre en relation avec les attentes d'acteurs ;</li> <li>- utiliser un bilan et un compte de résultat pour repérer la valeur financière produite par une organisation (principalement une entreprise) ;</li> <li>- utiliser des indicateurs simples pour repérer la valeur perçue produite par l'organisation ;</li> <li>- repérer (à partir de la notion de valeur ajoutée) les compromis réalisés pour répondre aux attentes des acteurs, du fait des contraintes de ressources et de création de valeur (valeur ajoutée) ;</li> <li>- décrire le mécanisme de la taxe sur la valeur ajoutée pour une organisation donnée.</li> </ul>
--	--	---

### Thème : Évaluation et performance

La performance d'une organisation s'apprécie au regard de son objet social, de ses objectifs, des attentes des acteurs et des contraintes de son environnement. L'organisation doit mesurer ses résultats, en assurer un suivi régulier et vérifier qu'ils sont en phase avec les objectifs poursuivis ainsi qu'avec l'évolution de son environnement. Elle doit analyser les écarts constatés et décider des éventuelles interventions correctrices.

L'étude du thème vise à appréhender comment la gestion propose des outils pour l'évaluation des résultats de l'organisation, suit et analyse les conditions de leur obtention et construit des indicateurs pertinents au regard de la performance attendue dans ses différentes dimensions.

Questions de gestion	Notions	Contexte et finalités
<p><b>Qu'est-ce qu'une organisation performante ?</b></p>	<p>Performance organisationnelle : efficacité et efficience</p> <p>Performance commerciale : fidélité, chiffre d'affaires, part de marché</p> <p>Performance financière : rentabilité, profitabilité, dividendes, autofinancement</p> <p>Performance sociale : bilan social</p>	<p><b>L'analyse de la performance de l'organisation doit être envisagée dans ses diverses composantes, c'est-à-dire en établissant un lien entre les résultats obtenus et les aspirations des différents acteurs. Il s'agit d'envisager comment ces aspirations sont traduites en termes d'indicateurs et comment la performance de l'organisation se situe par rapport à d'autres ou comment elle évolue dans le temps.</b></p> <p>À partir de l'observation de situations d'organisation concrètes et d'informations qualitatives et quantitatives données, extraites notamment d'un tableau de bord, l'élève est capable de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- identifier les principaux indicateurs pertinents pour apprécier la performance de l'organisation ;</li> </ul>

		<ul style="list-style-type: none"> <li>- effectuer des comparaisons dans le temps et dans l'espace pour situer la performance d'une organisation ;</li> <li>- repérer, dans une organisation, en quoi les aspirations des différents acteurs peuvent constituer des contraintes et/ou des opportunités dans la recherche de la performance.</li> </ul>
<p><b>Les décisions de gestion rendent-elles toujours une organisation plus performante ?</b></p>	<p>Prix, coût, marge</p> <p>Qualité (biens et services)</p>	<p><b>Les décisions de gestion peuvent être orientées vers l'amélioration de la performance de l'organisation. Cependant, dans un contexte de ressources limitées, l'amélioration de certains indicateurs pourra induire que d'autres se dégradent. Les décisions prises illustrent la nécessité de réaliser des arbitrages.</b></p> <p>En s'appuyant principalement sur des outils de simulation, l'élève est capable de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- analyser la relation entre le coût et le prix d'un produit ou d'un service ;</li> <li>- analyser la relation entre le prix, le coût et le niveau de qualité d'un produit ou d'un service ;</li> <li>- analyser comment en privilégiant certains indicateurs de performance (ex. chiffre d'affaires) d'autres indicateurs peuvent être dégradés (ex. rentabilité).</li> </ul>

**Thème : Temps et risque**

Gérer c'est prévoir et anticiper et donc prendre des risques. La recherche de l'efficacité en gestion, quelle que soit l'organisation considérée, ne peut se résumer au choix de la bonne méthode ou de la bonne technique. Elle prend nécessairement en compte deux facteurs indissociables de toute décision : le temps dans ses différentes dimensions (délais de réaction, durée de mise en œuvre, etc.) et le risque associé (pour les acteurs internes et externes de l'organisation).

Chaque acteur de l'organisation, au niveau de responsabilité où il intervient, prend des décisions dont la pertinence et l'efficacité sont dépendantes, non seulement de la qualité de l'information utilisée, mais aussi de la prise en compte du temps et du risque.

L'étude du thème vise à mettre en évidence l'importance de l'intégration du temps dans les décisions de gestion et du recours aux moyens de limiter les conséquences des risques identifiés par les acteurs de l'organisation.

Questions de gestion	Notions	Contexte et finalités
<p><b>La prise en compte du temps modifie-t-elle la décision ?</b></p>	<p>Horizon et période</p> <p>Actualité et pérennité de l'information, veille informationnelle</p>	<p><b>L'horizon de l'organisation est ordonné en termes échelonnés : court, moyen et long terme avec des niveaux décisionnels différents (de l'opérationnel au stratégique) et des degrés variables quant à la valeur de l'information disponible.</b></p>

	<p>Prospective en matière d'activités : enquête, budget, seuil de rentabilité</p> <p>Actualisation des flux financiers</p> <p>Outils de planification et de gestion du temps</p>	<p><b>Par ailleurs, le découpage du temps en périodes au sein d'une organisation est lié à différentes contraintes : institutionnelles (durée du travail, publication des résultats, etc.), sectorielles (fluctuations saisonnières, longueur du cycle de production, ouverture des marchés, etc.), technologiques.</b></p> <p><b>Pour mieux faire face aux contraintes temporelles, l'organisation peut utiliser des outils et méthodes d'aide à la prévision et à l'homogénéisation de la valeur par rapport au temps.</b></p> <p>À partir de l'étude de situations d'organisations concrètes et variées et d'outils de simulation, de résultats d'enquête, l'élève est capable de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- expliquer en quoi le temps est source d'incertitude ;</li> <li>- identifier, en lien avec le contexte proposé, les temps caractéristiques de l'organisation ;</li> <li>- repérer l'importance de la valeur de l'information pour prendre des décisions pertinentes ;</li> <li>- repérer, dans une organisation, en quoi des décisions prises à un instant peuvent affecter sa performance dans le futur ;</li> <li>- utiliser des données prospectives pour repérer l'incidence d'une évolution de l'activité d'une organisation sur son résultat (seuil de rentabilité) ;</li> <li>- utiliser des données prospectives pour repérer l'incidence d'une évolution de l'activité d'une organisation sur sa trésorerie (démarche budgétaire).</li> </ul>
<p><b>La recherche de l'amélioration de la performance comporte-t-elle des risques ?</b></p>	<p>Facteurs externes : évolution de la demande, cycle de vie obsolescence, rupture technologique, approvisionnement</p> <p>Facteurs internes de risque, liés aux décisions de l'organisation</p>	<p><b>La recherche de l'amélioration de la performance peut s'accompagner voire générer des risques pour l'organisation. Leur prise en compte nécessite d'en identifier les origines : celles liées aux aléas et celles liées aux temps.</b></p> <p><b>Les organisations s'adaptent en mettant en place des modalités de gestion des risques permettant d'en limiter les conséquences.</b></p> <p>En s'appuyant sur des informations concrètes (témoignages de dirigeants d'organisation, récits d'entreprise, etc.) et des outils de simulation, l'élève est capable de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- repérer les risques externes auxquels les organisations sont confrontées ;</li> <li>- repérer les risques induits par une décision dans un contexte organisationnel donné ;</li> <li>- apprécier l'incidence du risque sur la performance de</li> </ul>

l'organisation, notamment en utilisant des données probabilisées appliquées à une situation de gestion.

## Annexe 2

### SCIENCES DE GESTION - CLASSE TERMINALE SPÉCIALITÉ : GESTION ET FINANCE

#### Présentation générale

##### I. Les objectifs du programme

Le système d'information, dans ses finalités gestion et finance, permet la construction d'une représentation de l'entreprise par l'identification, l'évaluation, le classement et l'enregistrement de transactions. Il permet de fournir des informations pertinentes au regard des besoins des différents utilisateurs afin d'analyser la situation financière de l'entreprise et de préparer les décisions de gestion quel qu'en soit le niveau.

Il comporte des dimensions humaines, techniques et organisationnelles. Son étude est nécessaire afin de comprendre comment l'information financière et de gestion est produite, comment elle circule, est stockée et mise à disposition des utilisateurs.

Le programme privilégie l'usage de cette information dans l'analyse de la situation financière de l'entreprise et de quelques décisions de gestion et non une approche par la technique comptable qui pourra être développée ultérieurement par les élèves, en fonction de leur poursuite d'études. Des situations simples suffisent à poser les principes, à donner du sens. En revanche, il est essentiel que les élèves puissent bien identifier les mécanismes mis en œuvre entre une cause, issue d'une transaction, et ses conséquences pour l'entreprise. À cet égard, les simulations, les jeux de gestion sont des moyens particulièrement adaptés pour effectuer des comparaisons entre des résultats obtenus selon les décisions prises ou pour analyser les conséquences d'une décision. L'objet d'étude est l'entreprise en éludant toutes les spécificités liées à des réglementations propres à des secteurs particuliers. Le choix de PME-PMI doit être privilégié afin d'éviter les situations complexes inhérentes à la grande entreprise et plus encore au groupe et par souci de pouvoir mettre à disposition des élèves l'information suffisante pour produire une analyse pertinente.

En fonction des contextes et des besoins, les élèves doivent être mis en situation d'utiliser des extraits de la réglementation en vigueur.

Le programme de spécialité « Gestion et finance » poursuit trois grandes catégories d'objectifs :

- des objectifs liés au projet de formation de l'élève. Cet enseignement doit apporter aux élèves un regard analytique et raisonné sur les problèmes de gestion des entreprises. Il vise aussi à les préparer à la poursuite d'étude dans les domaines de la comptabilité, de la finance et de la gestion tant en termes de motivation que de compétences disciplinaires et méthodologiques ;
- des objectifs liés à la spécialité visant la construction des notions essentielles de ce champ des sciences de gestion. L'étude de chacun des thèmes est conduite à partir de situations contextualisées de gestion favorisant la mise en activité des élèves et mobilise de façon significative les outils informatiques. Afin de privilégier le sens et l'étude des grands principes, les documents comptables utilisés seront nécessairement simplifiés ;
- des objectifs liés à la mise en place d'une démarche technologique. Ces programmes ne cherchent pas l'exhaustivité. À partir d'un choix réduit d'objets d'étude, on cherche à privilégier la logique et la cohérence dans la construction notionnelle, l'approfondissement dans la compréhension des mécanismes étudiés, la qualité de l'argumentation dans l'analyse.

##### II. Les principes fondateurs de la conception du programme

Le programme de spécialité « Gestion et finance » de la classe de terminale, se place dans la continuité du travail

conduit en classe de première. Il prend appui sur les enseignements de « Sciences de gestion » et de « Management » de cette classe, notamment par leurs apports en matière de lecture conceptuelle des organisations et des problématiques qu'elles rencontrent.

La dimension technologique de la formation est aussi très présente, sous plusieurs formes :

- par l'approche intégrative des concepts, des méthodes et de leur mise en œuvre concrète pour comprendre le fonctionnement des entreprises ;
- par le recours récurrent aux technologies de l'information et de la communication ;
- par l'utilisation, autant que de besoin, de simulations de gestion permettant d'articuler notions et objets d'étude, l'objet donnant du sens aux notions et les notions permettant de structurer l'analyse de l'objet.

Le recours au projet permet une mobilisation et une responsabilisation accrues des élèves, ainsi que l'ouverture vers les autres enseignements.

### III. L'architecture du programme

Ce programme est construit autour de trois thèmes (entre parenthèses : pourcentage indicatif du poids du thème en temps par rapport à l'ensemble) :

- construire une image de l'entreprise (40 %) ;
- analyser la situation financière de l'entreprise (30 %) ;
- accompagner la prise de décision (30 %).

Le programme laisse au professeur le choix de la construction de son itinéraire en articulant les apprentissages, autant qu'il le jugera nécessaire, autour de points de convergence notionnels issus d'un ou plusieurs thèmes. Cette liberté porte sur les choix didactiques, la mise en relation des thèmes, l'ordre dans lequel seront étudiées les questions, le choix des outils et des supports, le choix et la mobilisation des situations de gestion utilisées. Notons toutefois que le thème « construire une image de l'entreprise » apparaît comme un préalable à l'étude des deux suivants dans la mesure où il présente la construction du système d'information dans ses finalités financière et de gestion avant d'envisager l'utilisation de l'information susceptible d'être traitée ou restituée pour analyser l'équilibre financier ou la prise de décision de gestion.

Au-delà des compétences liées à chacune des questions du programme, les activités proposées aux élèves seront prolongées dans le cadre de l'accompagnement personnalisé.

### Programme

Pour chaque thème, le programme est constitué d'une introduction résumant la problématique générale du thème et d'un tableau en trois colonnes :

- la colonne de gauche comporte des « Questions de gestion » qui permettent d'aborder les notions à partir des problèmes de gestion qui peuvent se poser. Il ne s'agit pas de prétendre vouloir apporter une réponse exhaustive à la question mais plutôt d'orienter, de donner du sens et donc de circonscrire les notions à étudier ;
- la colonne centrale « Notions » résumant les principales notions à construire ;
- la colonne de droite « Contexte et finalités de l'étude » définissant le contexte didactique des notions et les objectifs d'apprentissage pour les élèves. Le cas échéant, quelques repères ou limites complémentaires sont précisés.

#### Thème 1 : Construire une image de l'entreprise

Le système d'information financier est une des modalités de représentation de l'entreprise. Pour satisfaire les diverses finalités de ce système d'information et faciliter les échanges avec la variété des partenaires concernés (banques, État, fournisseurs, clients, salariés, actionnaires, etc.), il est nécessaire de fixer des règles et des conventions de construction et de lecture afin d'aboutir à un langage commun.

En classe de première, les élèves ont été sensibilisés aux notions de flux et de stocks afin de comprendre le fonctionnement de l'organisation.

Il s'agit ici de montrer comment le système d'information comptable permet leur enregistrement afin de construire

une image fidèle de la vie de l'entreprise. Après la mise en place des notions de base de la construction du système d'information financier, celles-ci sont appliquées à deux processus fondamentaux de la vie des entreprises, l'un relevant du cycle d'exploitation et l'autre du cycle d'investissement-financement.

La logique des traitements automatisés et leur impact sur l'organisation des entreprises sont notamment appréhendés par l'utilisation de progiciels et la simulation de situations comptables. L'intérêt du contrôle de l'information et des procédures est mis en évidence à cette occasion.

Questions de gestion	Notions	Contexte et finalités de l'étude
<b>Pourquoi construire une image financière ?</b>	Place et rôle de l'information financière dans les processus de l'entreprise  Les besoins d'information financière des parties prenantes	<b>Les finalités du système d'information d'une entreprise sont multiples : en interne, il est à la base de décisions de gestion (opérationnelles, tactiques ou stratégiques) et sert aussi de mémoire à l'organisation ; en externe, il fournit des éléments de preuve dans le cadre des échanges marchands et les éléments nécessaires à la détermination des impôts ; il permet également d'alimenter des bases d'information.</b> À partir de documents commerciaux ou financiers, émis ou reçus par l'entreprise, l'élève doit être capable de : - identifier les informations pertinentes au regard des besoins exprimés par les parties prenantes.
<b>Comment faciliter l'échange d'informations financières ?</b>	Cadre comptable Image fidèle	<b>Pour permettre des échanges rapides et fiables entre l'entreprise et les parties prenantes, la production d'informations financières et de gestion repose sur des règles et des conventions (normalisation). Ces règles et conventions s'inscrivent dans un périmètre donné et doivent évoluer dans le temps pour s'adapter aux caractéristiques de l'environnement technologique et économique.</b> À partir d'extraits de la réglementation et d'une documentation générale ou technique, l'élève doit être capable de : - énoncer les principaux enjeux de la normalisation financière.
<b>Comment traduire l'activité ?</b>	La partie double, le compte, le journal  Le processus achat/vente de biens et services : du contact fournisseur/client au règlement	<b>La tenue des comptes en partie simple (logique budgétaire) se heurte à de nombreuses limites et doit être dépassée pour une tenue en partie double (logique d'engagement). En effet, seule la partie double peut prendre en compte la réalité du fonctionnement des entreprises et notamment les délais de paiement (créances-dettes).</b> À la suite de la présentation du principe de la partie double,

	<p>Le processus d'investissement-financement : acquisition d'une immobilisation financée partiellement ou totalement à l'aide d'un emprunt bancaire ; cession d'une immobilisation</p>	<p>il s'agit d'analyser deux processus fondamentaux et identitaires de l'activité de l'entreprise :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- le processus achat-vente, caractéristique du cycle d'exploitation de toute entreprise. La comptabilisation se limite aux : factures de doit (avec des frais de transport, des réductions commerciales mais sans avances et acomptes) ; factures d'avoir sur retour de biens ; règlements au comptant et à crédit (sans évoquer les effets de commerce) ;</li> <li>- le processus d'investissement se limite à l'acquisition et à la cession d'immobilisations corporelles.</li> </ul> <p>Au cours de l'analyse de ces processus, il est essentiel d'intégrer le mécanisme de la TVA étudié en classe de première (sans établir la déclaration).</p> <p>À partir d'un événement déclencheur ou d'un document caractéristique d'un processus de gestion au sein d'une entreprise, éventuellement complété par des extraits de la réglementation, l'élève doit être capable de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- décrire le processus en recensant et en exploitant les informations et les documents utiles ;</li> <li>- analyser des flux monétaires et physiques et les événements associés ;</li> <li>- appliquer le mécanisme de la TVA tout au long du processus ;</li> <li>- évaluer le coût d'entrée d'un bien ou d'un service ;</li> <li>- élaborer le plan d'amortissement d'une immobilisation selon une approche économique ;</li> <li>- analyser le tableau d'amortissement d'un emprunt ;</li> <li>- effectuer les enregistrements comptables nécessaires.</li> </ul>
<p><b>Comment organiser les traitements pour répondre aux besoins de l'entreprise ?</b></p>	<p>Le plan de comptes : catégories de comptes, codification et adaptation à l'organisation</p> <p>L'articulation des documents comptables : pièces justificatives, journaux, grand livre, balances, documents de synthèse</p> <p>Les étapes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- acquisition et exploitation de l'information ;</li> <li>- contrôles ;</li> </ul>	<p><b>L'entreprise adopte les modalités de traitements qui répondent à ses caractéristiques organisationnelles et à ses besoins d'information en respectant le cadre réglementaire édicté au niveau national.</b></p> <p>À partir de situations d'entreprises, l'élève doit être capable de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- justifier le plan de comptes en fonction du contexte propre à l'entreprise ;</li> <li>- décrire la structuration des traitements et les apports de l'automatisation ;</li> <li>- repérer les « passages obligés » (les documents, les étapes, les contrôles) du traitement de l'information comptable et les relations entre les différentes étapes ;</li> <li>- justifier un enregistrement par la pièce comptable ad hoc ;</li> <li>- exploiter les sources d'information pour en retirer l'information nécessaire pour répondre à des besoins</li> </ul>



	<ul style="list-style-type: none"> <li>- conservation de l'information en fonction de son intérêt et des obligations légales</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>identifiés ;</li> <li>- repérer l'impact des enregistrements comptables sur le compte de résultat et le bilan ;</li> <li>- appliquer une procédure de contrôle (lettrage, rapprochement d'états).</li> </ul>
<p><b>Qu'apporte l'environnement technologique au traitement de l'information financière?</b></p>	<p>Organisation des activités au sein du système d'information comptable</p> <p>Progiciel de gestion comptable, progiciel de gestion intégré (PGI)</p> <p>Sécurité des traitements, techniques de sauvegarde</p>	<p><b>Il s'agit d'appliquer au domaine financier et de gestion les notions étudiées dans le thème « information et intelligence collective » du programme de sciences de gestion de première.</b></p> <p><b>L'étude se limite à des observations et analyses de processus dans diverses entreprises, avec les outils informatiques spécialisés (progiciels spécialisés, PGI). Elle porte notamment sur l'enrichissement de la base de données, les événements et les chemins comptables afin de montrer comment le PGI répond au besoin d'automatisation et d'intégration.</b></p> <p>À partir d'un contexte d'entreprise décrivant une organisation des activités données, l'élève doit être capable de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- analyser la répartition des missions de production, de contrôle, d'analyse et de conseil au niveau d'une entreprise ;</li> <li>- identifier les types de droits d'accès et autorisations ;</li> <li>- analyser un circuit simple de validation.</li> </ul> <p>À partir d'une situation d'entreprise réelle ou didactisée, de l'utilisation effective d'un progiciel dans le cadre du traitement d'un processus et dans un environnement technologique donné, l'élève doit être capable de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- dégager les fonctionnalités principales du progiciel utilisé ;</li> <li>- analyser le schéma fonctionnel de l'environnement technologique ;</li> <li>- produire des états relatifs au processus proposé (balance, bilan, compte de résultat), en adéquation avec les besoins du destinataire ;</li> <li>- repérer les enjeux de sécurité liés aux sauvegardes ;</li> <li>- apprécier les apports des choix technologiques dans la sécurité des traitements.</li> </ul>

**Thème 2 : Analyser la situation de l'entreprise**

Un des objectifs de la production des états financiers est de fournir périodiquement aux décideurs internes et partenaires externes une image financière synthétique et représentative de l'entreprise pour répondre aux

contraintes légales mais aussi aux impératifs de gestion : il est donc nécessaire d'arrêter régulièrement les comptes. Les comptes annuels doivent être établis avec régularité et sincérité à partir de principes permanents qui permettent la comparaison dans le temps et dans l'espace.

L'information financière issue des états de synthèse, complétée éventuellement de données économiques et comptables d'origine interne ou externe, permet de porter un jugement sur la santé financière de l'entreprise.

Dans ce cadre, deux angles d'analyse sont retenus :

- celui de la rentabilité (économique et financière) ;
- celui de l'équilibre financier.

L'élaboration des documents de synthèse et l'analyse de la situation financière sont notamment appréhendées par l'utilisation de progiciels et la simulation de situations comptables.

Questions de gestion	Notions	Contexte et finalités de l'étude
<p><b>Comment synthétiser fidèlement l'image de l'entreprise ?</b></p>	<p>Exercice comptable Inventaire</p>	<p><b>Le découpage de l'activité en périodes conduit à déterminer le résultat dégagé au cours d'une période donnée et à dresser un état de la situation patrimoniale de l'entreprise à la fin de cette période.</b></p> <p><b>La clôture des comptes à la fin de l'exercice comptable nécessite de faire un inventaire physique des actifs et des passifs de l'entreprise et d'opérer un rapprochement entre les éléments figurant dans les comptes et les éléments issus de l'inventaire.</b></p> <p>L'élève doit être capable de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- justifier le découpage de l'activité en périodes et l'inventaire.</li> </ul>
	<p>Les principes comptables :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- principe de prudence</li> <li>- principe d'indépendance des exercices</li> <li>- principe de continuité de l'exploitation</li> <li>- principe de permanence des méthodes</li> </ul> <p>L'évaluation et les traitements à la clôture de l'exercice :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- des stocks</li> <li>- des charges et des produits</li> <li>- d'amortissements économiques</li> <li>- des dépréciations des actifs</li> </ul>	<p><b>Pour atteindre l'objectif fondamental d'image fidèle, il convient de respecter des principes pour évaluer les éléments constitutifs du patrimoine de l'entreprise à la date d'arrêté des comptes et pour passer d'un exercice comptable à l'autre.</b></p> <p><b>Cela conduit à enregistrer des opérations d'ajustement des comptes avant d'établir une représentation de la situation financière de l'entreprise au travers du compte de résultat et du bilan.</b></p> <p><b>L'annexe qui accompagne ces deux documents permet de préciser la composition de certains postes et les évolutions significatives intervenues sur la présentation des comptes depuis le précédent exercice.</b></p> <p>À partir d'un contexte d'étude construit à partir de documents produits au sein d'une entreprise et en se référant aux principes comptables concernés, l'élève doit être capable de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- exploiter les tableaux des immobilisations, des amortissements, des dépréciations fournis dans l'annexe afin d'y repérer les informations complémentaires permettant d'explicitier les postes figurant au bilan et au compte de</li> </ul>

	<p>- d'une cession d'une immobilisation corporelle amortissable.</p> <p>Les documents annuels de synthèse en système de base : compte de résultat, bilan et annexe</p>	<p>résultat ;</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- évaluer et d'enregistrer, à la clôture de l'exercice, les stocks de marchandises, d'approvisionnements et de biens finis sur la base du coût moyen pondéré ;</li> <li>- régulariser et d'enregistrer les charges et les produits revenant à l'exercice : charges à payer, produits à recevoir, charges et produits constatés d'avance ;</li> <li>- établir et d'enregistrer les dotations aux amortissements d'une immobilisation corporelle ;</li> <li>- enregistrer la cession d'une immobilisation corporelle ;</li> <li>- déterminer et d'enregistrer la dépréciation d'un actif (terrain, stock et créances) ;</li> <li>- analyser l'incidence des opérations d'inventaire sur le compte de résultat et le bilan ;</li> <li>- indiquer le processus de clôture et d'ouverture d'un exercice.</li> </ul>
<p><b>Qu'est-ce qu'une entreprise performante ?</b></p>	<p>Analyse de la profitabilité :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- excédent brut d'exploitation (EBE), résultat d'exploitation (RE), résultat courant avant impôt (RCAI)</li> <li>- capacité d'autofinancement (CAF)</li> </ul> <p>Analyse de la rentabilité : rentabilité économique, rentabilité financière, effet de levier</p> <p>Affectation du résultat : réserves obligatoires et facultatives, distribution de bénéfices, report à nouveau</p>	<p><b>Analyser la profitabilité consiste à cerner la capacité de l'entreprise à dégager un résultat (EBE, résultat d'exploitation ou résultat courant avant impôt) ou une ressource (CAF) par son activité.</b></p> <p><b>Analyser la rentabilité consiste à évaluer le niveau de rémunération des capitaux engagés dans l'activité (capitaux investis d'un point de vue économique, capitaux propres d'un point de vue financier).</b></p> <p><b>Le rapprochement entre la rentabilité économique et la rentabilité financière permet, sans établir de formules de calcul, de mettre en exergue un effet de levier.</b></p> <p><b>L'étude de l'affectation du résultat, et en particulier le niveau de distribution de bénéfices, met en évidence la contrainte qui pèse sur le manager de ne pas négliger le point de vue du propriétaire, non seulement sur le plan de la rentabilité financière mais également sur le plan de la distribution de bénéfices.</b></p> <p>À partir d'un contexte d'entreprise comportant les documents de synthèse et des éléments de comparaisons temporelles et sectorielles, l'élève doit être capable de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- déterminer VA, EBE, RE, RCAI, CAF ;</li> <li>- conduire une analyse de la performance de l'activité à l'aide d'indicateurs de profitabilité et de rentabilité en effectuant des comparaisons dans le temps et dans l'espace ;</li> <li>- apprécier les effets d'une hausse des charges, d'une nouvelle activité ou d'une baisse de l'activité sur la performance de l'entreprise ;</li> <li>- établir un lien entre l'endettement et la rentabilité financière (effet de levier, sans le calculer) ;</li> <li>- présenter l'affectation du résultat.</li> </ul>

<b>Pourquoi la structure financière de l'entreprise doit-elle être équilibrée ?</b>	<p>Le bilan fonctionnel</p> <p>Analyse des cycles d'exploitation, d'investissement et de financement :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- fonds de roulement net global (FRNG), besoin en fonds de roulement (BFR) et trésorerie nette</li><li>- ratios du cycle d'exploitation (rotation des stocks, des créances clients et des dettes fournisseurs)</li></ul> <p>Ratio d'indépendance financière</p> <p>Ratio de capacité de remboursement</p>	<p>Analyser la structure financière consiste à porter un jugement sur la situation de l'entreprise et ses possibilités de développement à travers l'étude de ses cycles d'exploitation, d'investissement et de financement. Dans la mesure du possible, l'analyse se fait sur la base de comparaisons dans le temps et dans l'espace (données sectorielles, pratiques nationales, etc.).</p> <p>Le bilan fonctionnel est le support de cette analyse. Par mesure de simplification les valeurs mobilières de placement sont rattachées à la trésorerie ; le BFR n'est pas décomposé entre BFRE et BFRHE. La notion de concours bancaires courants est abordée pour illustrer la trésorerie passive.</p> <p>L'approche par les ratios permet de compléter l'analyse des grandes masses et des soldes.</p> <p>À partir d'un contexte d'entreprise comportant les documents de synthèse et des éléments de comparaisons temporelles et sectorielles, l'élève doit être capable de :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- construire le bilan fonctionnel ;</li><li>- évaluer l'impact de la variation du niveau d'activité d'une part et des délais d'autre part sur le niveau du BFR ;</li><li>- calculer différents ratios (ratios du cycle d'exploitation, d'indépendance financière, de capacité de remboursement), à partir de formules données ;</li><li>- analyser les conséquences de la variation du FR et du BFR sur le niveau de la trésorerie au regard du type d'activité ;</li><li>- formuler des recommandations pour une amélioration de la structure financière (proposition d'actions sur le FR et le BFR) ;</li><li>- apprécier le niveau d'indépendance financière de l'entreprise vis-à-vis des organismes prêteurs ;</li><li>- apprécier la capacité de remboursement de l'entreprise ;</li><li>- formuler une analyse globale sur la situation financière de l'entreprise.</li></ul>
---	--	---

### Thème 3 : Accompagner la prise de décision

L'analyse de la situation financière de l'entreprise met en évidence les besoins de financement des cycles d'investissement et d'exploitation. Le choix des modes de financement et du niveau d'activité relève de décisions d'arbitrages visant à assurer l'équilibre de la structure financière sur le long terme d'une part et l'équilibre de la trésorerie sur le court terme d'autre part.

L'analyse de la formation des coûts dans le cadre d'activités données d'une entreprise permet d'aider à la prise de décision dans des situations telles que :

- la réorganisation des activités de l'entreprise ;
- l'acceptation d'une commande supplémentaire.

Le recours au tableur permet de faciliter la présentation et la comparaison des différentes possibilités de financement ou de calcul de coûts.

Questions de gestion	Notions	Contexte et finalités de l'étude
<p><b>Faut-il s'endetter ?</b></p>	<p>Les financements internes : autofinancement, apports personnels des associés en compte courant.</p> <p>Les financements externes : emprunt bancaire, augmentation de capital.</p>	<p><b>L'étude de la structure financière a montré le lien entre ressources durables et emplois stables : les investissements doivent être financés par des ressources à long terme. La nature des ressources qui vont être mobilisées est déterminée en prenant en compte différents critères : les performances passées et prévues de l'entreprise, le poids et le pouvoir de négociation des actionnaires, le niveau d'endettement et la capacité de négociation de l'entreprise avec les institutions financières, les conditions d'emprunt. La simulation rend compte des conséquences de choix en termes de structure de financement sur le résultat de l'entreprise et sa rentabilité.</b></p> <p>À partir d'une situation d'entreprise réelle ou didactisée, l'élève doit être capable de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- repérer les différents modes de financement mobilisables ;</li> <li>- identifier les paramètres qui vont influencer l'arbitrage entre modes de financement à long terme ;</li> <li>- comprendre les enjeux de cet arbitrage en fonction de la situation de l'entreprise et de sa stratégie.</li> </ul>
<p><b>Comment gérer la trésorerie pour faire face à ses engagements ?</b></p>	<p>Le budget de trésorerie</p> <p>Les modalités d'équilibrage : actions sur le BFR, recours aux concours bancaires et aux comptes courants d'associés, cessions de valeurs mobilières de placement</p> <p>Compte de résultat</p>	<p><b>Dans la continuité du programme de première relatif à l'analyse prévisionnelle et au budget, le programme de terminale s'attache à montrer comment l'entreprise peut éviter la situation de cessation de paiement.</b></p> <p>À partir d'une situation donnée, d'informations contextuelles et d'un logiciel de simulation, l'élève doit être capable de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- identifier les difficultés de paiement auxquelles une entreprise peut être confrontée et les besoins de financement à court terme ;</li> <li>- recenser les solutions d'équilibrage du budget de trésorerie adaptées à la situation donnée ;</li> </ul>

	prévisionnel et bilan prévisionnel	- élaborer et de commenter un compte de résultat prévisionnel et un bilan prévisionnel.
<b>Qu'apporte l'analyse des coûts à la prise de décision ?</b>	Coût complet : charges directes, charges indirectes  Coût partiel : charges variables, charges fixes.	<b>Dans le prolongement de la notion de coût abordé en première, il s'agit de présenter deux approches différentes de détermination des coûts pour montrer leurs intérêts et limites dans l'aide à la prise de décision.</b> À partir d'une situation de réorganisation des activités d'une entreprise, le calcul des coûts étant fourni, l'élève doit être capable de : <ul style="list-style-type: none"><li>- identifier l'objet du calcul de coût (produit, commande, structure) ;</li><li>- analyser la formation des coûts présentés ;</li><li>- apprécier l'impact des modifications envisagées.</li></ul> À partir d'une opportunité de prise de commande supplémentaire, le contexte initial étant fourni, l'élève doit être capable de : <ul style="list-style-type: none"><li>- identifier les charges fixes et les charges variables ;</li><li>- mesurer l'impact de la commande supplémentaire sur le résultat de l'entreprise.</li></ul>

### Annexe 3

↳ Sciences de gestion - classe terminale - spécialité : Mercatique

### Annexe 4

↳ Sciences de gestion - classe terminale - spécialité : Ressources humaines et communication

### Annexe 5

↳ Sciences de gestion - classe terminale - spécialité : Systèmes d'information de gestion

**Annexe 3****SCIENCES DE GESTION - CLASSE TERMINALE  
SPÉCIALITÉ : MERCATIQUE****Introduction**

La mercatique est « l'ensemble des techniques et des actions grâce auxquelles une entreprise développe la vente de ses produits et de ses services en adaptant, le cas échéant, leur production et leur commercialisation aux besoins du consommateur » (terminologie publiée au J.O. du 2 mars 2010). Elle recèle donc de grands enjeux pour les organisations en général, et les entreprises en particulier, en conditionnant leur survie sur des marchés fluctuants. Relevant des sciences de gestion, la mercatique a étendu son action du cadre traditionnel des entreprises aux secteurs non marchands (secteur associatif ou secteur public). Le succès même de la démarche mercatique suscite de légitimes interrogations, à la fois des consommateurs-citoyens qui peuvent en contester le pouvoir d'influence, mais aussi des pouvoirs publics qui cherchent à en réguler l'usage.

En classe de terminale STMG, l'enseignement de la mercatique vise à ouvrir la réflexion des élèves et à développer leur esprit critique vers un large champ d'outils et de pratiques qui structurent leur environnement quotidien de consommateur et de citoyen. Elle a aussi pour objectif de faire découvrir aux élèves les métiers nombreux qui relèvent de ce champ professionnel, et les études supérieures qui y conduisent.

L'enseignement de mercatique s'appuie sur l'observation de l'environnement de l'élève, dans un domaine particulièrement riche et prégnant. Il mobilise les acquis de la classe de première, en particulier en management et en sciences de gestion. Il vise à construire avec la participation active de l'élève des notions limitées mais essentielles, tout en les situant dans leur contexte économique et social. Il permet enfin à l'élève de maîtriser un certain nombre de méthodes qui favoriseront leur réussite dans des enseignements commerciaux au-delà du baccalauréat, mais qui pourront être aussi mobilisées et transférées dans d'autres champs d'études.

Les sciences de gestion sont aussi des sciences de l'action. Ainsi la démarche de projet permet aux élèves dans le cadre d'un travail de groupe de mener des activités qui relèvent du champ de la mercatique afin de réinvestir les notions étudiées et développer leurs capacités d'organisation, d'initiative, d'autonomie, et de créativité. Le recours aux technologies de l'information et de la communication s'avère incontournable, dans un domaine professionnel qui en fait très largement usage.

Le programme de la spécialité « mercatique » de la classe de terminale STMG étudie les principaux concepts de la mercatique à travers trois grands thèmes :

Thème 1 : Mercatique et consommateurs

Thème 2 : Mercatique et marchés

Thème 3 : Mercatique et société

La mercatique est abordée à partir de différents points de vue - celui du consommateur, celui de l'entreprise et celui de la société -, permettant ainsi à l'élève de découvrir une pluralité d'approches, à la fois concurrentes et complémentaires. Il n'y a pas lieu de valoriser une de ces approches par rapport aux autres approches.

Chacun des thèmes abordés est décrit en trois colonnes :

- les « questions de gestion » qui soulèvent des problématiques spécifiques à la dimension mercatique de l'action des entreprises. Chacune pose un débat incitant à une réflexion critique nourrie par les notions à aborder et oriente les choix didactiques du professeur ;

- les « notions » qui énumèrent les connaissances qui doivent être acquises par les élèves à l'issue de la classe terminale ;

- les « contexte et finalités » qui décrivent non seulement les capacités que l'élève doit acquérir, mais aussi le contexte social et économique dans lequel ces capacités doivent être développées.

Le programme, dont la présentation ne constitue pas une progression, laisse au professeur liberté et responsabilité dans sa pédagogie.

Trois types d'objectifs sont poursuivis :

1) Des objectifs liés à la mise en œuvre d'une démarche technologique :

- l'ancrage sur des pratiques réelles d'entreprises ;
- le réinvestissement des acquis de la classe de première en sciences de gestion ;
- la mobilisation des Tic.

2) Des objectifs centrés sur l'élève :

- la préparation des élèves à une poursuite d'études réussie ;
- le développement d'un regard critique sur les pratiques de la mercatique en cours dans les entreprises ;
- la formation de citoyens sensibles aux problématiques du développement durable.

3) Des objectifs didactiques en relation avec les contenus scientifiques abordés :

- l'étude approfondie de notions en nombre limité ;
- la mise en œuvre de capacités explicites ;
- la prise de recul sur des questions mercatiques dans des contextes identifiés.

À la fin de son année de formation, l'élève doit non seulement maîtriser un certain nombre de concepts propres à la mercatique, mais aussi être capable d'analyser les stratégies et méthodes mercatiques mises en œuvre (de proposer des solutions adaptées), et évidemment porter sur ces dernières un regard critique, en relation avec les objectifs poursuivis par l'organisation, mais aussi en prenant en considération l'intérêt du consommateur et de la société dans son ensemble.

## Répartition indicative du temps entre les différentes questions de gestion

Question de gestion	Pourcentage du temps à consacrer à la question de gestion
Le consommateur est-il toujours rationnel dans ses choix ?	10 %
La mercatique cherche-t-elle à répondre aux besoins des consommateurs ou à les influencer ?	20 %
L'entreprise vend-elle un produit ou une image ?	10 %
Le produit a-t-il un prix ?	12 %
La grande distribution est-elle incontournable ?	12 %
Une entreprise doit-elle nécessairement faire de la publicité ?	12 %
Fidéliser ou conquérir : l'entreprise doit-elle choisir ?	12 %
La mercatique durable est-elle un mythe ou une réalité ?	6 %
La mercatique peut-elle être éthique ?	6 %

## Programme

### Thème 1 : Mercatique et consommateurs

Le client est au centre des préoccupations des entreprises dans un contexte concurrentiel. Il importe dès lors d'en comprendre le comportement afin de lui proposer une offre susceptible de le satisfaire durablement. Tel est l'objet de la démarche mercatique.

Ce thème conduit à s'interroger sur la capacité de la mercatique à appréhender totalement le comportement des consommateurs et à influencer leurs choix. Il questionne également sur la nature innée ou construite des besoins.

Question de gestion	Notions	Contexte et finalités
<b>Le consommateur est-il toujours rationnel dans ses choix ?</b>	Aujourd'hui, dans un environnement instable et caractérisé par l'abondance d'informations, le consommateur apparaît de plus en plus insaisissable et versatile dans ses choix. Alors même que le modèle économique fondé sur la croissance est contesté, la question de l'évolution du comportement de consommation et de sa rationalité peut être posée.	
	Facteurs explicatifs des comportements du consommateur, motivations et freins, besoins, processus d'achat, perception, attitude	<b>Une réponse peut être cherchée dans les facteurs explicatifs du comportement, dans la distinction entre les raisons conscientes et inconscientes qui guident les choix du consommateur.</b> <b>De nombreuses situations concrètes de consommation et/ou d'achat sont susceptibles d'être observées dans l'environnement immédiat de l'élève. Chacune revêt un caractère de singularité.</b> À partir de l'étude de l'une d'entre elles, l'élève doit être capable de : - identifier la multiplicité des facteurs explicatifs du comportement d'un consommateur ; - repérer les composantes d'un processus d'achat ; - caractériser une attitude et d'en apprécier les conséquences possibles sur le comportement.
	Valeur perçue, satisfaction, expérience de consommation	<b>Dans le prolongement de l'étude du processus qui conduit à la transaction, il est important d'analyser la valeur retirée de l'acte de consommation, vécu comme une expérience singulière.</b> L'élève doit être capable de : - identifier les composantes de la valeur perçue ; - mettre en relation valeur perçue et coûts engagés pour expliquer la satisfaction.



Question de gestion	Notions	Contexte et finalités
<b>La mercatique cherche-t-elle à répondre aux besoins des consommateurs ou à les influencer ?</b>	La mercatique vise la conquête pérenne d'un ou de plusieurs marchés rentables. Pour cela, elle est censée positionner le client au cœur de son action. Cependant, l'apparition de nouveaux produits et de nouveaux marchés, ainsi que l'abondance de l'offre remettent en question la place du consommateur et de ses besoins dans la démarche mercatique.	
	Veille mercatique et commerciale, étude documentaire, qualitative et quantitative, système d'information mercatique	<b>Pour connaître le consommateur, comprendre et prévoir son comportement, la mercatique a recours à différents outils de recueil et de traitement de l'information.</b> L'élève doit être capable de : <ul style="list-style-type: none"> <li>- identifier et de différencier les types d'études mises en œuvre ;</li> <li>- porter un regard critique sur la méthodologie d'une étude et d'en analyser les résultats ;</li> <li>- repérer la contribution du SIM à la connaissance du consommateur.</li> </ul>
	Composantes du marché, parts de marché, segmentation, ciblage, positionnement, couple produit/marché	<b>Si le marché est pour partie une réalité, c'est aussi pour une large part une représentation que s'en fait l'entreprise. Concevoir le couple produit/marché peut la conduire à des ciblage très fins, voire à la personnalisation des offres, et nécessite le choix d'un positionnement.</b> Pour une situation donnée, l'élève doit être capable de : <ul style="list-style-type: none"> <li>- caractériser le marché ;</li> <li>- analyser la concurrence ;</li> <li>- caractériser des segments de clientèle ou de produits et d'évaluer leur pertinence ;</li> <li>- analyser la demande, de mettre en œuvre une méthode de prévision et d'en relativiser le résultat ;</li> <li>- analyser un (des) couple(s) produit/marché ;</li> <li>- caractériser le positionnement d'un produit.</li> </ul>
	Approches mercatiques, démarche mercatique, marchéage	<b>Présentée comme réactive, proactive, anticipatrice ou médiatrice, la mercatique fait l'objet de conceptions et de définitions différentes qui posent les questions de son objectif et de son rôle dans la création des besoins. L'approche retenue par l'entreprise accorde une place plus ou moins grande à chaque étape de la démarche mercatique : connaître et comprendre le marché, conceptualiser le couple produit/marché, créer l'offre, contrôler l'action et les résultats.</b> À partir notamment de l'étude de démarches mercatiques variées, l'élève doit être capable de : <ul style="list-style-type: none"> <li>- caractériser une démarche mercatique ;</li> <li>- analyser le marchéage d'un bien ou d'un service dans ses différentes dimensions ;</li> <li>- évaluer des actions mercatiques à partir d'indicateurs pertinents ;</li> <li>- identifier le (ou les) type(s) d'approche suivie par une entreprise pour proposer un produit ou une gamme.</li> </ul>

## Thème 2 : Mercatique et marchés

Pour conquérir ses marchés de façon pérenne, l'entreprise doit concevoir une offre adaptée (bien et ou service), la rendre accessible aux consommateurs et communiquer sur sa valeur. Elle concrétise ainsi ses choix stratégiques en mettant en place un marchéage qui nécessite des arbitrages cohérents.

L'étude de ce thème conduit à s'interroger, du point de vue de l'entreprise, sur la place de la marque, la politique tarifaire, le recours à la grande distribution, à la publicité et aux programmes de fidélisation.

Question de gestion	Notions	Contexte et finalités
<b>L'entreprise vend-elle un produit ou une image ?</b>	L'offre se matérialise dans un ensemble de caractéristiques fonctionnelles et d'image (communication intrinsèque) choisies par le producteur. Ces caractéristiques, notamment la marque, génèrent des phénomènes conscients et inconscients chez le consommateur qui expliquent en partie son attirance ou son rejet vis-à-vis du bien ou du service proposé.	
	Composantes de l'offre, conditionnement, stylisme, marque, qualité, image	<p><b>Pour créer son offre, l'entreprise s'appuie sur un ensemble de caractéristiques qu'elle doit définir et doser en cohérence avec sa position concurrentielle et celle souhaitée pour son offre. La marque est l'une des principales caractéristiques qui contribue à la création de valeur tant pour le consommateur que pour l'entreprise.</b></p> <p>Grâce à l'étude de situations concrètes, l'élève doit être capable de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- identifier les caractéristiques d'une offre bien/service ;</li> <li>- analyser l'importance de la marque ;</li> <li>- en déduire les éléments qui concourent à la création de la valeur perçue.</li> </ul>
	Offre globale, gamme, politique de marque	<p><b>La conception d'une offre globale permet à l'entreprise de se positionner par rapport aux offres concurrentes. La composition de la gamme, en cohérence avec la politique de marque, peut conduire à assigner à chaque produit un objectif spécifique.</b></p> <p>À travers l'étude d'une situation donnée, l'élève doit être capable de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- identifier les composantes de l'offre globale (offre principale, offre associée) ;</li> <li>- caractériser et analyser la gamme ;</li> <li>- repérer le rôle des produits dans la gamme ;</li> <li>- identifier la politique de marque choisie et le positionnement.</li> </ul>
<b>Le produit a-t-il un prix ?</b>	La complexification des politiques tarifaires des entreprises rend de plus en plus opaque le prix réel du bien ou du service. Le consommateur a ainsi des difficultés à comparer le prix des produits et à se construire un référentiel de prix. L'entreprise, quant à elle, fixe son ou ses prix en fonction de ses objectifs et de contraintes.	
	Prix unique, prix différencié, gestion des capacités (yield management), prix forfaitaire, gratuité	<p><b>La diversité des attentes des consommateurs, le besoin de se différencier et la volonté d'optimisation des capacités de production et/ou de vente conduisent les entreprises à pratiquer des politiques de prix de moins en moins figées.</b></p> <p>À partir d'exemples concrets issus de l'environnement des élèves, l'élève doit être capable de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- caractériser la politique tarifaire choisie ;</li> <li>- en montrer les intérêts et les limites.</li> </ul>
	Sensibilité-prix, coûts, taux de marge, prix cible	<p><b>La fixation du prix est une décision importante puisqu'elle conditionne les revenus de l'entreprise. Il s'agit de montrer que la politique de prix doit être cohérente avec les objectifs stratégiques de l'entreprise et les autres aspects du marchéage.</b></p> <p>Pour une entreprise donnée, l'élève doit être capable de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- identifier les déterminants du prix ;</li> <li>- calculer un prix de vente ;</li> <li>- fixer ou d'analyser un prix de vente en cohérence avec le positionnement, les objectifs de l'entreprise et les contraintes du marché.</li> </ul>

Question de gestion	Notions	Contexte et finalités
<p><b>La grande distribution est-elle incontournable ?</b></p>	<p>Pour un producteur, la distribution d'un bien ou d'un service au client, caractérisée par un ensemble d'attributs (proximité physique ou virtuelle, choix, praticité, accueil, savoir-faire, etc.), est partie intégrante de son offre. Les choix de distribution qu'il opère ont une conséquence directe sur la valeur perçue par le client.</p>	
	<p>Canal, distribution directe/indirecte, intensive/sélective/exclusive, distribution multicanale, unités commerciales physiques/virtuelles</p>	<p><b>La définition d'une stratégie de distribution résulte de choix qui tiennent compte tant des objectifs financiers et commerciaux du producteur que des ressources dont il dispose.</b>            À partir de l'observation de choix de distribution opérés par un ou plusieurs producteurs, l'élève doit être capable de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- qualifier la stratégie de distribution et d'en mesurer les enjeux pour le producteur ;</li> <li>- justifier le choix au regard des ressources mobilisables et des objectifs ;</li> <li>- comparer des stratégies de distribution adoptées sur un même marché ;</li> <li>- caractériser le ou les type(s) d'unité(s) commerciale(s) choisies et d'analyser, le cas échéant, leur complémentarité.</li> </ul>
	<p>Réponse optimale au client (efficient consumer response)</p>	<p><b>Le recours à des intermédiaires permet dans certains cas un réel apport de valeur à l'offre initiale du producteur. Cependant, les distributeurs poursuivent leurs propres objectifs et la question du rapport de force entre ces deux acteurs se pose.</b>            À partir de la description d'une situation de distribution ayant recours à des intermédiaires, l'élève doit être capable de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- caractériser la coopération entre le producteur et le distributeur ;</li> <li>- mettre en évidence les apports de la coopération pour les différentes parties prenantes ;</li> <li>- identifier les sources de conflit entre producteur et distributeur et d'analyser leurs conséquences effectives ou potentielles.</li> </ul>
<p><b>Une entreprise doit-elle nécessairement faire de la publicité ?</b></p>	<p>La communication commerciale a pour objectif de créer ou maintenir une relation avec une cible et de l'influencer. Elle recouvre des réalités complexes en termes de publics, de discours et de techniques. La communication s'appréhende de façon globale.</p>	
	<p>Objectifs et objets de la communication commerciale, publicité, cible, média, support, message, promesse, mercatique directe, promotion des ventes, parrainage, mécénat, événementiel</p>	<p><b>Les objectifs de communication sont au service des objectifs commerciaux. La communication peut porter sur de nombreux objets : l'entreprise, la marque, le produit. De nombreuses situations de communication initiées par l'entreprise sont susceptibles d'être observées.</b>            À partir de l'étude de certaines d'entre elles, l'élève doit être capable de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- identifier l'objet, la cible et les objectifs de l'action de communication ;</li> <li>- repérer et caractériser les différents moyens de communication utilisés par l'entreprise ;</li> <li>- analyser la pertinence et la complémentarité des moyens utilisés au regard de la cible et des objectifs visés ;</li> </ul>

Question de gestion	Notions	Contexte et finalités
	<p>Bouche à oreille (Buzz), mercatique virale, communication de crise</p>	<p>- analyser le message publicitaire en termes d'argumentation commerciale et de cohérence vis-à-vis de la cible visée.</p> <p><b>Aujourd'hui les messages ayant l'entreprise ou la marque pour objet ne sont pas toujours contrôlés par elle.</b></p> <p>À partir de l'observation d'actions de communication, l'élève doit être capable de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- identifier les communications initiées par l'entreprise et celles provenant d'autres acteurs ;</li> <li>- évaluer les conséquences des actions de communication subies ;</li> <li>- déterminer l'intérêt et le risque pour l'entreprise de réagir à ces actions.</li> </ul>
<p><b>Fidéliser ou conquérir : l'entreprise doit-elle choisir ?</b></p>	<p>Marchés de plus en plus concurrentiels et saturés, consommateurs imprévisibles, coûts d'acquisition des clients élevés : l'entreprise est confrontée à de multiples contraintes qui la conduisent à encourager la fidélité de ses clients. Parce qu'ils achètent et ré-achètent, parce qu'ils parlent en bien de l'entreprise, les clients fidèles sont, a priori, rentables.</p> <p>Fidélité comportementale et attitudinale, facteurs de fidélité</p> <p>Stratégie de fidélisation (induite/recherchée), programmes de fidélisation, gestion de la relation client (customer relationship management)</p> <p>Mercatique relationnelle/transactionnelle, attrition/rétention, valeur à vie du client</p>	<p><b>La fidélité des consommateurs vis-à-vis d'un bien/service est multidimensionnelle. Elle s'apprécie au travers de comportements d'achat répétés qui, au-delà de la satisfaction, peuvent relever de nombreux autres mobiles.</b></p> <p>À partir de l'observation de situations concrètes et variées d'entreprises, l'élève doit être capable de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- identifier la forme et les raisons de la fidélité des clients.</li> </ul> <p><b>Les programmes de fidélisation ont pour objectif de mettre en place une relation durable et personnalisée avec des clients à forte valeur.</b></p> <p>L'élève doit être capable de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- présenter les enjeux d'une stratégie de fidélisation donnée ;</li> <li>- justifier la cible retenue à partir d'indicateurs fournis ;</li> <li>- analyser les outils de fidélisation et d'en déduire le type de programme de fidélisation ;</li> <li>- identifier les moyens de collecte, de stockage et d'exploitation des informations sur la clientèle et d'apprécier la pertinence globale de la démarche.</li> </ul> <p><b>Une stratégie de fidélisation, menée de manière excessive ou exclusive, peut toutefois s'avérer dangereuse. Elle doit s'articuler avec une stratégie de conquête.</b></p> <p>À partir de l'observation d'actions de fidélisation ou de conquête reflétant une variété de situations, l'élève doit être capable, pour l'une d'entre elles, de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- la qualifier au regard de ses caractéristiques ;</li> <li>- mesurer son intérêt par l'analyse d'indicateurs ;</li> <li>- en apprécier les limites.</li> </ul>

## Thème 3 : Mercatique et société

Entreprises comme consommateurs sont en prise avec les évolutions de la société. La sensibilité accrue aux problématiques du développement durable et la montée des contre-pouvoirs en sont deux représentations prégnantes que la mercatique ne peut ignorer. L'émergence du concept de la mercatique durable et l'intégration d'une dimension éthique dans la mercatique constituent des réponses apportées par les entreprises dont il convient d'apprécier la réalité et les conséquences possibles.

Question de gestion	Notions	Contexte et finalités
<b>La mercatique durable est-elle un mythe ou une réalité ?</b>	Éco-consommateur, mercatique durable	<p><b>Le développement durable, dans ses dimensions écologique, sociale et sociétale, incite à produire et consommer différemment. Prise en compte dans la stratégie mercatique, l'émergence d'un éco-consommateur peut constituer pour les entreprises un levier de croissance.</b></p> <p>À partir de l'observation de stratégies mercatiques d'une ou plusieurs entreprises, l'élève doit être capable de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- recenser les raisons qui fondent la décision de l'entreprise à s'engager dans une stratégie mercatique durable ;</li> <li>- repérer le positionnement qu'elle a finalement retenu en matière de développement durable.</li> </ul>
	Valeur étendue du produit, éco-conception, économie de la fonctionnalité, labels, éco-blanchiment	<p><b>L'entreprise, par les composantes durables de son marchéage, cherche à matérialiser ses engagements réels ou supposés pour des consommateurs de plus en plus vigilants. Des marchéages, nombreux et variés, sont susceptibles d'être observés.</b></p> <p>À partir de l'étude de l'un d'entre eux, l'élève doit être capable de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- décrire ses composantes durables et d'en justifier la pertinence ;</li> <li>- en déduire le degré d'engagement de l'entreprise ;</li> <li>- identifier ou d'analyser les limites et les facteurs de succès de la stratégie de mercatique durable.</li> </ul>
<b>La mercatique peut-elle être éthique ?</b>	Le consommateur est aujourd'hui plus expérimenté et plus professionnel dans son comportement d'achat. Dans le cadre de ses relations de consommation avec les entreprises, il veut être entendu et considéré mais il souhaite également de plus en plus être préservé des excès de certaines pratiques mercatiques proches de la manipulation. Ces dernières ont suscité des actions à l'initiative des consommateurs, des pouvoirs publics mais aussi des entreprises elles-mêmes.	
	Publicité mensongère, vente agressive (hard selling)	<p><b>L'intensification de la concurrence, l'ouverture de nouveaux espaces de communication et de vente, ont amené l'entreprise à multiplier des actions considérées comme intrusives, agressives ou abusives par le consommateur.</b></p> <p>À partir de situations concrètes et variées, l'élève doit être capable de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- montrer en quoi certaines techniques mercatiques utilisées sont critiquables.</li> </ul>
	Protection du consommateur, code de déontologie, consumérisme, réactance psychologique	<p><b>De nombreuses pratiques sont encadrées par la loi, la profession, ou bien peuvent faire l'objet d'actions individuelles ou concertées de la part des consommateurs.</b></p> <p>En étudiant des pratiques mercatiques et/ou des documents juridiques, l'élève doit être capable de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- identifier le cadre juridique ;</li> <li>- caractériser les différents modes d'action collective ou individuelle et d'identifier le rôle des nouveaux médias de communication dans ce contre-pouvoir ;</li> <li>- identifier les conséquences pour l'entreprise des actions menées par les consommateurs et les actions correctrices pouvant être mises en œuvre.</li> </ul>

Question de gestion	Notions	Contexte et finalités
	Charte éthique, charte client (contrat de confiance), commerce équitable	<b>Indépendamment du cadre juridique et/ou déontologique qui s'impose à elle, l'entreprise est souvent conduite à intégrer une dimension éthique dans ses pratiques. Elle vise ainsi à tenir compte, voire à anticiper, l'évolution des valeurs et des comportements des consommateurs.</b> L'élève doit être capable de : <ul style="list-style-type: none"><li>- identifier, dans des chartes éthiques, les limites que se fixent les entreprises ;</li><li>- montrer l'intérêt mercatique d'intégrer la dimension éthique dans les pratiques d'une entreprise.</li></ul>

**Annexe 4****SCIENCES DE GESTION - CLASSE TERMINALE  
SPÉCIALITÉ : RESSOURCES HUMAINES ET COMMUNICATION****Présentation générale****1. La spécialité « Ressources humaines et communication »**

L'appellation « Ressources humaines et communication » signifie que le programme concerne deux champs de connaissances parfaitement complémentaires et non dissociables au sens où :

- parce qu'elles conditionnent fortement le fonctionnement et l'action au sein des organisations, les ressources humaines constituent un domaine privilégié des sciences de gestion. Les ressources humaines sont un objet d'étude et de questionnement qui nécessite de dépasser (et donc d'inclure) l'approche fonctionnelle de la GRH (gestion des ressources humaines) pour l'enrichir de concepts empruntés aux sciences de la communication ;
- la communication n'est pas considérée comme un champ d'étude pris isolément. Les concepts et démarches de communication permettent d'avoir une représentation précise du fonctionnement et des conditions de mobilisation des ressources humaines dans l'organisation.

Enfin, il est important de souligner qu'à travers cette spécialité, la communication participe pleinement à la construction personnelle des élèves, non pas simplement en termes de développement de capacités à communiquer (qui ne sont pas spécifiques à cette spécialité), mais plus particulièrement en termes de prise de conscience sociale et citoyenne de la place accordée aux ressources humaines dans les organisations.

**2. Les objectifs du programme**

Le programme de sciences de gestion de la spécialité « Ressources humaines et communication » a pour objectif principal l'étude des démarches de gestion mises en œuvre dans tout type d'organisation en matière de ressources humaines, visant à concilier la recherche de la performance économique avec la performance sociale, en prenant appui tant sur l'action individuelle que collective.

S'inscrivant dans la même perspective didactique que l'enseignement de sciences de gestion de la classe de première, le programme de la spécialité « Ressources humaines et communication » permet aux élèves :

- d'approfondir leur compréhension des fonctionnements humains dans les organisations ;
- de développer un regard critique sur l'efficacité des méthodes, des techniques et des outils mobilisés pour gérer les ressources humaines, notamment au regard des résistances et des tensions individuelles ou collectives qui peuvent apparaître ;
- d'être sensibilisés aux différents champs de savoirs qui éclairent la réflexion et nourrissent les pratiques, tels que le droit, la communication, la gestion administrative, la sociologie du travail, la psychologie sociale ou encore la gestion des ressources humaines.

La mise en œuvre d'une démarche technologique et l'approche concrète des savoirs qu'elle suppose sont ainsi de nature à consolider des projets de poursuite d'études supérieures dans ces domaines.

**3. Les principes fondateurs de la conception du programme**

Le programme prend appui sur les enseignements de sciences de gestion et de management des organisations de la classe de première, notamment par leurs apports en matière de lecture des organisations et des problématiques qu'elles rencontrent.

Le programme possède une forte dimension juridique ; il sollicite très concrètement les savoirs et les raisonnements relevant du droit du travail et de la réglementation générale des relations de travail. Au-delà des notions juridiques qui apparaissent très explicitement dans certains thèmes, il est important de systématiquement mettre en perspective toutes les autres notions étudiées, dans leur contexte juridique, et ainsi d'établir des liens avec le programme de droit du tronc commun.

La dimension technologique de la formation est aussi très présente, sous plusieurs formes :

- par l'approche intégrative des concepts, des méthodes et de leur mise en œuvre concrète pour gérer les ressources humaines dans les organisations ;
- par le recours systématique aux technologies de l'information et de la communication ;
- par le questionnement des notions et des méthodes au service du choix et de la décision. Le programme est ainsi construit pour favoriser l'identification de problèmes, la formulation d'hypothèses, l'utilisation de cas et le recours à la simulation.

Outre ce qui a été rappelé précédemment, la communication est abordée sous une double dimension :

- une dimension socio-constructiviste (la communication ne s'intéresse donc pas ici à la construction psychologique, interne de l'individu) ;
- au sens où la communication permet d'analyser comment un individu, dans sa relation à l'autre, aux autres, participe à la « construction humaine » des organisations à travers les interactions, les processus et les phénomènes relationnels. Le champ scientifique privilégié, qui sert de substrat à cette approche de la communication, est celui de la psychologie sociale ;

- une dimension organisée et instrumentale au sens où la communication permet de réguler les relations de travail via les modes d'organisation du travail, de mettre en œuvre des pratiques organisationnelles et de proposer des techniques, des outils et supports de communication.

#### 4. L'architecture du programme

Le programme de sciences de gestion de la spécialité « Ressources humaines et communication » de la classe terminale, tout comme en classe de première, aborde les fonctionnements humains dans les organisations à travers les tensions qui s'exercent entre l'individu et le collectif.

Il s'agit ici de montrer en quoi les démarches de gestion en matière de ressources humaines ne peuvent se réduire à l'application systématique de méthodes éprouvées, mais qu'elles s'inscrivent dans des contextes relationnels complexes d'où peuvent naître des résistances individuelles ou collectives, favorisant ou pas leur efficacité.

Le programme comprend quatre thèmes :

- **Mobilisation/Motivation**
- **Compétences/Potentiel**
- **Cohésion/Conflits**
- **Coordination/Coopération**

Traduisant la volonté de mettre en œuvre quelques grands choix managériaux (mobiliser, réguler, coordonner, former), ces thèmes couvrent les principales problématiques de ressources humaines en reposant sur le postulat que la préservation et la valorisation des ressources humaines constitue un préalable à la recherche de la performance. C'est pourquoi chacun des intitulés résume le rapport dialectique qui existe entre l'intention de l'organisation (premier terme du titre) et la prise en compte de la dimension humaine (second terme du titre).

Ces thèmes ne sont pas hiérarchisés et peuvent donc être traités dans n'importe quel ordre ou en parallèle.

Compte tenu du volume des notions, des attendus pour les élèves et des modalités pédagogiques envisagées, le poids relatif de chaque thème dans l'ensemble du programme est estimé à :

- Mobilisation/Motivation : environ 30 %
- Compétences/Potentiel : environ 25 %
- Cohésion/Conflits : environ 20 %
- Coordination/Coopération : environ 25 %

Cette répartition est indicative et ne tient pas compte des ajustements qui peuvent être décidés localement.

### Programme

Pour chaque thème, le programme est constitué d'une introduction résumant la problématique générale du thème et d'un tableau en trois colonnes :

- la colonne de gauche comporte plusieurs « Questions de gestion » qui permettent d'aborder les notions à partir de problèmes de gestion qui peuvent se poser. Il ne s'agit pas de prétendre vouloir apporter une réponse exhaustive à la question mais plutôt d'orienter, de donner du sens et donc de circonscrire les notions à étudier. Par exemple, aborder la communication interne dans une question sur la mobilisation, conduit à ne pas en faire une description exhaustive mais de ne s'intéresser qu'à certains types d'actions ;
- la colonne centrale « Notions » résume les principales notions à construire. Les notions sont abordées en tant qu'éléments de réponse à la question de gestion. Par exemple, « besoins de travail, recrutement, accueil, intégration » constitue les points clés de la réponse à la question « comment répondre aux besoins en compétences de l'organisation ? » ;
- la colonne de droite « Contexte et finalités » définit le contexte didactique des notions et les objectifs d'apprentissage pour les élèves. Le cas échéant, quelques remarques complémentaires d'ordre pédagogique sont précisées (en italique). Là encore, les limites des notions sont fixées en fonction des attendus pour les élèves. Par exemple, l'attendu « repérer en quoi les éléments et indicateurs du bilan social peuvent alimenter le dialogue social. » implique de s'intéresser en priorité aux éléments du bilan social qui peuvent faire l'objet de négociations, de consultations.

#### Thème 1 : Mobilisation/Motivation

La mobilisation des ressources humaines consiste, pour l'organisation, à rassembler ses membres afin qu'ils conjuguent leurs énergies pour atteindre des objectifs, dans une logique de performance. Mobiliser ne suffit pas, encore faut-il que chacun soit motivé. Or la motivation ne se décrète pas ; elle dépend de facteurs internes et externes à l'individu qui influencent son action et ses comportements. Le cadre et les conditions de travail, la rémunération, la communication interne sont autant de facteurs qui peuvent renforcer ou affaiblir la mobilisation et la motivation.



Questions de gestion	Notions	Contexte et finalités
<p><b>Comment faire du cadre juridique du travail, un facteur de motivation ?</b></p>	<p>La motivation :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Facteurs internes</li> <li>- Facteurs externes</li> </ul> <p>Le cadre de travail :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Cadre juridique de la relation de travail</li> <li>- Aménagement du temps de travail :               <ul style="list-style-type: none"> <li>. horaires fixes/variables,</li> <li>. annualisation,</li> <li>. compte épargne-temps.</li> </ul> </li> </ul>	<p><b>Largement déterminés par des contraintes juridiques, les choix de définition du cadre de travail faits par les organisations visent à favoriser la mobilisation et accroître la motivation de ses membres.</b></p> <p><b>Il en va ainsi de l'aménagement du temps de travail qui constitue un élément essentiel de la performance mais aussi de l'équilibre des individus au travail.</b></p> <p>À partir de situations de travail appartenant à un environnement accessible aux élèves ou de témoignages, analysés dans leurs dimensions juridiques, organisationnelle et sociale, l'élève est capable de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- expliquer, dans une situation de travail donnée, la manifestation ou, au contraire, l'absence de motivation ;</li> <li>- identifier des dispositions, réglementaires ou non, qui conditionnent la motivation et l'implication du salarié dans une relation de travail donnée ;</li> <li>- repérer la variété des aménagements du temps de travail et leur impact sur la vie professionnelle et personnelle du salarié ;</li> <li>- calculer des temps de travail en se limitant à des cas simples, avec utilisation d'un tableur ;</li> <li>- proposer une ou des solutions, dans une situation-problème donnée, tenant compte de la nécessité d'assurer un équilibre entre vie professionnelle et vie personnelle.</li> </ul> <p><b>Remarque :</b> Les élèves doivent réfléchir ici à l'impact des textes à valeur juridique (règlement intérieur, contrat de travail, notes de service sur de nouveaux horaires, etc.) qui encadrent la relation de travail, sans pour autant procéder à une analyse juridique de type « analyse de contrat ».</p>
<p><b>La recherche du mieux-vivre au travail est-elle compatible avec les objectifs de performance ?</b></p>	<p>Les conditions de travail :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Santé et sécurité :               <ul style="list-style-type: none"> <li>. accidents du travail,</li> <li>. maladies professionnelles et risques psychosociaux</li> <li>. handicap</li> <li>. souffrance au travail</li> </ul> </li> <li>- Indicateurs sociaux</li> <li>- Éléments d'ergonomie</li> <li>- Responsabilité sociale de l'entreprise et bien-être au travail</li> </ul>	<p><b>Il est habituel d'opposer la recherche des performances économiques à la recherche permanente d'amélioration des conditions de travail. Or la prévention des risques majeurs du travail, relatifs à la santé et à la sécurité, permet non seulement de réduire les coûts cachés du travail mais, plus encore, de faire du bien-être au travail un vecteur de performance.</b></p> <p>À partir, notamment, de l'observation et de l'analyse de vidéos, d'extraits de bilans sociaux, de tableaux de bord, l'élève est capable de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- apprécier l'intérêt porté par l'organisation à l'environnement de travail à travers des dispositifs mis en œuvre ;</li> <li>- repérer les situations de travail à risque ;</li> <li>- interpréter les grandeurs caractéristiques d'un bilan social ;</li> <li>- simuler, à l'aide d'un tableur, et interpréter quelques indicateurs de gestion sociale, tels que les taux d'absentéisme, de rotation du personnel, d'accidents du travail et de maladies professionnelles, dans des hypothèses de dégradation ou d'amélioration des conditions de travail ;</li> <li>- caractériser le bien-être au travail dans le cadre de la responsabilité sociale de l'organisation (RSE) et dans sa recherche d'efficacité du travail ;</li> <li>- rechercher des mesures simples, de nature ergonomique, pour traiter une situation de dégradation des conditions de travail.</li> </ul> <p><b>Remarque :</b> Au niveau de l'ergonomie, l'élève s'attachera simplement aux dispositions concernant les facteurs d'ambiance, l'aménagement des espaces de travail, mises en œuvre afin de préserver la santé et la sécurité des individus au travail.</p>

<p><b>Comment passer de la rémunération à la reconnaissance de l'individu au travail ?</b></p>	<p>La reconnaissance du travail par la rémunération :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Individualisation de la rémunération :             <ul style="list-style-type: none"> <li>. primes individuelles et collectives</li> <li>. modulation personnelle</li> <li>. avantages particuliers</li> </ul> </li> <li>- Intéressement, participation, épargne salariale</li> </ul>	<p><b>Si la rémunération est la première contrepartie de l'activité de travail, elle peut aussi, en tant que signe de reconnaissance de l'individu, devenir un levier puissant de mobilisation et de motivation. À condition toutefois de résoudre le difficile problème de l'individualisation et donc de trouver un équilibre entre les composantes collectives et individuelles de la rémunération.</b></p> <p>À partir de la lecture de différents bulletins de paie, associée à l'exploitation d'une documentation à caractère juridique - par exemple : contrats de travail, accords d'entreprise, conventions collectives, extraits de codes - l'élève est capable de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- justifier les éléments d'une rémunération conforme au cadre réglementaire ;</li> <li>- repérer les composantes d'une rémunération individualisée et d'en identifier les intérêts et les limites.</li> </ul> <p>À partir de l'analyse de contextes incluant témoignages, données chiffrées, résultats d'enquêtes et de documents, l'élève est capable de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- argumenter dans quelle mesure la rémunération peut être ou non un levier de mobilisation et un facteur de motivation ;</li> <li>- recenser les difficultés de mesure de la performance personnelle et du « mérite ».</li> </ul>
<p><b>Communiquer à l'interne suffit-il à mobiliser ?</b></p>	<p>La communication au service de la mobilisation :</p> <p>Communication interne</p> <p>Animation d'équipes</p>	<p><b>La communication interne poursuit de nombreux objectifs et tend même, parfois, à se confondre avec la communication externe en considérant le personnel comme des citoyens et des consommateurs à part entière. Si la mobilisation de chacun, autour des objectifs de l'organisation, reste centrale dans les opérations de communication interne, encore faut-il que l'animation des équipes puisse constituer un véritable « relais organisationnel ».</b></p> <p>À partir d'exemples d'opérations de communication et de l'observation de supports tels que l'intranet, les blogs, les sites web, les réseaux sociaux, l'élève est capable de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- repérer les objectifs de la communication interne ;</li> <li>- discuter de la réussite ou non d'une opération de communication interne ;</li> <li>- percevoir l'intérêt des Tic en tant que supports de communication interne.</li> </ul> <p>À partir de l'observation et de l'analyse de vidéos, de situations pouvant faire l'objet de simulations, de bilans de participants, l'élève est capable de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- caractériser les différentes techniques d'animation des équipes et leurs limites ;</li> <li>- apprécier leur efficacité du point de vue de l'adhésion ou non des équipes aux objectifs de l'organisation.</li> </ul>

## Thème 2 : Compétences/Potentiel

L'organisation est confrontée à une double exigence : répondre à ses besoins de travail en trouvant les compétences nécessaires, mais aussi tenir compte de l'aspiration de chacun à pouvoir développer son potentiel. Les compétences désignent les capacités d'un individu à mobiliser ses ressources, dans une situation de travail donnée, pour atteindre une performance voulue par l'organisation. Le potentiel peut s'exprimer à travers les parcours individuels dans la recherche de développement professionnel. Des tensions peuvent ainsi apparaître entre les aspirations individuelles et les intérêts de l'organisation. Il convient donc d'inscrire les compétences dans les parcours des individus avec comme finalité, non seulement la recherche de la performance, mais aussi la contribution à une forme d'épanouissement professionnel.

Questions de gestion	Notions	Contexte et finalités
<p><b>Comment répondre aux besoins en compétences de l'organisation ?</b></p>	<p>Les besoins de travail :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Compétences</li> <li>- Potentiel et parcours professionnel</li> <li>- Qualification et emploi</li> </ul> <p>Le recrutement L'accueil L'intégration</p>	<p><b>Le fonctionnement et la performance de l'organisation reposent notamment sur les compétences qui y sont mobilisées. Dans le cadre général de la gestion prévisionnelle des emplois et compétences (GPEC), la définition des emplois, en termes de compétences attendues et de qualifications recherchées, constitue un préalable incontournable.</b></p> <p><b>Si la satisfaction des besoins en travail de l'organisation dépend de la qualité du processus de recrutement, la mobilisation des compétences et l'expression du potentiel sont directement liées aux conditions d'accueil et d'intégration.</b></p> <p>À partir de l'observation de curriculum vitae, d'offres d'emploi, de conventions collectives, de grilles de classification des qualifications et des emplois, de l'étude de recrutements, de livrets d'accueil et de parcours d'intégration, l'élève est capable de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- identifier comment l'organisation traduit ses besoins de travail en compétences et potentiel ;</li> <li>- repérer dans une grille de classification les qualifications et les emplois correspondants ;</li> <li>- vérifier la pertinence des modalités de recrutement par rapport aux exigences de l'organisation ;</li> <li>- apprécier des modalités d'accueil et d'intégration des individus.</li> </ul> <p><b>Remarque :</b> En matière de recrutement, l'élève n'a pas à étudier les méthodes psychologisantes (ex. : morphopsychologie, analyse graphologique, résistance psychique, etc.)</p>
<p><b>Peut-on évaluer les compétences mais aussi le potentiel d'un individu ?</b></p>	<p>L'évaluation des compétences et du potentiel :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Modes d'évaluation</li> <li>- Bilan professionnel</li> <li>- Bilan de compétences</li> </ul>	<p><b>Si les compétences permettent de gérer l'activité de travail, leur évaluation n'en reste pas moins complexe et risque parfois de se confondre avec l'évaluation subjective des individus. Comment ainsi objectiver l'évaluation des compétences ? La mise en place de protocoles d'entretiens, de bilans constitue une réponse adaptée tant pour l'organisation que pour les individus désireux d'exprimer leur potentiel et d'orienter leur projet de carrière.</b></p> <p>À partir de vidéos, de témoignages, d'articles sur les pratiques d'entretiens d'évaluation et de bilan et de leurs supports associés, l'élève est capable de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- comparer les différents modes d'évaluation des résultats du travail, des compétences et du potentiel des individus ;</li> <li>- identifier les objectifs des dispositifs d'évaluation et leurs intérêts, tant pour l'organisation que pour les individus.</li> </ul>
<p><b>La gestion des compétences permet-elle de garantir l'employabilité de l'individu ?</b></p>	<p>La gestion des compétences et l'employabilité :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Formation professionnelle continue</li> <li>- Gestion de carrière</li> <li>- Mobilité professionnelle</li> </ul>	<p><b>Pour toute organisation, la formation professionnelle répond à la nécessité d'adapter les compétences des individus en fonction des évolutions économiques et technologiques. Si l'intégration et la mobilité professionnelles peuvent être plus ou moins imposées, le maintien de l'employabilité peut constituer une réponse aux besoins de l'individu et à ceux de l'organisation.</b></p> <p>À travers l'analyse de plans de formation et de dispositifs de gestion prévisionnelle des carrières, en resituant bien les dispositifs dans le cadre des obligations juridiques, l'élève est capable de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- identifier les moyens permettant à l'organisation de faire évoluer les compétences ;</li> <li>- analyser les dispositifs visant à favoriser la mobilité professionnelle des individus ;</li> <li>- identifier les résistances aux changements professionnels et les alternatives pour les surmonter ;</li> <li>- repérer les enjeux, pour l'individu, d'une démarche volontaire à faire valoir ses droits à la formation.</li> </ul> <p><b>Remarques :</b> L'élève n'a pas à aborder ici les formalités de départ du salarié</p>

## Thème 3 : Cohésion/Conflits

La cohésion dans l'organisation est la garantie non seulement de sa performance mais aussi de sa pérennité. Rechercher la cohésion pour l'organisation, c'est construire une unité entre les groupes qui la constituent, au-delà de leurs spécificités et de leurs intérêts particuliers. Or ces groupes sont traversés par des processus relationnels complexes qui peuvent conduire à des conflits. Si la cohésion peut être menacée, elle peut aussi être renforcée par le dépassement du conflit.

Le thème permet de comprendre comment les phénomènes d'influence au sein des groupes, les relations professionnelles et le dialogue social ont un impact sur le degré de cohésion de l'organisation.

Questions de gestion	Notions	Contexte et finalités
<b>En quoi la dynamique d'un groupe peut-elle construire sa cohésion ?</b>	<p>La dynamique de groupe :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Leadership</li> <li>- Phénomènes d'influence</li> <li>- Décision de groupe</li> </ul> <p>La cohésion des groupes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Facteurs de cohésion</li> </ul>	<p><b>Le travail en groupe n'est pas, en lui-même, une garantie de plus grande efficacité ni même de cohésion. La qualité du groupe se construit à partir de la dynamique et des relations qui s'y développent. La prise en charge du groupe, le traitement des phénomènes d'influence et la prise de décision collective sont autant de variables conduisant, ou non, à la cohésion.</b></p> <p>À partir, notamment, de l'observation de scénarios, de vidéos, de récits ou de témoignages, sans être pour autant directement impliqué dans des simulations inspirées d'expériences menées sur les groupes, l'élève est capable de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- caractériser le style de leadership ;</li> <li>- repérer et analyser les phénomènes d'influence ;</li> <li>- identifier les particularités de la prise de décision en groupe ;</li> <li>- apprécier le niveau de cohésion d'un groupe à partir de phénomènes relationnels simples.</li> </ul>
<b>Les tensions professionnelles peuvent-elles renforcer la cohésion ?</b>	<p>Les relations professionnelles :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Climat relationnel</li> <li>- Conflits, dépassement de conflits</li> </ul>	<p><b>Les relations professionnelles, caractérisées par une multitude d'interactions, de dialogues, de tensions, d'ajustements, de compromis, sont propices à l'émergence de conflits. Or la gestion du conflit consiste non seulement à intervenir pour en stopper les manifestations immédiates, mais, plus encore, à le dépasser pour tenter d'en faire un moment privilégié de renforcement de la cohésion.</b></p> <p>À partir de vidéos, de récits, de simulations, l'élève est capable de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- percevoir et expliquer la dégradation du climat relationnel en milieu de travail ;</li> <li>- qualifier un conflit et d'en repérer les conséquences sur le groupe ;</li> <li>- proposer des modalités de dépassement du conflit.</li> </ul> <p><b>Remarques :</b> Le conflit lui-même ne fait pas l'objet d'une simulation ; celle-ci ne porte que sur la phase de tentative de dépassement.</p>
<b>Le dialogue social suffit-il à la cohésion de l'organisation ?</b>	<p>Le climat social :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Dialogue social : acteurs, formes, contenus</li> <li>- Bilan social : éléments et indicateurs de dialogue social</li> </ul>	<p><b>L'organisation rassemble des individus et des groupes, aux intérêts parfois divergents, qui doivent trouver ensemble des équilibres permettant d'atteindre une performance globale. Le dialogue avec les partenaires, en améliorant le climat social, tente d'améliorer la cohésion.</b></p> <p>À partir d'exemples de conflits sociaux, de procès-verbaux de réunion avec les instances représentatives du personnel, de témoignages d'acteurs du dialogue social, l'élève est capable de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- faire le lien entre dialogue social et climat social ;</li> <li>- proposer des modalités de communication favorisant le dialogue social ;</li> <li>- repérer en quoi les éléments et indicateurs du bilan social peuvent alimenter le dialogue social.</li> </ul>

## Thème 4 : Coordination/Coopération

Pour atteindre ses objectifs de performance, l'organisation répartit et organise les activités entre ses membres. Ainsi la coordination permet d'assurer la cohérence, l'efficacité mais aussi l'intégrité de l'organisation générale du travail mise en place. Mais pour que les individus agissent ensemble, encore faut-il qu'ils aient une réelle volonté de coopérer entre eux. La coopération est alors susceptible, non seulement de permettre la coordination mais, plus

encore, d'améliorer l'organisation même du travail. L'organisation doit proposer un cadre qui vise à faire émerger des attitudes coopératives, notamment à travers la gestion des activités sous forme de processus ou de projets, et la priorité accordée aux outils collaboratifs.

Questions de gestion	Notions	Contexte et finalités
<b>À quelles conditions l'organisation du travail favorise-t-elle la coopération ?</b>	<p>L'organisation du travail :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Définition des postes de travail</li> <li>- Analyse et répartition des tâches</li> </ul> <p>La communication opérationnelle</p>	<p><b>Certes, l'organisation du travail vise à rationaliser et répartir les tâches dans une logique de performance, mais la communication opérationnelle, en légitimant ces choix auprès de chacun, crée les conditions véritables de mise en œuvre par la coopération.</b></p> <p>À travers l'analyse de supports de communication opérationnelle (tableaux de répartition des tâches, fiches de description de poste, lettres de mission, notes de service) l'élève est capable de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- identifier les critères de répartition des tâches ;</li> <li>- discuter de l'efficacité, sur le fond et la forme, de la communication opérationnelle ;</li> <li>- proposer l'utilisation de supports adaptés pour communiquer les modalités de répartition des activités.</li> </ul>
<b>Travailler ensemble suffit-il à coopérer ?</b>	<p>Les modes d'action coopératifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Groupes de projet</li> <li>- Réunions</li> <li>- Techniques de créativité</li> <li>- Technologies coopératives</li> </ul>	<p><b>La coopération n'est pas toujours spontanée, les processus créant naturellement des interdépendances dans le travail, mais elle peut être organisée en impliquant les acteurs dans des modes d'action spécifiquement coopératifs.</b></p> <p>À partir notamment de l'analyse de schémas de processus, de témoignages d'acteurs de projet, de compte rendus de réunion et de situations de créativité, l'élève est capable de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- caractériser les liens qui s'établissent entre les membres d'un groupe de projet, et d'en repérer les conséquences ;</li> <li>- mettre en évidence les conditions de réussite d'une réunion en tant qu'espace de coopération ;</li> <li>- faire l'expérience de la coopération en tentant de résoudre en groupe un problème simple par l'utilisation de techniques de créativité ;</li> <li>- mobiliser des outils simples de partage et de mutualisation.</li> </ul> <p><b>Remarque :</b> L'élève n'est pas placé en situation d'administrateur des outils coopératifs ; il doit simplement mettre en œuvre quelques options de partage.</p>
<b>Le document peut-il être vecteur de coopération ?</b>	<p>Le document :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Dématérialisation des documents</li> <li>- Partage, mutualisation, sécurisation des documents</li> <li>- Gestion électronique de documents (Ged) acquisition, diffusion et stockage des documents</li> </ul>	<p><b>Loi de constituer une simple production bureautique isolée, le document représente, par son contenu, sa forme et son support, la traduction d'enjeux collectifs et de relations de travail transversales orientées principalement vers la coopération. Le document devient dès lors moyen et résultat d'une volonté de coopérer.</b></p> <p>À partir de documents reflétant un travail coopératif, l'élève est capable de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- justifier l'importance d'un document en tant qu'outil de communication, de coordination et de coopération ;</li> <li>- produire et sécuriser des documents collectifs en utilisant des fonctions de logiciels bureautiques ;</li> <li>- identifier les résistances au partage des documents et proposer des solutions ;</li> <li>- argumenter sur le choix d'une solution de gestion électronique des documents.</li> </ul> <p><b>Remarques :</b> L'élève étudiera uniquement les fonctionnalités bureautiques de base permettant le partage de documents (formulaire, verrouillage, attribution d'un mot de passe à un document, mode révision, etc.). En aucun cas, il n'aura à produire et enrichir des documents en langage HTML et XML. L'étude de la Ged se limite à une brève description du matériel, du fonctionnement, des intérêts et des contraintes.</p>

**Annexe 5****SCIENCES DE GESTION - CLASSE TERMINALE  
SPÉCIALITÉ : SYSTÈMES D'INFORMATION DE GESTION****Présentation**

Les technologies de l'information et de la communication contribuent à la construction d'une mémoire partagée des organisations dont elles prennent en charge les informations et les connaissances. Combinées de manière cohérente sous la forme de systèmes d'information de gestion, elles rendent possibles de nouvelles formes de collaboration et de coopération entre leurs acteurs internes et externes.

Leur impact sur l'organisation du travail se traduit par de nouvelles pratiques et de nouveaux usages dans les espaces numériques professionnels et personnels qui modifient les rapports des acteurs à la distance et au temps. Sources d'innovations, elles peuvent être à l'origine d'avantages concurrentiels et améliorer l'efficacité stratégique des organisations.

Un système d'information de gestion est un composé de technologies, de ressources humaines mais aussi de processus, de procédures et de règles de gestion propres à l'organisation dont il supporte les activités qu'il rend davantage génératrices de valeur. Le système d'information devient ainsi un élément essentiel et structurant de l'organisation.

En classe de première, l'enseignement de sciences de gestion a permis une approche globale des systèmes d'information de gestion et une perception des enjeux liés aux usages des technologies de l'information et de la communication dans les organisations. Les élèves ont identifié les composantes des systèmes d'information, les acteurs et leurs rôles dans les processus de gestion et maîtrisent un premier niveau de mise en œuvre en matière de simulation et de modélisation de problèmes de gestion.

Le programme de terminale de la spécialité « système d'information de gestion » privilégie une approche dynamique et concrète de la mobilisation des systèmes d'information au service de la gestion des organisations, à partir de quatre thèmes :

- l'organisation informatisée, qui explore la diversité des rôles du système d'information et de ses impacts sur les métiers de l'organisation ;
- l'information pour décider et agir, qui étudie les logiques du traitement de l'information, ses finalités et ses limites ;
- communiquer pour collaborer, qui examine la prise en charge des besoins d'interaction entre les acteurs ;
- rechercher la performance du système d'information, qui aborde la contribution du système d'information aux choix de l'organisation et la mesure de leurs effets.

En apportant une culture technologique ciblée sur les fondamentaux des technologies de l'information et de la communication (bases technologiques, logiques informatiques, évolutions des usages), cet enseignement contribue à consolider les savoirs pratiques et souvent intuitifs des élèves, dans leurs propres usages du numérique. La diversité des points de vue qu'il développe sur les différents domaines de la gestion permet d'accéder à une culture numérique et à une culture généraliste en économie-gestion.

Ces acquis permettent d'envisager des poursuites d'études diversifiées après le baccalauréat, la maîtrise des fondamentaux des bases de données, l'initiation à la programmation et l'approche des réseaux étant plus particulièrement valorisées dans des poursuites d'études orientées vers les méthodes informatiques appliquées à la gestion.

**Mise en œuvre du programme**

Les thèmes du programme sont décrits en trois colonnes :

<b>Questions de gestion</b>	<b>Notions</b>	<b>Contexte et finalités</b>
Elles permettent de préciser l'intention et l'esprit du thème.	Elles énumèrent les connaissances qui doivent être acquises par les élèves à l'issue de la classe terminale.	Cette colonne décrit les capacités et les attitudes que l'élève doit maîtriser et comporte des indications de limites.

Le programme laisse au professeur le choix de la construction de son itinéraire en articulant les apprentissages, autant qu'il le jugera nécessaire, autour de points de convergence notionnels issus d'un ou plusieurs thèmes. Cette liberté porte sur les choix didactiques, la mise en relation des thèmes, l'ordre dans lequel seront étudiés les questions, le choix des outils et des supports, le choix et la mobilisation des situations de gestion utilisées. La présentation du programme ne détermine donc pas une progression pédagogique.

L'enseignement prend appui sur la démarche technologique déjà abordée en classe de première. Il mobilise des situations de gestion réelles ou simulées, éventuellement simplifiées pour des raisons didactiques et pédagogiques. La découverte du système d'information et des conditions de ses apports à l'organisation, s'accompagne d'expérimentations dans divers environnements numériques (espace numérique de travail, progiciel de gestion intégré, environnement de développement d'applications ou encore tableur). Il s'agit de mettre en évidence les fondements scientifiques mis en œuvre, de les éprouver ou de les illustrer par la pratique, d'en mesurer les potentialités, les effets

et les limites. Le recours au projet permet une mobilisation et une responsabilisation accrues des élèves, ainsi que l'ouverture vers les autres enseignements.

Au-delà des compétences liées à chacune des questions du programme, les activités proposées aux élèves, y compris dans le cadre de l'accompagnement personnalisé, visent également à développer les capacités et attitudes suivantes :

- manifester sens de l'observation, curiosité, esprit critique ;
- pratiquer une démarche scientifique rigoureuse (observer, formuler des hypothèses, expérimenter et simuler, raisonner, modéliser) ;
- appréhender la diversité des causes d'un phénomène au sein d'un processus de gestion ;
- maîtriser son propre environnement numérique, ses ressources, ses contenus ;
- avoir une attitude critique dans la sélection et l'utilisation de ressources documentaires ;
- montrer de l'intérêt pour les progrès scientifiques et techniques et leurs impacts culturels et sociétaux, pour la vie publique et les grands enjeux de société ;
- adopter une attitude responsable lors de l'usage des technologies de l'information et de la communication et être conscient de sa responsabilité face à l'environnement ;
- construire son parcours de formation.

Au regard de chacun des thèmes, les connaissances, les capacités et les attitudes sont trois objectifs de formation qui doivent faire l'objet de la même attention au moment de la conception de l'enseignement comme de l'évaluation.

Le poids relatif de chacun des thèmes du programme est sensiblement équivalent. Une même activité peut mobiliser des notions, capacités et attitudes issus de thèmes différents.

### Thème 1 : L'organisation informatisée

Pour une organisation donnée, le système d'information assure les fonctions d'acquisition, de mémorisation, de transformation et de diffusion des informations. Il est structuré en fonction de ses métiers, des applications informatiques déployées et des moyens techniques disponibles. Son rôle a progressivement changé, de l'automatisation des tâches courantes de gestion au support de la prise de décision, jusqu'à devenir aujourd'hui une source de valeur déterminante pour l'organisation qu'il contribue à faire évoluer.

En modifiant les rapports au temps et à l'espace, les technologies facilitent et favorisent une accélération du rythme des innovations organisationnelles en reconfigurant les métiers. Elles sont aussi sources de risques par l'instabilité qu'entraîne leur mise en place, par leurs conséquences pour l'organisation et ses acteurs, internes et externes, comme par les dépendances qu'elles peuvent engendrer.

Questions de gestion	Notions	Contexte et finalités
<b>Pourquoi la qualité du système d'information est-elle un enjeu pour l'organisation ?</b>	<p>Qualités des données et de l'information</p> <p>Processus de gestion, activités, acteurs</p> <p>Système informatique : matériel, logiciel, infrastructure de communication</p> <p>Applications et progiciel de gestion intégré (PGI)</p> <p>Modélisation d'un processus</p>	<p><b>Le système d'information fournit aux différents acteurs de l'organisation et à ses partenaires des informations dont la qualité conditionne l'efficacité des décisions et constitue un patrimoine qui peut se révéler déterminant pour la survie et le développement de l'organisation.</b></p> <p><b>Le système d'information est structuré en fonction des métiers de l'organisation, des applications et des infrastructures techniques.</b></p> <p>À partir d'une mise en situation à l'aide d'un jeu de gestion, d'une solution numérique ou encore d'exemples tirés de l'actualité, l'élève est capable de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- apprécier le rôle d'une information dans un processus de gestion ;</li> <li>- énoncer les déterminants de la pertinence d'une information et de décrire les opérations qui contribuent à son obtention ;</li> <li>- distinguer les responsabilités des différents acteurs impliqués dans la manipulation de l'information dans un processus de gestion.</li> </ul> <p>Le support du système d'information est assuré par un ou plusieurs systèmes informatiques. Ceux-ci devraient répondre aux spécificités des métiers de l'organisation, mais aussi correspondre aux niveaux de compétence de ses acteurs, internes ou externes.</p> <p>Dans le cadre d'une organisation réelle utilisée comme support d'étude et à partir de l'utilisation d'un PGI ou d'applications métiers, l'élève est capable de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- décrire et représenter l'organisation en termes de processus métier et de processus support ;</li> <li>- interpréter un schéma de processus dans un contexte donné pour apprécier sa contribution à la conduite et la coordination des activités ;</li> <li>- mettre en relation divers types d'applications informatiques avec différents domaines de gestion ;</li> </ul>

		<p>- qualifier les contributions de l'outil aux différents métiers de l'organisation et rendre compte de la traçabilité des informations traitées.</p>
<p><b>Les évolutions technologiques sont-elles exemptes de risques pour l'organisation ?</b></p>	<p>Informatique et innovation technologique Identité numérique et image numérique sur les réseaux</p> <p>Tic et responsabilités sociales et environnementales des organisations</p> <p>Risques informatiques</p> <p>Protection des données : aspects réglementaires, aspects organisationnels, aspects techniques</p>	<p><b>Le développement des technologies numériques fait émerger de nouveaux modes de fonctionnement au sein des organisations qui bouleversent la place, le rôle et l'identité sociale des individus.</b></p> <p><b>L'intégration croissante du numérique dans les activités humaines, la numérisation généralisée des données suscitent des transformations culturelles, socio-économiques, juridiques et politiques profondes.</b></p> <p>À partir d'observations directes ou d'études de comptes rendus de situations réelles, l'élève est capable de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- identifier les changements induits sur les modes de travail, de coordination et d'échange entre acteurs dans une organisation ;</li> <li>- relier ces changements aux caractéristiques des solutions numériques utilisées ;</li> <li>- repérer les adaptations correspondantes de nature économique, juridique et sociale ;</li> <li>- identifier les principales mesures permettant de réduire l'impact négatif des technologies numériques sur l'environnement.</li> </ul> <p>Le système d'information constitue une ressource stratégique pour les organisations. À ce titre, il faut le protéger et veiller à ce qu'il respecte les obligations réglementaires en matière de sécurité des données. Cela impose de prendre en compte les risques associés aux usages des technologies ainsi que les protections nécessaires.</p> <p>Dans le cadre de l'observation d'une organisation réelle, l'élève est capable de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- repérer différents types de risques liés au fonctionnement et à l'usage des technologies numériques ;</li> <li>- proposer des solutions de sécurisation en réponse aux risques identifiés et aux obligations d'une organisation concernant la protection des données personnelles.</li> </ul>



## Thème 2 : L'information pour agir et décider

Le système informatique est la partie du système d'information qui assure le traitement automatisé des informations en se substituant ou en accompagnant l'intervention humaine, dans l'action comme dans la décision. Les technologies en constituent le cœur.

Les services offerts par un système informatique s'appuient sur des données et des traitements qui prennent en charge l'automatisation des règles de gestion. Les bases de données sont conçues et exploitées pour permettre la production des informations nécessaires à la gestion de l'organisation. En transformant les conditions d'accès aux documents et les modalités d'utilisation de leurs contenus, le numérique joue un rôle stratégique dans la valorisation de l'information pour agir et décider.

Questions de gestion	Notions	Contexte et finalités
<p><b>La résolution de tous les problèmes de gestion est-elle automatisable ?</b></p>	<p>Objets d'un traitement informatique : constantes, variables, paramètres</p> <p>Opérations associées (déclaration et affectation), types scalaires (entier, flottant, booléen, caractère), type chaîne de caractères, tableaux, listes</p> <p>Logique d'un traitement informatique : algorithme, opérateurs arithmétiques et logiques, séquences, instructions conditionnelles (tests), répétitions (boucles), fonctions, formules</p> <p>Langage, programme Tests et mise au point</p> <p>Simulation, scénario, modèle</p>	<p><b>La maîtrise de l'information implique d'abord la traduction des faits, des événements en données et en traitements qui prennent en charge les règles de gestion.</b></p> <p>À travers l'utilisation d'un outil de simulation, l'élève est capable de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- fournir les arguments d'une décision en interprétant les résultats d'une simulation ;</li> <li>- expliciter le comportement d'un programme à la lecture de son code source ;</li> <li>- contrôler la vraisemblance et la pertinence des résultats obtenus.</li> </ul> <p>La programmation est l'activité humaine qui permet de faire exécuter des opérations par une machine.</p> <p>En s'appuyant sur un programme dont le code source est fourni et appliqué à la résolution de problèmes simples exploitant des données de gestion, l'élève est capable de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- décrire la logique d'un programme ;</li> <li>- déduire d'une ou plusieurs règles de gestion les résultats à atteindre, les opérations à exécuter, les données à utiliser ;</li> <li>- adapter une solution afin de prendre en charge une nouvelle règle de gestion.</li> </ul>
<p>Comment peut-on produire de l'information à partir de données contenues dans une base ?</p>	<p>Modèle relationnel : attribut, domaine, relation, clé, schéma relationnel, dépendance fonctionnelle, contrainte de clé, contrainte d'intégrité de domaine, contrainte d'intégrité référentielle</p> <p>Langage de requêtes : opérateurs logiques, opérateurs relationnels, regroupement et fonctions associées</p>	<p><b>Les organisations exploitent et produisent un nombre important de données mémorisées dans des bases de données.</b></p> <p><b>Le modèle relationnel définit le mode de structuration d'une base de données et ses règles de manipulation.</b></p> <p>À partir d'une base de données associée à un processus de gestion et de la pratique d'un langage d'interrogation et d'un langage de programmation, l'élève est capable de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- manipuler les données d'une base de données à l'aide de requêtes directes et intégrées à un programme, pour élaborer une information répondant à un besoin de gestion ;</li> <li>- mettre à jour les données d'une base de données ;</li> <li>- interpréter la structure d'une base de données relationnelles au regard d'un besoin de gestion et dans le respect des règles du modèle relationnel ;</li> <li>- adapter la structure d'une base de données pour prendre en charge de nouvelles règles de gestion.</li> </ul>

Questions de gestion	Notions	Contexte et finalités
<p><b>La numérisation suffit-elle à valoriser l'information ?</b></p>	<p>Document : numérisation, structuration, indexation</p> <p>Langage de définition de documents</p> <p>Structuration de contenu documentaire : hyperlien, métadonnées, syndication, référencement</p> <p>Gestion de contenu documentaire : fonctions et outils</p>	<p><b>Une part importante de la vie d'une organisation et de ses échanges avec son environnement se traduit par la production et la circulation d'informations, sous forme de documents, de courriels, de notes, d'échanges sur des forums, de rapports, de dossiers, de présentations visuelles ou encore de pages web.</b></p> <p><b>La gestion de contenu permet à l'entreprise de valoriser ce patrimoine informationnel en y associant notamment des métadonnées qui favorisent son indexation.</b></p> <p>À travers l'étude d'une technologie informatique et la construction d'un corpus documentaire à partir de contenus en ligne, l'élève est capable de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- distinguer les différentes opérations de numérisation, de structuration et d'indexation associées à un type de contenu numérique ;</li> <li>- repérer les contraintes de toute nature liées à ces opérations ;</li> <li>- distinguer le contenu d'un document numérique, son format et sa présentation par différentes applications ;</li> <li>- identifier les sources d'information pertinentes ;</li> <li>- suivre une démarche rationnelle de recherche et de qualification des informations ;</li> <li>- exploiter les fonctionnalités avancées d'un moteur de recherche.</li> </ul>

## Thème 3 : Communiquer pour collaborer

La multiplication des communications et l'intensification du partage de l'information en « temps réel » sont sources de transformations économiques et sociales majeures par la mise en réseau des individus comme des organisations. Les réseaux informatiques constituent l'infrastructure des systèmes d'information des organisations : ils en conditionnent les performances et la fiabilité. Le développement considérable des échanges sur le réseau internet et sur les divers réseaux locaux et étendus, publics et privés, nécessite une évolution constante des supports et des techniques de communication pour fournir les performances et les services nécessaires à la satisfaction de nouveaux modes de collaboration dans le respect des règles de sécurité.

Questions de gestion	Notions	Contexte et finalités
<p><b>Comment les technologies répondent-elles aux besoins de collaboration ?</b></p>	<p>Normalisation des échanges : protocole, service</p> <p>Adressage d'une ressource</p> <p>Architecture, organisation et régulation d'internet</p> <p>Ressources et services distants : disponibilité, intégrité, confidentialité, imputabilité</p>	<p><b>Le développement d'internet s'accompagne de la mise à disposition de nouveaux services et de l'évolution de protocoles permettant d'assurer des échanges performants et sécurisés entre les organisations et leur environnement.</b></p> <p>Dans le cadre d'activités mobilisant l'accès à des ressources distantes à partir d'un portail, l'élève est capable de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- repérer les différents composants d'un réseau à partir d'une représentation schématique ;</li> <li>- identifier les principaux protocoles mis en jeu dans l'accès à une ressource distante ;</li> <li>- repérer les différents éléments de la configuration d'un hôte du réseau.</li> </ul>
<p><b>En quoi les systèmes d'information transforment-ils les échanges entre les acteurs des organisations ?</b></p>	<p>Sécurité des échanges : authentification, chiffrement, tiers de confiance, habilitation et contrôle d'accès</p> <p>Les outils de l'informatique sociale et leurs usages : réseaux sociaux grand public et réseaux sociaux professionnels, espaces collaboratifs, communautés de pratiques</p> <p>Coordination et collaboration</p> <p>Traces numériques</p>	<p><b>Le fonctionnement en réseau au sein d'une organisation ou entre organisations nécessite d'interfacer ou de faire communiquer leurs différents systèmes d'information. La multiplicité des appartenances numériques modifie le rapport à l'identité et à ses attributs et pose de nouvelles questions de responsabilité, de protection et de liberté au sein de l'organisation.</b></p> <p>En s'appuyant sur l'utilisation de services distants et d'outils de travail collaboratif, l'élève est capable de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- caractériser une solution technique de communication numérique en matière de qualité, de sécurité et de performance ;</li> <li>- repérer les techniques de recueil de traces et de données personnelles et les possibilités de leur exploitation bienveillante ou non ;</li> <li>- définir les règles d'usage d'un service de communication et d'échanges afin d'en maîtriser les risques ;</li> <li>- repérer et expérimenter des modes de création, de diffusion, de partage et de valorisation de contenus ;</li> <li>- identifier les questions de nature éthique et juridique posées par les échanges et la diffusion de contenus ;</li> <li>- analyser la diversité des usages des acteurs en fonction de leur profil métier et de leur profil générationnel.</li> </ul>

## Thème : Rechercher la performance du système d'information

Si les systèmes d'information supportent la gestion de l'organisation, ils participent également à l'élaboration de ses choix stratégiques. L'interaction entre les systèmes d'information et l'organisation est source d'évolution et d'adaptation mutuelles, y compris au travers des comportements individuels et collectifs des acteurs.

Au sein de l'organisation, le système d'information est une fonction qui doit être gérée. Cela implique des choix, des décisions, la mise en évidence des relations avec les partenaires et la hiérarchisation des différents enjeux. Cette approche de la gouvernance du système d'information implique aussi d'évaluer ces choix par le biais d'indicateurs de performance.

Questions de gestion	Notions	Contexte et finalités
<p><b>Comment la fonction système d'information accompagne-t-elle les choix de l'organisation ?</b></p>	<p>Système d'information : ses métiers et la gestion des compétences</p> <p>Veille technologique</p> <p>Externalisation</p> <p>Budget</p> <p>Tableau de bord opérationnel, indicateurs, critères</p>	<p><b>La recherche de performance dans la gestion du système d'information fait émerger de nouvelles formes d'organisation des ressources mais aussi de nouveaux besoins de compétences. Pour gérer les ressources du système d'information, il faut faire appel à des prestataires internes ou externes à l'organisation.</b></p> <p>Dans le cadre d'une organisation réelle utilisée comme support d'étude et par des recherches documentaires et des interviews, l'élève est capable de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- identifier les activités liées à la gestion du système d'information et la diversité des métiers associés ;</li> <li>- distinguer les prestations internalisées des prestations externalisées.</li> </ul> <p>L'adéquation du système d'information aux besoins de l'organisation passe par l'évaluation de ses performances à partir d'un tableau de bord opérationnel.</p> <p>Dans le cadre d'une organisation réelle ou simulée utilisée comme support d'étude, l'élève est capable de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- apprécier la pertinence d'un indicateur pour évaluer un critère de performance ;</li> <li>- construire un indicateur, en calculer la valeur et l'interpréter pour en tirer des conclusions ;</li> <li>- proposer des éléments de solution pour améliorer les résultats.</li> </ul> <p>Les choix technologiques doivent être alignés sur les choix stratégiques et organisationnels.</p> <p>Dans le cadre d'une démarche de veille technologique sur un thème ou une notion du programme (recherches documentaires, interviews, tests de comparaison), l'élève est capable de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- repérer des solutions technologiques adaptées aux différents métiers de l'organisation et à leurs évolutions ;</li> <li>- apprécier l'adéquation du choix d'une technologie à une décision stratégique ou à un choix d'organisation.</li> </ul>

Questions de gestion	Notions	Contexte et finalités
<b>En quoi un projet de système d'information est-il une réponse au besoin d'évolution de l'organisation ?</b>	Projet de système d'information Coûts, qualité, délai Planification Synchronisation, coopération Recette	<p><b>Pour répondre aux besoins de l'organisation ou de son environnement, les systèmes d'information évoluent dans le cadre de projets nécessitant évaluation et pilotage des ressources mises en œuvre.</b></p> <p><b>Un projet de système d'information consomme des ressources. Il s'agit d'en apprécier périodiquement la consommation (temps, budgets, ressources) par rapport à une planification initiale.</b></p> <p>Dans le cadre de l'analyse d'un projet abouti, ou en cours de réalisation, l'élève est capable de :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- identifier et quantifier les ressources (matérielles, immatérielles, humaines) mises en œuvre dans le cadre d'un projet ;</li><li>- mesurer les écarts quantitatifs et qualitatifs du projet par rapport à ses objectifs.</li></ul> <p>La conduite d'un projet nécessite la coordination de ses acteurs et la planification de ses tâches.</p> <p>Dans le cadre de la réalisation d'un projet, l'élève est capable de :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- recenser les compétences nécessaires et disponibles pour prendre en charge une tâche ;</li><li>- représenter la planification d'un projet à l'aide d'un diagramme de Gantt ;</li><li>- repérer le niveau de criticité d'une tâche dans un projet donné puis dans le cadre d'une évolution donnée de la réalisation.</li></ul>

## Enseignements primaire et secondaire

### Série STMG

---

#### Programme de management des organisations du cycle terminal

NOR : MENE1135676A

arrêté du 28-12-2011 - J.O. du 15-2-2012

MEN - DGESCO A3-1

---

Vu code de l'éducation ; arrêté du 29-9-2011 ; avis du comité interprofessionnel consultatif du 12-12-2011 ; avis du CSE du 8-12-2011

---

**Article 1** - Le programme de l'enseignement de management des organisations du cycle terminal de la série sciences et technologies du management et de la gestion est fixé conformément à l'annexe du présent arrêté.

**Article 2** - Les dispositions du présent arrêté entrent en application à la rentrée de l'année scolaire 2012-2013 pour la classe de première et à la rentrée de l'année scolaire 2013-2014 pour la classe terminale.

**Article 3** - Le directeur général de l'enseignement scolaire est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Journal officiel de la République française.

Fait le 28 décembre 2011

Pour le ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative  
et par délégation,

Le directeur général de l'enseignement scolaire,  
Jean-Michel Blanquer

#### Annexe

#### MANAGEMENT DES ORGANISATIONS - CYCLE TERMINAL

##### Indications générales

L'enseignement de management des organisations vise à donner aux élèves de première et terminale sciences et technologies du management et de la gestion une culture commune et une représentation du fonctionnement réel des entreprises, des organisations publiques et des associations. La conception du programme part de la constatation que, sur un plan professionnel ou privé, la vie des hommes s'inscrit de plus en plus dans les organisations ou en relation avec les organisations.

La dimension culturelle de cet enseignement apportera à terme aux élèves un éclairage plus distancié en développant progressivement leur sens critique par l'analyse de concepts et de pratiques de management dans les diverses organisations. Le management participe aussi à la formation du citoyen en permettant à l'élève de mieux comprendre l'environnement organisationnel auquel il est quotidiennement confronté.

##### 1. Positionnement

L'enseignement du management des organisations a pour objectif de faire découvrir aux élèves, à partir de l'observation et de l'analyse du fonctionnement réel des organisations, les concepts fondamentaux du management stratégique qui permettent à une organisation ouverte sur son environnement d'assurer sa pérennité et son développement.

Le programme de management des organisations constitue le socle des enseignements technologiques en classe de STMG. En classe de première, il est étroitement articulé avec celui de sciences de gestion, puis en classe de terminale avec les enseignements de spécialités. Le management des organisations privilégie une approche stratégique. Il est complété par l'enseignement de sciences de gestion qui vise, dans le cadre de la stratégie définie, à orienter et coordonner les ressources des organisations vers la recherche de la performance.

Il doit également être mis en relation avec les programmes d'économie et de droit qui décrivent l'environnement économique et juridique dans lequel évoluent les organisations.

L'enseignement du management des organisations offre à chaque élève un cadre de référence qui l'aide à construire son projet professionnel et favorise la poursuite d'études dans le domaine des sciences de gestion.

## 2. Principes généraux

Le programme suit la logique suivante :

En classe de première, il commence par définir les deux notions fondamentales de cet enseignement que sont l'organisation et le management. Il se poursuit par la découverte des finalités et diversités des trois grandes formes d'organisations : entreprises, organisations publiques et associations. Il aborde ensuite les deux premières fonctions du management stratégique (pilotage et contrôle, ainsi que l'organisation de la production).

En classe terminale est abordée la troisième fonction (animation et mobilisation des hommes) ainsi que l'analyse stratégique.

La quatrième fonction (de direction) est prise en compte dans plusieurs thèmes de première et terminale.

La construction des notions prévues au programme et l'étude des pratiques managériales ne peuvent se concevoir de façon théorique. Elles doivent nécessairement passer par une observation et une analyse de situations réelles des différents types d'organisations. Elle doit s'appuyer sur des problématiques qui mettent en évidence le caractère très contingent de ces pratiques, les débats qui entourent la discipline et les enjeux, notamment sociétaux, qu'elles révèlent. L'approche culturelle de cet enseignement impose parfois une prise de recul que seule une approche historique permet.

Cela implique des méthodes de travail qui supposent :

- l'observation et la description des organisations présentées, dans leur fonctionnement, dans des situations réelles ou didactisées ;
- l'utilisation systématique de supports faisant référence à des exemples tirés de la réalité, issus de sources variées (entretiens avec des professionnels, articles de presse, ressources internet, visites d'entreprises, jeux sérieux, etc.) ;
- la production de synthèses, commentaires et argumentations écrits ou oraux.

L'élève doit maîtriser les connaissances, les concepts et des méthodes propres au corpus constituant la discipline.

En proposant des réponses argumentées, il doit :

- analyser des situations managériales en mobilisant les concepts de management ;
- analyser des propositions d'amélioration à partir de situations contextualisées ;
- développer son sens critique vis-à-vis des pratiques et des méthodes de management.

## Programme

Le programme est organisé autour de sept thèmes généraux comportant chacun une partie introductive qui précise le sens global du thème ainsi que ce qui est attendu des élèves. Chaque thème est ensuite présenté sous la forme d'un tableau à trois colonnes dont il convient de bien comprendre le sens :

- la première colonne précise les sous-thèmes étudiés en posant une problématique à laquelle une réponse doit être apportée ;
- la deuxième colonne présente les notions qui doivent être étudiées ;
- la troisième colonne fixe la finalité de l'étude du sous-thème.

 [Programme](#)

## Programme

Thème	Notions	Contexte et finalité de l'étude
<b>1. Le rôle du management dans la gestion des organisations (12 %)</b> Ce thème permet d'introduire et d'articuler entre elles les deux notions fondamentales du programme : les organisations et le management. L'objectif est d'une part de faire comprendre l'intérêt de l'action collective organisée et le passage à l'organisation et, d'autre part, d'appréhender la globalité du management à travers ses grandes fonctions. Il s'agit également de mettre en évidence le caractère évolutif de la discipline et quelques-uns des grands enjeux actuels du management. L'élève doit être capable de : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Distinguer action individuelle et action collective</li> <li>- Repérer les éléments constitutifs d'une organisation</li> <li>- Repérer dans une organisation simple les problèmes de gestion qui se posent</li> <li>- Repérer les décisions relevant du management stratégique et celles relevant du management opérationnel</li> <li>- Identifier les principaux acteurs décisionnels</li> </ul> Identifier les facteurs pouvant agir sur les décisions managériales		
1.1 Qu'est-ce qu'une organisation ?	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Action collective, objectifs</li> <li>- Groupe organisé, organisation</li> <li>- Éléments caractéristiques d'une organisation : finalité, nature de l'activité, statut juridique, ressources, répartition du pouvoir, champ d'action géographique</li> </ul>	L'étude d'une organisation commence par la distinction entre action individuelle et action collective organisée. Cette dernière suppose la constitution d'un groupe de personnes qui ont un objectif commun et qui s'organisent pour l'atteindre. L'action collective se justifie par une plus grande efficacité que l'action individuelle. Le passage de l'action collective à l'organisation implique la durée et généralement la nécessité de se mettre en conformité avec des contraintes juridiques. La constitution de cette organisation implique de mobiliser des ressources, définir et coordonner les actions de chacun, faire circuler l'information, prendre des décisions, fixer des règles.
1.2 Qu'apporte le management à la gestion des organisations ?	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Fonctions du management</li> <li>- Management stratégique, management opérationnel</li> <li>- Décisions stratégiques, décisions opérationnelles</li> <li>- Facteurs de contingence</li> </ul>	Le management est posé comme l'art de diriger une organisation et de prendre les décisions nécessaires à la réalisation de ses objectifs. Il s'agit d'une démarche globale qui repose sur quatre grandes fonctions génériques : fixer des objectifs et contrôler, organiser, animer et diriger. On distingue le management stratégique du management opérationnel en fonction de l'impact de la décision sur le devenir de l'organisation et du niveau hiérarchique de la prise de décision.  Les pratiques de management se trouvent en permanence confrontées à un environnement turbulent : impact des nouvelles technologies, mutations économiques, impératifs écologiques, etc. Elles sont également fonction de contraintes internes : taille, technologie mise en œuvre, culture... Il est illusoire de dégager des principes de management universellement applicables, susceptibles de s'adapter à toutes les situations.



Thème	Notions	Contexte et finalité de l'étude
<p><b>2. Les critères de différenciation des organisations (29 %)</b>            Ce thème permet de dépasser l'homogénéité des organisations, vue dans le thème 1, par l'analyse de leur diversité. Nous distinguerons trois grandes formes d'organisations : les entreprises, les organisations publiques et les associations. Ces organisations seront étudiées à partir des caractéristiques présentées au chapitre précédent. Elles visent cependant des finalités spécifiques et reposent sur des statuts différents. La question de la pratique de principes managériaux identiques est posée.            L'élève doit être capable de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Distinguer les trois grandes catégories d'organisations</li> <li>- Identifier les finalités respectives de chaque forme d'organisation</li> <li>- Caractériser une organisation donnée</li> </ul>		
<p>2.1 La finalité de l'entreprise se limite-t-elle à la réalisation d'un profit ?</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Bien, service</li> <li>- Finalité lucrative, profit</li> <li>- Ressources</li> <li>- Valeur ajoutée et bénéficiaires</li> <li>- Parties prenantes</li> <li>- Pérennité</li> <li>- Finalité sociale, responsabilité sociétale de l'entreprise</li> <li>- Types d'entreprises : statut, taille, secteur, métier</li> </ul>	<p>L'entreprise produit des biens et des services pour satisfaire des besoins et créer une richesse supplémentaire. Celle-ci doit permettre d'assurer la pérennité de l'entreprise et la rémunération des différents acteurs.</p> <p>Un des enjeux majeurs du management consiste à gérer les intérêts divergents des parties prenantes tout en maintenant la cohésion de l'organisation.</p> <p>Outre leur finalité lucrative, elles doivent de plus en plus prendre en compte leur responsabilité sociétale.</p> <p>Les entreprises, qu'elles soient privées ou publiques, ont changé de forme au cours du temps. Il en existe aujourd'hui une grande diversité qui peut être distinguée à partir de quelques critères de base.</p>
<p>2.2 Quelles finalités pour les organisations publiques ?</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Service public, biens publics non marchands</li> <li>- Finalité non lucrative</li> <li>- Administrations centrales, collectivités territoriales</li> <li>- Missions et principes de service public : continuité, égalité et équité, adaptabilité</li> <li>- Primauté de l'intérêt général</li> <li>- Ressources fiscales et non fiscales</li> <li>- Usager, client</li> </ul>	<p>Les organisations publiques ont essentiellement deux finalités : la production de services publics et la gestion du domaine public (biens publics).</p> <p>Au-delà de leur finalité non lucrative commune, on distingue plusieurs types d'organisations publiques en fonction de l'étendue de leurs prérogatives.</p> <p>La mission de service public peut être assurée directement par ces organisations publiques ou faire l'objet d'une délégation à des organisations privées.</p> <p>La propriété collective du domaine public amène la collectivité à assurer sa gestion et son entretien.</p> <p>Compte tenu de la contrainte budgétaire, le financement des services publics relève d'un choix politique entre fiscalisation et paiement d'un prix. Il en résulte que l'utilisateur est considéré soit comme usager soit comme client.</p>
<p>2.3 Quel rôle pour les associations ?</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Objet de l'association, services aux adhérents</li> <li>- Types d'association : association loi 1901, syndicat, ONG</li> <li>- Bénévolat/salariat</li> <li>- Ressources financières</li> </ul>	<p>Les associations, organisations à but non lucratif, ont pour principal objectif de proposer des services non marchands destinés à satisfaire leurs adhérents ou l'ensemble d'une population (action humanitaire par exemple) conformément à leur objet. Elles peuvent se voir confier une mission de service public par une organisation publique.</p> <p>Les adhérents sont à la fois des fournisseurs de ressources (cotisations, bénévolat, moyens matériels, etc.) et des utilisateurs des services produits.</p> <p>Leurs ressources financières sont spécifiques et proviennent essentiellement de la cotisation de leurs membres, de dons ou de subventions. Dans certaines associations, le recours au bénévolat est indispensable à leur fonctionnement.</p>

Thème	Notions	Contexte et finalité de l'étude
<p><b>3. Le management stratégique : Le choix des objectifs et le contrôle stratégique (30 %)</b></p> <p>Avec ce thème commence l'étude des principales fonctions du management stratégique. Manager une organisation débute par la formulation des objectifs stratégiques en relation avec sa finalité. Pour atteindre ces objectifs, les dirigeants prennent des décisions qui vont engager l'organisation sur le long terme sans toutefois avoir une connaissance parfaite de l'environnement et encore moins de son évolution. Le besoin d'exercer un contrôle régulier, stratégique, sur les résultats obtenus et les écarts constatés est une nécessité. Un pilotage stratégique efficace d'une organisation impose de ce fait l'existence d'un système d'information fiable qui peut constituer un véritable avantage concurrentiel.</p> <p>L'élève doit être capable de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Identifier les objectifs et les décisions stratégiques</li> <li>- Repérer les facteurs environnementaux influençant la stratégie (micro- et macro-environnement)</li> <li>- Relier choix stratégiques, finalités, environnement et ressources de l'organisation</li> <li>- Analyser le processus de prise de décision et ses limites</li> <li>- Définir des critères d'évaluation</li> <li>- Analyser les résultats du contrôle stratégique</li> <li>- Repérer le rôle du système d'information dans le processus de prise de décision</li> </ul>		
3.1 Quels objectifs stratégiques ?	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Objectifs stratégiques</li> <li>- Micro-environnement et macro-environnement</li> </ul>	<p>Les objectifs stratégiques sont déterminés par la finalité de l'organisation. Ils dépendent à la fois des ressources dont elle dispose et de son environnement.</p> <p>Si ce dernier peut être source d'opportunités, il peut être aussi facteur de contraintes. L'appréhension de l'environnement est d'autant plus complexe qu'il est instable.</p>
3.2 Sur quoi portent les décisions et comment sont-elles prises ?	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Décisions stratégiques</li> <li>- Offre</li> <li>- Information et information imparfaite</li> <li>- Planification stratégique et stratégie émergente</li> <li>- Processus de décision</li> </ul>	<p>Compte tenu des objectifs fixés, le management consiste à faire des choix stratégiques qui engagent l'organisation sur le long terme et déterminent particulièrement son offre (bien et service marchand ou non marchand).</p> <p>Les décisions sont prises dans un contexte donné compte tenu de l'information disponible, de sa qualité et de la capacité à la traiter.</p> <p>Ces décisions sont intégrées dans un processus planifié ou émergent en fonction des circonstances.</p> <p>Pour l'entreprise, ces orientations sont d'abord définies au niveau global et ensuite par métiers.</p> <p>Pour les organisations publiques et les associations, les orientations sont liées aux missions qui leur sont assignées ou qu'elles se sont fixées.</p>
3.3 Un contrôle stratégique s'impose-t-il ?	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Contrôle stratégique</li> <li>- Critères quantitatifs et qualitatifs d'évaluation</li> <li>- Veille stratégique</li> <li>- Actions correctrices</li> </ul>	<p>Tout au long de la mise en œuvre des décisions stratégiques, la fonction de pilotage doit prendre en compte le niveau de réalisation des objectifs, ce qui suppose le choix de critères d'évaluation.</p> <p>Le contrôle peut porter également sur une vérification des hypothèses initiales. Il suppose la mise en place d'une veille. L'analyse des résultats obtenus conduit à engager les adaptations nécessaires en termes d'objectifs et de moyens à mettre en œuvre.</p> <p>Le contrôle stratégique peut aboutir à un maintien ou une redéfinition de la stratégie de l'organisation.</p>
3.4 Le système d'information contribue-t-il à l'efficacité de la prise de décision ?	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Système d'information</li> <li>- Qualités du système d'information</li> <li>- Aide à la décision</li> </ul>	<p>La prise de décision et le contrôle stratégique supposent la mise en place d'un système d'information (SI) fiable. Dans un environnement instable, ce système d'information constitue une aide à la décision pour les dirigeants et permet de diminuer le niveau d'incertitude.</p> <p>La qualité du SI participe à la qualité de la prise de décision et ainsi à la performance de l'organisation. Il permet aussi à l'organisation d'adresser des informations à son environnement.</p> <p>Le SI n'est plus un simple instrument d'assistance au bon fonctionnement de l'organisation, mais un véritable levier de l'avantage concurrentiel.</p>

Thème	Notions	Contexte et finalité de l'étude
<p><b>4. Le management stratégique : L'organisation de la production (29 %)</b></p> <p>Le mode de production dans une organisation est en partie contraint par la nature du produit et de ce point de vue les choix managériaux sont limités. En revanche, les décisions stratégiques relatives à la démarche qualité, à l'organisation du travail et aux modes de coordination mis en œuvre sont déterminantes. Elles vont notamment avoir des conséquences en matière de compétitivité et de réactivité.</p> <p>L'élève doit être capable de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Identifier et justifier le mode de production choisi par une organisation</li> <li>- Présenter les avantages et les inconvénients de l'externalisation de la production</li> <li>- Dégager les enjeux de la qualité</li> <li>- Caractériser l'organisation du travail</li> <li>- Identifier et justifier le type d'organisation du travail choisi</li> <li>- Apprécier le degré de décentralisation du pouvoir de décision</li> <li>- Identifier les mécanismes de coordination mis en place</li> <li>- Identifier et justifier le choix d'une configuration structurelle rigide ou souple</li> </ul>		
4.1 Quel mode de production choisir ?	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Fabrication à l'unité, en série, en continu</li> <li>- Production de biens, production de services</li> <li>- Externalisation</li> <li>- Flux tendus, flux poussés</li> <li>- Démarche qualité</li> </ul>	Les choix stratégiques portent sur les modes de production de biens ou de services, les méthodes à mettre en œuvre, la logistique à déployer, et sur le recours ou non à l'externalisation. La qualité constitue un enjeu majeur à tous les stades de la production.
4.2 Une organisation du travail souple ou rigide ?	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Division du travail</li> <li>- Taylorisme, toyotisme</li> <li>- Polyvalence, flexibilité</li> <li>- Enrichissement des tâches</li> </ul>	Dans toutes les organisations, la division du travail apparaît, à un moment donné, comme une nécessité. Certaines organisations du travail favorisent la polyvalence quand d'autres séparent distinctement les tâches de conception des tâches d'exécution. Il résulte de l'ensemble de ces choix des organisations du travail plus ou moins flexibles.
4.3 Comment assurer la cohérence de l'ensemble des tâches ?	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Modes de coordination</li> <li>- Centralisation, décentralisation du pouvoir de décision</li> <li>- Délégation d'autorité</li> <li>- Structure rigide, structure souple</li> </ul>	<p>La multiplicité et la complexité des tâches qui accompagnent la croissance de l'organisation impliquent généralement de faire évoluer les modes de coordination.</p> <p>À un certain niveau, les mécanismes de coordination s'accompagnent d'une délégation du pouvoir de décision. Cette délégation peut également correspondre à un choix managérial du dirigeant.</p> <p>Le management stratégique vise alors à s'assurer que ces décisions déléguées au niveau opérationnel s'articulent logiquement avec les décisions stratégiques.</p> <p>De l'ensemble de ces choix de modes de coordination découlent des configurations structurelles souples ou rigides.</p>

Thèmes	Notions	Contexte et finalité de l'étude
<p><b>5. Le management stratégique : les choix en matière d'animation et de mobilisation des hommes (36 %)</b>            Ce thème aborde la diversité des acteurs dans les organisations et les interrelations complexes qu'ils entretiennent. Une fonction majeure du management porte sur l'animation et la mobilisation de l'ensemble de ces acteurs. Sur le plan stratégique, les compétences qui vont définir le savoir-faire de l'organisation sont source d'un avantage concurrentiel. En conséquence, il faut acquérir ces compétences et les préserver tout en s'efforçant de conserver la flexibilité et de limiter les coûts. La politique de rémunération et les autres moyens de motivation du personnel constituent autant de variables stratégiques.            La responsabilité sociale de toute organisation est au cœur de ces débats.            L'élève doit être capable de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Identifier les différents acteurs dans les organisations, leurs rôles et leurs intérêts</li> <li>- Identifier les différents types et styles de direction</li> <li>- Déterminer les objectifs d'une politique de l'emploi et identifier ses contraintes</li> <li>- Déterminer les moyens d'une politique de management des compétences et d'adaptation aux besoins de l'organisation</li> <li>- Définir les objectifs et les contraintes d'une politique de rémunération</li> <li>- Identifier les facteurs de motivation</li> <li>- Relier responsabilité sociale et performance d'une organisation</li> </ul>		
<p>5.1 Le management peut-il tenir compte de l'intérêt de tous les acteurs de l'organisation ?</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Dirigeants d'entreprise privée, d'organisation publique, d'association</li> <li>- Styles de direction</li>   <li>- Salarié, fonctionnaire, bénévole</li> <li>- Cadre, employé, ouvrier</li> <li>- Délégué du personnel, délégué syndical</li>   <li>- Associé, actionnaire, propriétaire</li> <li>- Adhérent</li> </ul>	<p>Les organes de direction ainsi que le statut du dirigeant-manager varient selon les types d'organisations. Le management est exercé avec un certain style qui résulte d'une combinaison de la personnalité des dirigeants et des composantes propres à l'organisation qu'ils conduisent.</p> <p>En matière d'animation et de mobilisation des hommes, le manager doit prendre en compte la diversité des acteurs au sein de l'organisation.</p> <p>Ces acteurs tiennent chacun des rôles dont les objectifs sont à la fois complémentaires et antagonistes. Toutefois, un même individu peut appartenir à plusieurs groupes et tenir plusieurs rôles, ce qui peut être générateur de tensions pour lui-même et pour le groupe.</p> <p>Chaque acteur (individu ou groupe) agit en vue de réaliser au mieux ses objectifs.</p> <p>Le management vise à concilier les objectifs de l'organisation avec ceux de ces différentes parties prenantes.</p>
<p>5.2 Comment orienter le management des emplois et des compétences selon les besoins de l'organisation ?</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Gestion prévisionnelle de l'emploi et des compétences</li>   <li>- Marché interne, marché externe</li>   <li>- Statut de l'emploi</li> <li>- Flexibilité des ressources humaines</li>   <li>- Politique de formation</li>   <li>- Responsabilité sociale</li> </ul>	<p>Les organisations doivent commencer par prévoir les qualifications et les compétences individuelles dont elles auront besoin pour mettre en œuvre la stratégie définie.</p> <p>La gestion stratégique de l'emploi et des compétences consiste à adapter les ressources humaines aux besoins immédiats et futurs de l'organisation tant au niveau quantitatif que qualitatif.</p> <p>Ces compétences pourront être recherchées en interne (recrutement interne et formation continue) ou en externe (recrutement externe).</p> <p>Afin de répondre rapidement aux évolutions de l'environnement, les organisations peuvent recourir à différentes formes juridiques de la relation de travail afin d'accroître la flexibilité.</p> <p>De ce point de vue, la formation constitue une forme d'investissement mais également un axe privilégié pour développer la polyvalence des ressources humaines.</p> <p>La façon de mobiliser les compétences engage la responsabilité sociale de l'organisation.</p>

Thèmes	Notions	Contexte et finalité de l'étude
5.3 Peut-on entretenir durablement la motivation des hommes par la seule rémunération ?	<ul style="list-style-type: none"><li>- Politique de rémunération</li> <li>- Modes de rémunération</li><li>- Individualisation de la rémunération</li><li>- Rémunération globale</li> <li>- Facteurs de motivation</li>  <li>- Culture de l'organisation</li>  <li>- Stress au travail</li></ul>	<p>La politique de rémunération vise à rétribuer selon un principe d'équilibre contribution/rétribution. Elle est aussi un moyen de mobiliser et fidéliser le personnel pour conserver des compétences clés et assurer une certaine stabilité au sein de l'organisation. Elle doit tenir compte de contraintes diverses : la maîtrise des coûts, la loi et les conventions collectives ainsi que le maintien de la cohésion sociale.</p> <p>De profondes évolutions traversent la politique de rémunération. Elles se traduisent notamment par l'individualisation de la rémunération et la diversification de ses composantes.</p> <p>Si la rémunération est un des facteurs de motivation, le manager doit également veiller à satisfaire les besoins d'appartenance, de reconnaissance et d'épanouissement des individus.</p> <p>La culture de l'organisation permet d'assurer la cohésion de ses membres autour de valeurs partagées. Elle participe à l'implication des acteurs au sein de l'organisation.</p> <p>Cependant, certaines pratiques de management sont génératrices de stress occasionnant de la souffrance au travail dont les manifestations prennent des formes différentes.</p>

Thèmes	Notions	Contexte et finalité de l'étude
<b>6. Le processus et le diagnostic stratégiques (28 %)</b>		
<p>L'objectif de ce thème est de donner une vue d'ensemble de la notion de processus stratégique. Sur la forme, celui-ci s'applique à tous les types d'organisation et après en avoir défini les frontières, il doit comporter un diagnostic complet nécessaire à la prise de décision. L'accent est mis sur la complexité de l'environnement, sur les évolutions rapides qui le rendent difficilement prévisible et auxquelles l'organisation se trouve constamment confrontée.</p>		
<p>L'élève doit être capable de :</p>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Repérer les étapes successives d'un processus stratégique</li> <li>- Identifier la mission de l'organisation et montrer la cohérence entre ses objectifs stratégiques et cette mission</li> <li>- Identifier le métier de base de l'entreprise et repérer ses domaines d'activité stratégiques</li> <li>- Caractériser les compétences et les ressources disponibles</li> <li>- Repérer l'avantage concurrentiel à partir de l'analyse des compétences et des ressources</li> <li>- Repérer des éléments de diagnostic interne et/ou externe d'une organisation</li> </ul>		
<p>6.1 Comment émergent les grandes orientations stratégiques ?</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Stratégie globale</li> <li>- Processus stratégique</li> <li>- Domaine d'activité stratégique</li> <li>- Avantage concurrentiel</li> <li>- Compétences distinctives</li> <li>- Politique publique</li> </ul>	<p>La stratégie doit permettre d'accroître la cohérence entre la finalité de l'organisation et son environnement par définition évolutif. Elle s'appuie sur un ensemble d'objectifs et de décisions qui engagent le devenir de l'organisation.</p> <p>Le processus stratégique décrit la combinaison des différentes phases qui vont aboutir à la définition de la stratégie.</p> <p>Pour l'entreprise, le processus stratégique est centré sur son ou ses métiers et sur les domaines d'activités stratégiques (DAS). Il s'appuie sur un avantage concurrentiel fondé sur des compétences distinctives.</p> <p>Pour les autres organisations, le processus stratégique est construit à partir des missions qui leur sont assignées par l'autorité publique ou qu'elles se sont fixées en relation avec leur finalité.</p>
<p>6.2. Quelles sont les composantes du diagnostic stratégique ?</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Diagnostic interne</li> <li>- Diagnostic externe</li> </ul>	<p>L'évaluation de la situation stratégique de l'organisation se fait par le biais d'un double diagnostic :</p> <p>Du point de vue interne, il consiste à recenser les forces et les faiblesses du fonctionnement de l'organisation, notamment en termes de ressources (humaines, compétences, financières, matériel, système d'information...).</p> <p>Du point de vue externe, il consiste à identifier les menaces et opportunités de l'environnement et à anticiper son évolution.</p>

Thèmes	Notions	Contexte et finalité de l'étude
<p><b>7. La stratégie des organisations (36 %)</b>            Positionnée sur un marché concurrentiel, l'entreprise doit se distinguer de ses concurrents. Le processus stratégique lui permet d'identifier un avantage concurrentiel à partir duquel elle va construire sa stratégie. Si les organisations publiques ne connaissent pas, en principe, cette concurrence de marché, elles doivent néanmoins atteindre des objectifs définis par leurs missions et peuvent être soumises à une concurrence émanant d'autres organisations publiques ou d'organismes privés. Ainsi, mettre en place une stratégie leur est indispensable. Quant aux associations, leur réflexion stratégique est essentiellement orientée vers la recherche et la pérennisation de ressources financières et humaines.            L'élève doit être capable de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Identifier les avantages concurrentiels d'une entreprise, les ressources spécifiques qu'une organisation publique ou une association peuvent valoriser</li> <li>- Repérer et analyser les choix stratégiques d'une organisation</li> <li>- Comparer les choix stratégiques d'une entreprise avec ceux d'autres organisations</li> <li>- Caractériser les spécificités des décisions stratégiques dans les organisations publiques et les associations</li> <li>- Repérer l'influence exercée par les parties prenantes sur les choix stratégiques d'une organisation</li> </ul>		
<p>7.1 Quelles sont les principales options stratégiques pour les entreprises ?</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Spécialisation, diversification</li> <li>- Domination par les coûts, différenciation</li> <li>- Externalisation, intégration</li> </ul>	<p>Le diagnostic stratégique aboutit pour l'entreprise à l'identification d'un ou plusieurs avantage(s) concurrentiel(s) sur lesquels les choix stratégiques reposent. Toutefois, ces avantages concurrentiels sont susceptibles d'être remis en cause à tout moment.</p> <p>Malgré la diversité des stratégies observables, il est possible de les regrouper autour de quelques stratégies types.</p> <p>Ces choix sont en partie contraints par l'influence des parties prenantes.</p>
<p>7.2 Les stratégies des organisations publiques : quelles spécificités ?</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Marge de manœuvre stratégique</li> <li>- Valorisation des ressources locales</li> <li>- Transferts de compétences</li> <li>- Groupes de pression</li> </ul>	<p>Les finalités et missions des organisations publiques sont définies et encadrées par la réglementation. Leurs marges de manœuvre en matière d'affectation des ressources sont donc fortement contraintes.</p> <p>Contrairement aux entreprises, leur stratégie est induite par la détermination d'objectifs d'intérêt général et leur mission.</p> <p>Cependant comme les entreprises, les organisations publiques peuvent être confrontées à des choix décisifs pour leur avenir en termes de services rendus et de ressources à mobiliser.</p> <p>Les transferts des compétences et la plus grande autonomie accordée à certaines organisations publiques ont élargi leurs marges de manœuvre.</p> <p>Les parties prenantes aux missions assurées par les organisations publiques constituent des contraintes ou des appuis supplémentaires aux choix effectués.</p>
<p>7.3 Peut-on parler de stratégies pour les associations ?</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Spécialisation</li> <li>- Diversification des ressources</li> <li>- Développement de l'association</li> <li>- Reconnaissance de l'utilité publique</li> </ul>	<p>L'association est amenée à définir des stratégies limitées à la réalisation de son objet social.</p> <p>Ces stratégies s'expriment essentiellement en termes de développement et de mobilisation de ressources financières et humaines et font l'objet d'un contrôle stratégique.</p> <p>La reconnaissance d'utilité publique permet d'élargir les possibilités de ressources des associations.</p>

## Personnels

# Mouvement

---

## Dépôt et instruction des candidatures à un poste dans les établissements d'enseignement secondaire de la Principauté de Monaco - rentrée scolaire 2012-2013

NOR : MENH1205913N

note de service n° 2012-031 du 29-2-2012

MEN - DGRH B2-4

---

Texte adressé aux rectrices et recteurs d'académie ; aux vice-recteurs

---

La présente note de service a pour objet d'exposer les conditions dans lesquelles doivent être déposées et instruites les candidatures à des postes dans des établissements d'enseignement de la Principauté de Monaco - année 2012-2013.

### I - Dispositions générales

#### I.1 Personnels concernés

Ces dispositions s'appliquent aux seuls candidats **fonctionnaires titulaires** du ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative au moment du dépôt du dossier et qui se trouvent dans l'une des situations administratives suivantes : en activité, en congé parental, en disponibilité ou en position de détachement.

Les candidats doivent justifier au minimum de 3 ans de services effectifs en tant que titulaires en France.

Les personnels en position de détachement et notamment ceux en poste auprès de l'AEFE, doivent être libres de tout engagement à compter du 1er septembre 2012 pour pouvoir faire acte de candidature.

#### I.2 Nature des postes à pourvoir

Seront à pourvoir des postes d'enseignement dans les collèges, lycées, ou lycées techniques et professionnels, publics ou privés sous contrat avec l'État monégasque :

- un professeur certifié d'histoire/géographie (poste en collège) ;
- un professeur certifié d'anglais avec expérience d'enseignement « profil en section européenne » (poste en collège) ;
- un professeur certifié d'allemand (poste en lycée) ;
- un professeur certifié de mathématiques (poste en collège) ;
- deux professeurs certifiés d'économie et gestion administrative (poste en lycée).

### II Procédures

#### II.1 Candidature par dossier

Les candidats adresseront, dans un délai de deux semaines à compter de la date de publication, à la direction de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports, avenue de l'Annonciade MC 98000 Monaco, leur demande sur papier libre, ou bien par courriel à l'adresse suivante [denjs@gouv.mc](mailto:denjs@gouv.mc) accompagnée des pièces suivantes :

- un curriculum vitae ;
- la copie du livret de famille et de la carte nationale d'identité ;
- la copie des diplômes et références ;
- la copie du dernier rapport d'inspection pédagogique ;
- la copie de l'arrêté fixant la position administrative ;



- la copie du dernier arrêté de promotion d'échelon.

## II.2 Détachement

Les personnels retenus constitueront une demande de détachement à l'aide du formulaire téléchargeable sur le site du ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative <http://www.education.gouv.fr/cid284/etre-detache-etranger.html> que la direction de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports transmettra au ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative. Seul l'accord donné par l'administration centrale du ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative autorise un départ en détachement.

Les candidats peuvent, s'ils le souhaitent, solliciter des informations complémentaires auprès de la direction de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports à Monaco au 00 377 98 98 85 76 ou au 00 377 98 98 83 04 ou au 00 377 98 98 89 60 par courriel : [bfrascari@gouv.mc](mailto:bfrascari@gouv.mc), [vjela@gouv.mc](mailto:vjela@gouv.mc) ou [dfrascari@gouv.mc](mailto:dfrascari@gouv.mc)

Pour le ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative  
et par délégation,

La directrice générale des ressources humaines,  
Josette Théophile

## Personnels

# Mouvement

---

## Dépôt et instruction des candidatures à un poste dans les écoles européennes - rentrée scolaire 2012-2013

NOR : MENH1205919N

note de service n° 2012-032 du 29-2-2012

MEN - DGRH B2-4

---

Texte adressé aux rectrices et recteurs d'académie ; aux vice-recteurs ; aux directrices et directeurs académiques des services de l'éducation nationale

---

La présente note a pour objet de rappeler les conditions dans lesquelles doivent être déposées et instruites les candidatures à un poste dans les écoles européennes pour la rentrée scolaire 2012-2013.

### I - Dispositions générales

#### I.1 Spécificités des écoles européennes

Les écoles européennes sont implantées dans les pays suivants : Belgique (Bruxelles I, II, III, IV, Mol, l'école est située à 90 km au nord-est de Bruxelles et à 45 km d'Anvers) ; Allemagne (Karlsruhe, Munich, Francfort) ; Luxembourg (Luxembourg I et II) ; Italie (Varese) ; Espagne (Alicante) ; Pays-Bas (Bergen, l'école est située à 45 km au nord d'Amsterdam et à 15 km d'Alkmaar).

À la rentrée 2012, l'école de Bruxelles 4 déménage du site de Berkendaël au site de Laëken et l'école de Luxembourg 2 déménage du site du plateau de Kirchberg au site de Bertrange-Mamer.

Les écoles européennes, qui scolarisent les élèves de la maternelle à la terminale, rassemblent, pour chacune d'entre elles, entre 600 et 3 500 élèves de différentes nationalités amenés à choisir une deuxième langue parmi les trois langues véhiculaires (allemand, anglais, français). Les enseignants francophones sont donc appelés à prendre en charge un enseignement du français langue 2, 3 ou 4 (outre celui de la langue maternelle). Cette spécificité rend indispensable une solide formation en français langue étrangère (FLE).

Le système des écoles européennes mêle des cultures professionnelles très différentes et se distingue par un système éducatif spécifique, tant du point de vue administratif que pédagogique, en particulier, les parents sont très présents dans les écoles européennes, où ils assument pleinement leur rôle de co-éducateur.

L'ouverture d'esprit, la capacité à communiquer, la souplesse et la tolérance sont indispensables. **De grandes facultés d'adaptation sont nécessaires.** Une volonté et une capacité à travailler en équipe sont également indispensables : il s'agit de travailler, non seulement dans une section francophone (avec des enseignants belges et luxembourgeois) mais aussi d'entretenir des liens étroits avec les enseignants d'autres langues européennes et d'autres cultures en matière d'éducation. La présence dans l'établissement est requise du lundi au vendredi (tâches d'enseignement, de surveillance et réunions de coordination et d'harmonisation, suivi des élèves, élaboration des sujets d'examens internes et propositions des sujets du baccalauréat).

La consultation du site internet des écoles européennes <http://www.eurisc.eu/> est vivement recommandée afin de mieux mesurer la spécificité de l'enseignement assuré en école européenne.

#### I.2 Personnels concernés

Ces dispositions s'appliquent aux seuls candidats fonctionnaires titulaires du ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative au moment du dépôt du dossier (agrégés, certifiés, professeurs d'EPS, CPE,

instituteurs et professeurs des écoles) et qui se trouvent dans l'une des situations administratives suivantes : en activité, en congé parental, en disponibilité, en position de détachement en France ou à l'étranger. Conformément à l'article 29 du statut des personnels des écoles européennes, les enseignants ayant déjà exercé dans une école européenne ne peuvent faire acte de candidature.

Le statut des personnels en fonction dans les écoles européennes précise que, dans le cas où l'affectation antérieure de l'agent est située **en dehors du territoire européen des États membres, le lieu d'origine lors de son entrée en fonction est fixé à la capitale du pays dont il est ressortissant.**

C'est ainsi que les enseignants affectés dans les départements d'outre-mer (Dom) dont la candidature est retenue ne pourront pas prétendre à la prise en charge des frais de changement de résidence (Dom/Paris). L'appréciation de la prise en charge des frais Paris/école européenne s'effectuera en application de l'article 59 du statut du personnel détaché auprès des écoles européennes.

### I.3 Séjour

La durée de séjour dans les écoles européennes est de neuf ans. La période probatoire s'étend sur deux années, suivie d'une deuxième période d'une durée de trois ans, renouvelable une fois pour quatre ans.

Pour leur prise en charge administrative et financière durant leur séjour dans une école européenne, les personnels du second degré sont affectés dans l'académie de Strasbourg, ceux du premier degré sont placés auprès du directeur académique des services de l'éducation nationale de la Moselle pour leur gestion financière, la gestion individuelle et collective relevant de leur département d'origine. La part salariale complémentaire versée par les écoles européennes fait l'objet d'une réglementation interne qui précise les grilles et échelons. Les candidats sont invités à en prendre connaissance avant de déposer leur dossier.

Le renouvellement du contrat pour 4 ans à l'issue de la 5ème année n'est pas un droit acquis, mais reste subordonné à l'avis des corps d'inspection ainsi qu'à celui du directeur de l'école.

Conformément à l'article 4 du statut du personnel des écoles européennes, les mutations internes peuvent être demandées au terme de la 5ème année - si l'intérêt du service le permet - et, exceptionnellement, au terme de la 4ème année sur examen particulier des cas.

### I.4 Examen des candidatures

**Une lettre de motivation ainsi qu'un curriculum vitæ détaillé sur papier libre doivent être joints au dossier. La qualité et la précision des renseignements portés dans le dossier contribuent à une meilleure appréciation de la candidature.**

Les candidats sont nommés sur proposition de l'inspection générale de l'éducation nationale et de l'inspecteur auprès des écoles européennes, après avis du groupe de travail ministériel.

Seuls les candidats retenus sont informés individuellement de la suite réservée à leur demande.

### I.5 Entretiens

Pour certains postes, les candidats pourront être convoqués à des entretiens qui auront lieu à Paris courant avril ou mai 2012.

## II - Postes susceptibles d'être vacants

Les vœux des candidats qui ne correspondent pas rigoureusement à la description des postes (corps, grade, discipline, fonctions, etc.) ne seront pas pris en compte.

Les mutations internes étant prioritaires, la localisation des postes susceptibles d'être vacants ne peut être précisée.

**Les candidats peuvent formuler jusqu'à 13 vœux. Cependant ils ne doivent pas mentionner les écoles dans lesquelles ils n'ont aucune intention de se rendre.**

### II.1 Enseignement pré-élémentaire et élémentaire

Dans le premier degré, les disciplines sont enseignées en référence aux programmes européens avec leurs particularismes : la religion ou la morale laïque y est enseignée, des heures européennes (heures d'enseignement rassemblant des élèves de langues différentes) doivent être assurées.

Des compétences en français langue étrangère sont requises. Il s'agit de connaissances théoriques, sanctionnées par l'obtention d'un diplôme, mais aussi de la mise en œuvre avérée de ces connaissances par une pratique (par exemple prise en charge d'enfants primo arrivants dans une classe d'initiation).

Une bonne connaissance de l'anglais et/ou de l'allemand est indispensable. Une bonne maîtrise de l'outil informatique est préconisée.

**- 9 instituteurs ou professeurs des écoles justifiant de compétences en matière d'enseignement du français langue étrangère pourront être recrutés.**

## II.2 Enseignement secondaire

Les professeurs sont appelés à enseigner de la 1<sup>ère</sup> à la 7<sup>ème</sup> classe (soit de la 6<sup>ème</sup> à la terminale) et à s'impliquer, en outre, dans divers aspects de la vie de l'école. L'activité de l'enseignant ne se limite en aucun cas aux strictes périodes d'enseignement qui sont de 45 minutes chacune.

L'attention des candidats est appelée sur le fait que ces postes susceptibles d'être vacants nécessitent une expérience et des qualifications attestées, en particulier une formation en français langue étrangère pour les enseignants de lettres et d'histoire-géographie.

Dans certains cas, une formation post-baccalauréat en philosophie (pour les candidats « lettres ») pourra être intéressante et ouvrir exceptionnellement sur une petite partie d'enseignement en philosophie.

Une connaissance actualisée de l'anglais et/ou de l'allemand est indispensable dans l'environnement quotidien de l'exercice de la fonction.

Des compétences larges en Tice peuvent être exigées.

**11 enseignants du second degré pourront être recrutés :**

**- 1 professeur agrégé ou certifié de lettres classiques**

**- 6 professeurs agrégés ou certifiés de lettres modernes**

Les professeurs de lettres sont amenés à enseigner à des élèves en français langue maternelle, langue II, III ou IV. Cette importance de l'enseignement en langue II, III ou IV suppose une solide formation en français langue étrangère et une réelle expérience.

**- 1 professeur agrégé ou certifié d'histoire-géographie**

**- 3 professeurs agrégés ou certifiés de sciences physiques-chimie**

## III - Instructions relatives au dépôt du dossier

Le dossier, constitué d'un formulaire à compléter, doit être accompagné des pièces justificatives énumérées en page 4 de ce formulaire. Il est :

- téléchargeable sur internet : <http://www.education.gouv.fr/> à la rubrique « Concours, emplois, carrières ».

Le supérieur hiérarchique portera un avis sur la candidature de l'intéressé, son appréciation sur la manière de servir de ce dernier, sa capacité d'adaptation, son sens des relations humaines, son implication dans la vie de l'établissement.

Les personnels en disponibilité ou en congé parental devront transmettre leur dossier par l'intermédiaire des services académiques ou départementaux dont ils dépendaient lors de leur dernière affectation.

Le dossier **complet**, rempli et signé, devra être transmis :

**Pour le premier degré en deux exemplaires :**

- l'un adressé au ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative, bureau des personnels enseignants du second degré hors académie (DGRH B2-4), 72, rue Regnault 75243 Paris cedex 13 ;

- l'autre adressé à Françoise Mattossi, inspectrice de l'éducation nationale chargée de mission pour les écoles européennes, rectorat de l'académie de Versailles, secrétariat des IEN, 3, boulevard de Lesseps 78017 Versailles cedex.

Le recteur ou le directeur académique des services de l'éducation nationale transmettra les dossiers au fur et à mesure de leur présentation. Tout retard de transmission risque en effet de nuire aux candidats.

**Pour le second degré en deux exemplaires :**

- l'un adressé au ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative, bureau des personnels enseignants du second degré hors académie (DGRH B2-4), 72, rue Regnault 75243 Paris cedex 13.

- l'autre adressé à Monsieur Dominique Willé, inspecteur d'académie-inspecteur pédagogique régional chargé de mission pour les écoles européennes, rectorat de l'académie de Strasbourg, 6, rue de la Toussaint 67975 Strasbourg cedex 9.

La date limite d'envoi au bureau DGRH B2-4 est fixée au **30 mars 2012**.

Le respect de ces instructions conditionne le bon déroulement de la prochaine campagne de recrutement des personnels candidats à un poste dans les écoles européennes.

Pour le ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative  
et par délégation,

La directrice générale des ressources humaines,  
Josette Théophile

## Personnels

# Mouvement

---

### Détachements sur des emplois d'IA-IPR

NOR : MENH1203374N

note de service n° 2012-044 du 2-3-2012

MEN - DGRH E2-2

---

Texte adressé aux rectrices et recteurs d'académie ; aux vice-recteurs

---

En application du [décret n° 90-678 du 18 juillet 1990](#) ayant fait l'objet d'une modification à compter du 12 janvier 2010 ([décret n° 2010-42](#)), les postes d'IA-IPR vacants peuvent être pourvus par la voie du détachement à la rentrée scolaire 2012-2013.

Afin d'éviter les difficultés engendrées par des départs d'enseignants ou de personnels de direction, susceptibles d'être détachés après la rentrée scolaire, le calendrier des opérations de détachement (année scolaire 2012-2013) est établi pour pouvoir procéder à la nomination des personnes retenues au 1er septembre 2012.

Conformément à l'article 31 du [décret n° 90-675 du 18 juillet 1990](#) modifié et du décret n° 2010-42 du 12 janvier 2010, art. 15, portant statuts particuliers des inspecteurs d'académie-inspecteurs pédagogiques régionaux et des inspecteurs de l'éducation nationale, le détachement dans le corps des IA-IPR est ouvert aux fonctionnaires titulaires appartenant à l'un des corps suivants :

- les personnels de direction d'établissement d'enseignement ou de formation relevant du ministre de l'éducation nationale, appartenant à la première classe ou à la hors-classe ;
- les professeurs des universités de 2ème classe, les maîtres de conférences, les professeurs de chaires supérieures et les professeurs agrégés ;
- les inspecteurs de l'éducation nationale hors classe.

La liste des postes offerts sera publiée **à partir du 11 juin 2012** sur le site du ministère de l'éducation, de la jeunesse et de la vie associative : <http://www.education.gouv.fr/>, rubrique « concours, emplois, carrières » menu « personnels d'encadrement », « personnels d'inspection », « inspecteur d'académie-inspecteur pédagogique régional (IA-IPR) », « mutations, promotions », « IA-IPR détachements rentrée scolaire 2012-2013 ».

Les candidats intéressés par un détachement sur un poste devront adresser :

- **dans un premier temps**, leur demande accompagnée d'une lettre de motivation, d'un curriculum vitae, d'une fiche de candidature (annexe 1) **en double exemplaire** au recteur de leur académie d'exercice. Ce dossier, revêtu de votre avis, sera transmis par vos soins pour le **7 mai 2012** délai de rigueur au ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative, secrétariat général, direction générale des ressources humaines, service de l'encadrement, sous-direction de la gestion des carrières des personnels d'encadrement, bureau des IA-IPR et des IEN, bureau DGRH E2-2, 72, rue Regnault 75243 Paris Cedex 13.

Mes services recueilleront parallèlement l'avis du doyen de l'inspection générale de l'éducation nationale ;

- **dans un second temps**, une fiche de vœux (annexe 2) à remplir **à partir du 11 juin 2012**, date d'affichage des postes offerts au détachement sur le site du ministère de l'éducation, de la jeunesse et de la vie associative. Cette fiche devra parvenir impérativement à mes services, soit par courrier à l'adresse ci-dessus, soit par fax au 01 55 55 22 59 ou par mél à [france.ajoux@education.gouv.fr](mailto:france.ajoux@education.gouv.fr) pour le **18 juin 2012**.

Toute fiche parvenue au-delà de cette date ne sera pas prise en compte. Les fiches seront transmises par mes soins, pour avis, aux recteurs des académies sollicitées.

Les décisions de détachement seront prononcées par la direction générale des ressources humaines après

consultation de la commission administrative paritaire compétente à l'égard des IA-IPR qui devrait se réunir à la fin du mois d'août 2012.

Pour le ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative  
et par délégation,  
La directrice générale des ressources humaines,  
Josette Théophile

**Annexe 1**

[Fiche de candidature](#)

**Annexe 2**

[Fiche de vœux](#)





**Annexe 2****Détachement dans le corps des inspecteurs d'académie-inspecteurs pédagogiques régionaux -  
Année scolaire 2012-2013****FICHE DE VŒUX**

(Fiche à retourner le 18 juin 2012 dernier délai)

M. <input type="checkbox"/>	Nom usuel :	DISCIPLINE ou SPÉCIALITÉ :
Mme <input type="checkbox"/>	Nom de naissance :	
Mlle <input type="checkbox"/>	Prénoms :	
Date et lieu de naissance :		Affectation actuelle :
Adresse personnelle :		
Téléphone * Portable * :		Mèl :
Adresse de vacances :		
Téléphone * :		
*veuillez indiquer le numéro de téléphone où vous serez joignable fin août, en cas d'affectation au 1er septembre 2012.		
Préférences géographiques ( <b>rappel</b> : ces vœux sont formulés à titre indicatif) :		
①		
②		
③		
date :		signature :

**Fiche à retourner le 18 juin 2012 dernier délai au**

Ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative  
Secrétariat général - Direction générale des ressources humaines  
Service de l'encadrement  
Sous-direction de la gestion des carrières des personnels d'encadrement  
Bureau des IA-IPR et des IEN - Bureau DGRH E2-2  
72, rue Regnault - 75243 Paris cedex 13

Télécopie : 01 55 55 22 59 - mèl : [france.ajoux@education.gouv.fr](mailto:france.ajoux@education.gouv.fr)

## Mouvement du personnel

### **Admission à la retraite**

---

#### **Inspection générale de l'éducation nationale**

NOR : MENI1201669A

arrêté du 1-2-2012 - J.O. du 15-2-2012

MEN - IG

Par arrêté du ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative, en date du 1er février 2012, Marie-Thérèse Geffroy, inspectrice générale de l'éducation nationale, est admise, par limite d'âge, à faire valoir ses droits à une pension de retraite à compter du 18 mai 2012.

## Mouvement du personnel

### **Admission à la retraite**

---

#### **Inspection générale de l'éducation nationale**

NOR : MENI1201936A

arrêté du 1-2-2012 - J.O. du 15-2-2012

MEN - IG

Par arrêté du ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative, en date du 1er février 2012, Madame Joëlle Dusseau, inspectrice générale de l'éducation nationale, est admise, par limite d'âge, à faire valoir ses droits à une pension de retraite à compter du 6 juillet 2012.

## Mouvement du personnel

### **Admission à la retraite**

---

#### **Inspection générale de l'éducation nationale**

NOR : MEN11201937A

arrêté du 1-2-2012 - J.O. du 15-2-2012

MEN - IG

Par arrêté du ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative, en date du 1er février 2012, Madame Michèle Métoudi, inspectrice générale de l'éducation nationale, est admise, par limite d'âge, à faire valoir ses droits à une pension de retraite à compter du 4 juillet 2012.

## Mouvement du personnel

### **Admission à la retraite**

---

#### **Inspection générale de l'éducation nationale**

NOR : MENI1202672A

arrêté du 1-2-2012 - J.O. du 15-2-2012

MEN - IG

Par arrêté du ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative, en date du 1<sup>er</sup> février 2012, Jacques Taddei, inspecteur général de l'éducation nationale, est admis, par limite d'âge, à faire valoir ses droits à une pension de retraite à compter du 6 juin 2012.

## Mouvement du personnel

### **Nominations**

---

#### **Inspection générale de l'administration de l'éducation nationale et de la recherche**

NOR : MENI1134395D

décret du 10-2-2012 - J.O. du 12-2-2012

MEN - IG

Par décret du Président de la République en date du 10 février 2012, sont nommés inspecteurs généraux de l'administration de l'éducation nationale et de la recherche de seconde classe :

- Philippe Bézagu
- Amaury Fléges

## Mouvement du personnel

### Nominations

---

#### **Inspection générale de l'administration de l'éducation nationale et de la recherche**

NOR : MENI1134396D

décret du 10-2-2012 - J.O. du 12-2-2012

MEN - IG

Par décret du Président de la République en date du 10 février 2012, sont nommés inspecteurs généraux de l'administration de l'éducation nationale et de la recherche de première classe :

- Sonia Dubourg-Lavroff (2ème tour).
- Jean-Pierre Lacoste (3ème tour).
- Isabelle Roussel (4ème tour).

## Mouvement du personnel

### Nominations

---

#### Inspection générale de l'éducation nationale

NOR : MEN11134397D

décret du 10-2-2012 - J.O. 12-2-2012

MEN - IG

Par décret du Président de la République en date du 10 février 2012, sont nommés inspecteurs généraux de l'éducation nationale :

- Olivier Barbarant, professeur de chaire supérieure (1er tour)
- Laurent Chéno, professeur de chaire supérieure (2ème tour)
- Aziz Jellab, professeur des universités (3ème tour)
- Chantal Manes-Bonnisseau, inspectrice d'académie-inspectrice pédagogique régionale (4ème tour)



## Mouvement du personnel

### Tableau d'avancement

---

#### Nomination à la hors-classe du corps des inspecteurs d'académie-inspecteurs pédagogiques régionaux au titre de l'année 2012

NOR : MENH1200069A

arrêté du 21-2-2012

MEN - DGRH E2-2

Par arrêté du ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative, en date du 21 février 2012, les inspecteurs d'académie-inspecteurs pédagogiques régionaux de classe normale dont les noms suivent sont nommés à la hors-classe du corps des inspecteurs d'académie-inspecteurs pédagogiques régionaux au titre de l'année 2012 :

- 1 - Benoît Dechambre, IA-DSDEN, Nantes, à compter du 1er janvier 2012
- 2 - Olivier Duval, STI secteur arts appliqués, Paris, à compter du 1er janvier 2012
- 3 - Brigitte Quilhot-Gesseaume, lettres, Toulouse, à compter du 1er janvier 2012
- 4 - Monsieur Michel Reverchon-Billot, directeur de CRDP, Poitiers, à compter du 1er janvier 2012
- 5 - Laurent Brault, STI secteur industriel, Nancy-Metz, à compter du 1er janvier 2012
- 6 - Laurence Picheau, économie-gestion, Versailles, à compter du 1er janvier 2012
- 7 - Françoise Blondeel, IA adjoint, Lille, à compter du 1er janvier 2012
- 8 - Monsieur Frédéric Brevart, espagnol, Lille, à compter du 1er janvier 2012
- 9 - Anne Ghetemme, éducation musicale, Amiens, à compter du 1er janvier 2012
- 10 - Monsieur Pascal Habert, sciences physiques et chimiques, Aix Marseille, à compter du 1er janvier 2012
- 11 - Claude Bussière, SVT, Clermont-Ferrand, à compter du 1er janvier 2012
- 12 - Monsieur Michel Rouquette, IA-DSDEN, Corse, à compter du 1er janvier 2012
- 13 - Gérald Attali, histoire-géographie, Aix-Marseille, à compter du 1er janvier 2012
- 14 - Monsieur Michel Lambey, sciences physiques et chimiques, Besançon, à compter du 1er janvier 2012
- 15 - Jean Max Girault, histoire-géographie, Créteil, à compter du 1er janvier 2012
- 16 - Élise Pons, EPS, Créteil, à compter du 1er janvier 2012
- 17 - Evelyne Excoffon, sciences physiques et chimiques, Grenoble, à compter du 1er janvier 2012
- 18 - Véronique Chalcou, histoire-géographie, Guadeloupe, à compter du 1er janvier 2012
- 19 - Béatrice Briard, anglais, Lille, à compter du 1er janvier 2012
- 20 - Monsieur Michel Gosse, mathématiques, Lille, à compter du 1er janvier 2012
- 21 - Monsieur Daniel Leclercq, anglais, Montpellier, à compter du 1er janvier 2012
- 22 - Claire Lienhardt, histoire-géographie, Orléans Tours, à compter du 1er janvier 2012
- 23 - Philippe Garnier, STI secteur biochimie-biologie, Poitiers, à compter du 1er janvier 2012
- 24 - Philippe Scatton, mathématiques, Reims, à compter du 1er janvier 2012
- 25 - Bertrand Vittecoq, anglais, Rouen, à compter du 1er janvier 2012
- 26 - Dominique Wille, lettres, Strasbourg, à compter du 1er janvier 2012
- 27 - Catherine Torres, allemand, Versailles, à compter du 1er janvier 2012
- 28 - François Boulay, AVS, conseil régional d'Aquitaine, à compter du 1er janvier 2012
- 29 - Corinne Robino, directeur de CRDP, Créteil, à compter du 1er janvier 2012
- 30 - Carmelina Boi, italien, Nancy-Metz, à compter du 1er janvier 2012
- 31 - Jean-Pierre Genevieve, IA adjoint, Créteil, à compter du 1er janvier 2012

- 32 - Samuel Viollin, STI secteur industriel, Créteil, à compter du 1er janvier 2012
- 33 - Dominique Millet, arts plastiques, Rennes, à compter du 1er janvier 2012
- 34 - Marie Berthelier, lettres, Rennes, à compter du 1er janvier 2012
- 35 - Patricia Galeazzi, IA-DSDEN, Créteil, à compter du 1er janvier 2012
- 36 - Monsieur Pascal Francois, histoire-géographie, Créteil, à compter du 1er janvier 2012
- 37 - Ludger Paul Herzig , allemand, Bordeaux, à compter du 1er janvier 2012
- 38 - Fabienne Paulin, allemand, Lyon, à compter du 1er janvier 2012
- 39 - Francis Counil, STI secteur arts appliqués, Nancy-Metz, à compter du 1er janvier 2012
- 40 - Vincent Borella, histoire-géographie, Nancy-Metz, à compter du 1er janvier 2012
- 41 - Madame Michèle Cochet-Terrasson, EPS, Paris, à compter du 1er janvier 2012
- 42 - Liliane Menissier, EPS, Grenoble, à compter du 1er janvier 2012
- 43 - Catherine Guillaume, espagnol, Orléans-Tours, à compter du 1er janvier 2012
- 44 - Didier Cebe, EPS, Montpellier, à compter du 1er janvier 2012
- 45 - Jean-Luc Lestra, STI secteur biochimie-biologie, Grenoble, à compter du 1er janvier 2012
- 46 - Dany Deschamps, économie-gestion, Aix-Marseille, à compter du 1er janvier 2012
- 47 - Monsieur Pascal Loos, sciences physiques et chimiques, Polynésie Française, à compter du 1er janvier 2012
- 48 - Marie Hélène Perez, SVT, Bordeaux, à compter du 1er janvier 2012
- 49 - Anne-Marie Bazzo, IA adjoint, Créteil, à compter du 1er janvier 2012
- 50 - Jean-Marie Caniard, éducation musicale, Besançon, à compter du 1er janvier 2012
- 51 - Élisabeth Carrara, SES, Paris, à compter du 1er janvier 2012
- 52 - Marie Hélène Leloup, IA-DSDEN , Rennes, à compter du 1er janvier 2012
- 53 - Olivier Masse, lettres, Bordeaux, à compter du 1er janvier 2012
- 54 - Christian Arnaud, IA-DSDEN, Poitiers, à compter du 1er janvier 2012
- 55 - Gérard Seurat, sciences physiques et chimiques, Nice, à compter du 1er janvier 2012
- 56 - Gilbert Stromboni, lettres, Aix Marseille, à compter du 1er janvier 2012
- 57 - Jean-Jacques Lacombe, IA-DSDEN, Bordeaux, à compter du 1er janvier 2012
- 58 - Jean-Marie Renault, IA-DSDEN, Poitiers, à compter du 1er janvier 2012
- 59 - Yvan Jacquemin, allemand, Maeë, à compter du 1er janvier 2012
- 60 - François Marie Perrin, AVS, Mayotte, à compter du 1er janvier 2012
- 61 - Martine Vessièrè, mathématiques, Versailles, à compter du 1er janvier 2012
- 62 - Patrick Guichard, IA-DSDEN, Strasbourg, à compter du 1er janvier 2012
- 63 - Thierry Monin, STI secteur industriel, Montpellier, à compter du 1er janvier 2012
- 64 - Marie-Claude Guyon Lebreton, AVS, La Réunion, à compter du 1er janvier 2012
- 65 - Christiane Lefebvre, SES, Versailles, à compter du 1er janvier 2012
- 66 - Chantal Geoffroy, mathématiques, Besançon, à compter du 1er janvier 2012
- 67 - Monsieur Daniel Sénéchal, lettres, Rouen, à compter du 1er janvier 2012
- 68 - Claude Rousseau, SES, Créteil, à compter du 1er janvier 2012
- 69 - Gérard Mari, espagnol, Nancy-Metz, à compter du 1er janvier 2012
- 70 - Hélène Bidot, AVS, Besançon, à compter du 1er janvier 2012
- 71 - Didier Bouillon, AVS, Versailles, à compter du 1er janvier 2012
- 72 - Brigitte Fournier, sciences physiques et chimiques, Strasbourg, à compter du 1er janvier 2012
- 73 - Martine Husson, lettres, Nantes, à compter du 1er janvier 2012
- 74 - Annaïck Loisel, IA-DSDEN, Dijon, à compter du 1er janvier 2012
- 75 - Didier Deleris, AVS, Versailles, à compter du 1er janvier 2012
- 76 - Firmin Charles Charpentier-Tity, mathématiques, Martinique, à compter du 1er janvier 2012
- 77 - Jean-Michel Mousset, EPS, Orléans-Tours, à compter du 1er janvier 2012

- 78 - Philippe Louchet, économie-Gestion, Créteil, à compter du 1er janvier 2012
- 79 - Philippe Tiquet, IA-DSDEN, Poitiers, à compter du 1er janvier 2012
- 80 - Marie-Claude Boyer-Roche, AVS, La Réunion, à compter du 1er janvier 2012
- 81 - Anne-Marie Olive, Russe, Versailles, à compter du 1er janvier 2012
- 82 - Françoise Lemarchand, IA adjoint, Créteil, à compter du 1er septembre 2012
- 83 - Annie Bousquet, SVT, Toulouse, à compter du 1er janvier 2012
- 84 - Pierre Narbonne, STI secteur biochimie-biologie, Rennes, à compter du 1er janvier 2012
- 85 - Evelyne Roudneff, mathématiques, Versailles, à compter du 1er janvier 2012
- 86 - Brigitte Abisset, sciences physiques et chimiques, Toulouse, à compter du 1er janvier 2012
- 87 - Dominique Sassi, AVS, Strasbourg, à compter du 1er janvier 2012
- 88 - Florence Godard, SVT, Montpellier, à compter du 1er janvier 2012
- 89 - Catherine Darrouzet, Lettres, Bordeaux, à compter du 1er janvier 2012
- 90 - Charles Dubois, STI secteur industriel, Polynésie Française, à compter du 1er janvier 2012
- 91 - Didier Lahaye, économie-Gestion, Bordeaux, à compter du 1er janvier 2012
- 92 - Daniel Joz, sciences physiques et chimiques, Montpellier, à compter du 1er janvier 2012
- 93 - Monique Legrand, lettres, Versailles, à compter du 1er janvier 2012
- 94 - Anne-Marie Maire, IA-DSDEN, Nancy-Metz, à compter du 1er janvier 2012